

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2012



Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone : 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2013
ISBN 978-2-550-67935-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec, 2008

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.

www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Juin 2013

Chaque année, l'Institut de la statistique du Québec réalise l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG), qui lui permet d'accomplir sa mission dans le domaine du travail en fournissant de nouvelles données de qualité et de nature neutre sur la situation de la rémunération au Québec. En effet, en vertu de sa loi constitutive, l'Institut a le mandat d'informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés et salariées de l'administration québécoise et des autres salariés québécois (article 4) et de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société pour lesquels de telles informations sont pertinentes (article 2).

Une méthodologie rigoureuse, appliquée dans le cadre de l'ERG, permet à l'Institut de produire des résultats d'actualité, inédits et complets dans le domaine de la rémunération. Afin de colliger l'information adéquate sur tous les emplois présents dans les entreprises répondantes, l'Institut utilise une approche divisée en plusieurs étapes parmi lesquelles on distingue la codification des emplois selon la *Classification nationale des professions* (CNP) et l'appariement des emplois repères représentatifs de l'administration québécoise.

La CNP se caractérise par une précision plus grande sur le plan du domaine d'activité, alors que l'appariement des emplois repères apporte une finesse en ce qui concerne la complexité des

emplois. De plus, la CNP est un système de classification reconnu par d'autres organismes et agences statistiques, favorisant ainsi la comparaison entre les données tirées de l'ERG et celles provenant d'autres sources.

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012* présente des données relatives aux salaires, aux heures de travail et à la rémunération globale selon plusieurs ventilations (secteur privé, secteur public, secteur de la fabrication, etc.). Les résultats portent sur les entreprises qui emploient au moins 200 personnes dans les différents secteurs du marché du travail et sur les municipalités de 25 000 habitants et plus. Les données de l'ERG sont de plus en plus exploitées et ce fait se concrétise dans la diffusion de nombreux articles et tableaux statistiques ayant trait aux éléments de la rémunération globale.

Le directeur général,



Stéphane Mercier

*Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « **qualité** » de l'Institut de la statistique du Québec.*

Ce rapport a été réalisé par :	Vladimir Racila
La coordination a été assurée par :	Ann Doucet
Direction des statistiques du travail et de la rémunération :	Patrice Gauthier, directeur
Ont collaboré à la réalisation :	David Chapados, Mélanie Grenier, Alexandre Gaudreault, Guy Lavoie et Patrick Potvin, validation des données
	Mario Haché, développement méthodologique et traitement statistique des données
	Pascal Michel et Dominique Sam-Pan, traitement informatique des données
	France Lozeau, Francine Patenaude et Josée Gaudreault, traitement de texte et mise en page
	Elaine Baxter McLeay, révision linguistique

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). *Collecte 2012* :

- Les répondantes et répondants de l'enquête, à qui nous voulons exprimer toute notre reconnaissance pour leur collaboration des plus importantes et leur patience; sans eux, aucun résultat n'aurait pu être disponible.
- L'équipe de l'ERG à la Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Paule Maurais (chargée de collecte), Catherine Balthazard, Marilyn Barbieri, Marie-Claude Bourget, David Chapados, Francine Ducharme, Marie-Josée Dufour, Alexandre Gaudreault, Roxanne Gingras, Mélanie Grenier, Linda Jacques, Emmanuelle Jarry, Guy Lavoie, Danielle Martin, Maxime Migneault et Patrick Potvin.
- Les directions contributrices : la Direction de la méthodologie et de la qualité : Mario Haché et Chantal Caouette; la Direction des stratégies et des opérations de collecte : Annie Bellefeuille, Caroline Leduc, Mélanie Courtemanche et les intervieweurs; la Direction des services informationnels et technologiques : Jean-Claude Balu, Lyne Bélanger, Gérald Benoit et Guy Pérusse.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail
et de la rémunération
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384
Télécopieur : 514 876-1767
Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Signes conventionnels

utilisés dans ce rapport :

... N'ayant pas lieu de figurer
.. Donnée non disponible
x Donnée confidentielle

Avertissement

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

GLOSSAIRE	12
INTRODUCTION	23
CHAPITRE 1	
LES CONCEPTS ET LA MÉTHODOLOGIE	
1.1 Cadre conceptuel	26
1.1.1 Concept de rémunération globale	26
1.1.2 Mesure de la rémunération globale	26
1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales	27
1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement	28
1.1.5 <i>Classification nationale des professions</i>	28
1.2 Méthodologie et approche de collecte	29
1.2.1 Plan de sondage	29
1.2.2 Collecte des données	32
1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence	37
1.2.4 Traitement et analyse des données	37
CHAPITRE 2	
LES RÉSULTATS	
2.1 Portrait des répondants	43
2.2 Présentation des tableaux	46
Annexe 1 Emplois codés selon la CNP 2006 et emplois repères correspondants	206
Annexe 2 Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats	216

Liste des tableaux

Chapitre 1

1.1 Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs)	32
1.2 Liste des éléments couverts par l'ERG	36
1.3 Qualité des estimations selon le coefficient de variation	39

Chapitre 2

2.1 Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2012	43
2.2 Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2012	45

Tableaux A

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la Classification nationale des professions, Québec, 2012

A-1 Ensemble des employés	47
A-2 Secteur privé	59
A-3 Secteur privé, employés syndiqués	70
A-4 Secteur privé, employés non syndiqués	78
A-5 Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés	88
A-6 Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	96
A-7 Secteur de la fabrication	106
A-8 Secteur public	115
A-9 Administration municipale	125
A-10 Secteur universitaire	132
A-11 Administration fédérale	138
A-12 Administration québécoise	144
A-13 Secteur « entreprises publiques »	152

Tableaux B

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, Québec, 2012

B-1 Ensemble des employés	158
B-2 Secteur privé	163
B-3 Secteur privé, employés syndiqués	168
B-4 Secteur privé, employés non syndiqués	171
B-5 Secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés	174
B-6 Secteur privé, entreprises de 500 employés et plus	177
B-7 Secteur de la fabrication	181
B-8 Secteur public	185
B-9 Administration municipale	190
B-10 Secteur universitaire	193
B-11 Administration fédérale	196
B-12 Administration québécoise	198
B-13 Secteur « entreprises publiques »	201

Liste des figures

Chapitre 1

1.1 Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2012	33
1.2 Procédure de codification CNP, Québec, 2012	35

Chapitre 2

2.1 Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, Québec, 2012	43
2.2 Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2012	44
2.3 Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre d'employés, Québec, 2012	44

TERMES GÉNÉRAUX

Ancienneté

Nombre d'années de service dans l'entreprise.

Effectif

Nombre réel d'employés et d'employées à partir duquel les statistiques ont été calculées ou nombre estimé de l'univers visé, selon le cas.

Employé régulier à temps plein

Personne qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille généralement 30 heures ou plus par semaine.

Entreprise

Entité, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

Modèle d'emplois

Regroupement d'emplois ayant des caractéristiques communes quant au statut de syndicalisation et à la structure de rémunération (avantages sociaux compris).

Profilage

Processus permettant de caractériser une entreprise en fonction de sa structure organisationnelle et de ses diverses politiques de rémunération, afin de la découper en un ou plusieurs morceaux appelés unités de collecte.

Unité de collecte

Portion de l'entreprise pour laquelle il est logique de recueillir les données sur la rémunération. Les éléments analysés afin de déterminer une unité de collecte sont les suivants : le nombre d'établissements et de personnes employées, le statut de syndicalisation ainsi que la centralisation de l'information sur la rémunération globale et les conditions de travail.

SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ

Secteur public

Ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant le droit de vote. Le secteur public est composé des sous-secteurs suivants : administration québécoise (fonction publique québécoise – excluant les organismes gouvernementaux à caractère industriel ou commercial –, éducation, santé et services sociaux), administration fédérale au Québec, administration municipale, universités et entreprises à caractère public des trois paliers de gouvernement.

Secteur privé

Ensemble des entreprises qui ne sont pas incluses dans le secteur public. Les sous-secteurs suivants du secteur privé ne font pas partie de l'enquête : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La nomenclature utilisée est celle du *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) 2007. Certains secteurs ont toutefois été regroupés.

Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)

Comprend les sous-secteurs suivants : extraction minière; extraction de pétrole et de gaz; activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz.

Services publics (22)

Comprend les sous-secteurs suivants : production, transport et distribution d'électricité; distribution de gaz naturel; réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

Fabrication (31-32-33)

Comprend les sous-secteurs suivants : fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac; usines de textiles; usines de produits textiles; fabrication de vêtements, de produits en cuir et de

produits analogues; fabrication de produits en bois; fabrication de papier, impression et activités connexes de soutien; fabrication de produits du pétrole et du charbon; de produits chimiques; de produits en caoutchouc et en plastique; de produits minéraux non métalliques; première transformation des métaux; fabrication de produits métalliques; de machines; de produits informatiques et électroniques; de matériel, d'appareils et de composants électriques; fabrication de matériel de transport; de meubles et de produits connexes; activités diverses de fabrication.

Commerce (41-44-45)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Commerce de gros (41) : grossistes-distributeurs de produits agricoles; de produits pétroliers; de produits alimentaires, de boissons et de tabac; d'articles personnels et ménagers; de véhicules automobiles et de leurs pièces; de matériaux et fournitures de construction; de machines, de matériel et de fournitures; de produits divers; agents et courtiers du commerce de gros.

Commerce de détail (44-45) : marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces; magasins de meubles et d'accessoires de maison; magasins d'appareils électroniques et ménagers; marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage; magasins d'alimentation et de produits de santé et de soins personnels; stations-service; magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres; magasins de fournitures de tout genre; magasins de détail divers; détaillants hors magasin.

Transport et entreposage (48-49)

Comprend les sous-secteurs suivants : transport aérien; ferroviaire; par eau; par camion; transport en commun et transport terrestre de voyageurs; transport par pipeline; transport de tourisme et d'agrément; activités de soutien au transport; services postaux; messageries et services de messagers; entreposage.

Industrie de l'information et industrie culturelle (51)

Comprend les sous-secteurs suivants : édition; industries du film et de l'enregistrement sonore; radiotélévision, télédiffusion et télécommunications; services d'information et de traitement des données.

Finance, assurances, immobilier et location (52-53)

Comprend les sous-secteurs suivants :

Finance et assurances (52) : autorités monétaires – banque centrale; intermédiation financière et activités connexes; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes; sociétés d'assurance et activités connexes; fonds et autres instruments financiers.

Services immobiliers et services de location et de location à bail (53) : services immobiliers; services de location et de location à bail; bailleurs de biens incorporels non financiers, sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur.

Services professionnels, scientifiques et techniques (54)

Comprend les sous-secteurs suivants : services juridiques; services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paye; architecture, génie et services connexes; services spécialisés de design; conception de systèmes informatiques et services connexes; services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques; services de recherche et de développement scientifiques; publicité et services connexes; autres services professionnels, scientifiques et techniques.

Gestion de sociétés et d'entreprises (55)

Comprend le sous-secteur gestion de sociétés et d'entreprises.

Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)

Comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs et services de soutien; services de gestion des déchets et d'assainissement.

Services d'enseignement (61)

Comprend les sous-secteurs suivants : écoles primaires et secondaires; collèges communautaires et cégeps; universités; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion; écoles techniques et écoles de métiers; autres établissements d'enseignement et de formation; services de soutien à l'enseignement.

Soins de santé et assistance sociale (62)

Comprend les sous-secteurs suivants : services de soins ambulatoires; hôpitaux; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes; assistance sociale.

Arts, spectacles et loisirs (71)

Comprend les sous-secteurs suivants : arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes; établissements du patrimoine; divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries.

Hébergement et services de restauration (72)

Comprend les sous-secteurs suivants : services d'hébergement; services de restauration et débits de boissons.

Autres services (81)

Comprend les sous-secteurs suivants : réparation et entretien; services personnels et services de blanchissage; organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires; ménages privés.

Administrations publiques (91)

Comprend les sous-secteurs suivants : administration publique fédérale; administration publique provinciale (québécoise); administrations publiques locales, municipales et régionales; administrations publiques autochtones; organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

STATUT DE SYNDICALISATION**Syndiqué**

Employé couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, qu'il soit membre ou non du syndicat.

Non-syndiqué

Employé non membre d'un syndicat et qui n'est couvert par aucune convention collective ou contrat de travail négocié par un syndicat.

TERMES RELATIFS AUX EMPLOIS REPÈRES¹**Corps d'emploi**

Emploi général regroupant différentes appellations pour une même profession et incluant divers niveaux de complexité.

Emploi repère

Emploi choisi en fonction de son caractère significatif dans l'administration québécoise et de sa comparabilité avec les emplois du marché du travail. Il s'agit d'une combinaison du corps d'emploi et du niveau de complexité.

CATÉGORIES D'EMPLOIS**Professionnels et professionnelles**

Personnel dont les principales responsabilités se rapportent à la conception, à la réalisation, à l'analyse et à l'évaluation des normes, procédés, systèmes et politiques relatifs aux activités de l'organisation. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme universitaire ou l'équivalent. Les cadres-conseils qui ne détiennent pas d'autorité hiérarchique sont inclus ici. Les professionnels et professionnelles peuvent cependant assumer la supervision ou la coordination du personnel de même catégorie ou de catégories subalternes.

Techniciens et techniciennes

Personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés et à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application de normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme collégial ou l'équivalent. Cette catégorie ne comporte pas de cadres de direction, mais comprend du personnel pouvant assumer la supervision ou la coordination de personnes de même catégorie ou de catégories subalternes.

1. La description des emplois repères est disponible sur le site Web de l'Institut : www.stat.gouv.qc.ca.

Employés et employées de bureau

Personnel dont les principales activités se rapportent à des fonctions d'application formelle de normes, procédures, directives ou méthodes impliquant notamment la préparation, le traitement, la transcription, la conservation et la distribution de documents et de données. Les emplois de cette catégorie comportent aussi des fonctions ayant trait aux renseignements et à la manipulation d'un équipement spécialisé. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire ou l'équivalent. Le personnel de cette catégorie peut assumer la répartition et la coordination du travail de personnes de même catégorie.

Employés et employées de service

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches sont caractérisées par l'exécution, selon des directives précises, de travaux manuels simples n'exigeant aucune connaissance spécialisée. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

Ouvriers et ouvrières

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches exigent l'application de méthodes et de procédés spécialisés, généralement au moyen de machines et d'outils appropriés. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Des certificats et des cartes de compétence, décernés par des organismes officiels, sont souvent exigés dans le cas de métiers réglementés. Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

NIVEAUX DE COMPLEXITÉ**Niveau d'entrée et d'apprentissage (Niveau 1)**

Fait référence à des postes où le ou la titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants et sont plus étroitement encadrées. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées selon les directives détaillées d'un supérieur immédiat ou d'une supérieure immédiate.

Niveau de fonctionnement autonome (Niveau 2)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire accomplit l'ensemble de ses attributions de façon autonome. Le personnel de ce niveau peut exercer des fonctions de conseil, de soutien technique, de conception et d'analyse incluant la formulation de recommandations. Le ou la titulaire peut aussi exercer des fonctions de supervision ou de coordination, mais cette activité n'est pas de nature régulière ou continue. Il ou elle travaille sous la surveillance générale d'un supérieur ou d'une supérieure qui examine la qualité de son jugement et le respect des normes, une fois le travail terminé.

Niveau de chef d'équipe ou de spécialiste (Niveau 3)*Chef d'équipe*

Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision ou la coordination de ressources parmi lesquelles on doit retrouver au moins trois personnes du même corps d'emploi ou de même catégorie. Le ou la chef d'équipe doit avoir une vue d'ensemble des activités reliées à la progression de son mandat. Il ou elle évalue les demandes requises et juge du traitement à leur donner, répartit le travail et en vérifie l'exécution, fournit l'expertise (conseils et orientation), donne son avis lors de la notation des membres de son équipe et collabore à leur formation. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % de tâches dédiées à la gestion.

Spécialiste

Il s'agit d'un emploi de complexité supérieure exigeant une connaissance très approfondie d'une discipline ou d'un domaine de travail. Le ou la titulaire, en sa qualité de spécialiste, assume un rôle d'orientation stratégique dans le cadre de travaux et d'analyses complexes pour lesquels interagissent un volume important d'informations et de variables. Ces travaux se distinguent par leur originalité et leur caractère exceptionnel ou inusité. Le titre de spécialiste inclut également les catégories « expert » et « émérite » désignées dans la directive du Conseil du trésor en la matière, adoptée le 31 juillet 2006.

TERMES RELATIFS À LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS (CNP)
NIVEAUX DE COMPÉTENCE

Pour cette variable d'analyse, les professions de la CNP ont été classées en cinq groupes : les emplois de gestion et quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise pour accéder à l'emploi, la complexité des tâches, les responsabilités inhérentes à cet emploi ainsi que le niveau de formation sont considérés. Les appellations utilisées dans ce rapport (mentionnées ci-dessous) correspondent, dans l'ordre, aux appellations suivantes utilisées dans l'*Annuaire québécois des statistiques du travail* : gestion, professionnel, technique, intermédiaire et élémentaire.

Gestion

Groupe d'emplois qui englobe les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs et intermédiaires. Le titulaire de l'emploi consacre plus de 50 % de son temps de travail à des activités de gestion.

Formation universitaire – Niveau A

Ensemble des programmes d'études universitaires sanctionnées par un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle.

Formation collégiale – Niveau B

Ensemble des programmes d'études post-secondaires sanctionnées par un diplôme d'études collégiales préuniversitaires, un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) qui mène

généralement au marché du travail. Une formation technique vise une ou plusieurs fonctions du travail de technicienne ou de technicien. Ce niveau est aussi attribué au personnel qui exerce des fonctions de supervision ou qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la santé et de la sécurité (par exemple les pompiers, les policiers et le personnel technique en informatique).

Formation de niveau secondaire – Niveau C

Ensemble des programmes d'études secondaires et postsecondaires sanctionnées par une attestation d'études professionnelles (AEP) visant l'acquisition des compétences associées à une ou à plusieurs fonctions du travail. Les fonctions du travail associées à ces programmes sont d'un niveau de complexité moindre que celles associées aux programmes d'études techniques et mènent à l'exercice d'un métier spécialisé ou semi-spécialisé. Une à cinq années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation externe ou d'expérience de travail précise sont généralement exigées.

Formation en cours d'emploi – Niveau D

Ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres (sans aucune exigence scolaire particulière), par lesquels les personnes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences.

TERMES RELATIFS AU VOLET SALARIAL
Heures régulières de travail

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

Quartile de salaire

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous). Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Salaire

Taux de salaire brut, incluant l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des données relatives au salaire (moyennes et quartiles) tient compte de tous les salaires payés, incluant ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors normes. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique en fonction de l'effectif qui y est rattaché.

MODE DE RÉMUNÉRATION : ÉCHELLES SALARIALES**Échelle salariale**

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont liés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

Échelle avec un minimum et un maximum normal

Échelle qui prévoit une progression jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Dans la grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite

Échelle qui prévoit une progression jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Toutefois, la progression au-delà du maximum normal, c'est-à-dire jusqu'à un maximum au mérite, n'est accessible qu'à la personne qui a un rendement supérieur. Dans la plupart des cas, ce sont des échelles de progression au mérite avec un contrôle au maximum normal (point de contrôle); la progression peut aussi être automatique jusqu'au maximum normal, alors que celle jusqu'au maximum au mérite reposera sur le mérite.

Échelle avec un minimum et un maximum au mérite

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par la personne dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne font pas l'objet d'un contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

Position dans l'échelle

Ratio du salaire moyen calculé par rapport au maximum normal moyen du groupe correspondant.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À COURT TERME

Il s'agit de toute forme de rémunération accordée à un employé ou à un groupe d'employés, autre qu'un taux de base ou un salaire, dans laquelle les versements fluctuent selon certains standards qualitatifs ou quantitatifs, prédéterminés ou non, généralement associés à une performance individuelle, de groupe ou d'entreprise. La rémunération variable à court terme signifie que les versements offerts par le régime sont ponctuels, c'est-à-dire que la prime est octroyée immédiatement à l'employé, selon une période de référence généralement d'un an ou moins.

Régimes individuels**Boni au mérite**

Montant forfaitaire non récurrent, versé en plus du salaire de base, pour reconnaître le rendement individuel.

Commission

Montant établi selon une mesure objective de performance. Ce mode de rémunération se retrouve uniquement chez le personnel de vente.

Régimes collectifs**Boni d'équipe**

Montant forfaitaire calculé en fonction de la performance d'une équipe pour un projet spécifique et selon un certain nombre de critères. Chacun des membres de l'équipe reçoit un boni si les critères fixés ont été atteints ou dépassés.

Partage des bénéfices

Montant forfaitaire calculé à partir des profits de l'entreprise (les bénéfices sont investis dans le programme de rémunération variable).

Partage des gains de productivité

Montant forfaitaire calculé en fonction de l'accroissement de la productivité de l'entreprise (ou d'un service, d'un département, d'une division...).

Régime mixte**Régime hybride**

Montant forfaitaire calculé en fonction du rendement de l'individu et aussi du groupe auquel il appartient (ou de l'ensemble de l'unité de collecte). C'est le seul régime qui peut combiner les critères de performance individuelle et collective.

Autres régimes

Tout régime qui correspond aux critères de rémunération variable à court terme, mais qui n'entre dans aucune des catégories précédentes (les bonis à la pièce et les bonis discrétionnaires, par exemple).

AUTRES MODES DE RÉMUNÉRATION**Bandes salariales élargies (broadbanding)**

Bandes salariales qui couvrent plusieurs catégories d'emplois et qui permettent une plus grande flexibilité dans la gestion des salaires. Elles se caractérisent par la réduction du nombre de classes d'emplois et l'allongement des échelles. Il ne s'agit pas d'échelles salariales.

Taux au rendement

Rémunération basée sur le résultat quantitatif du travail; il peut s'agir du nombre d'objets, de la fréquence des opérations ou de la production par unité de temps.

Taux avec progression

Rémunération comportant un taux de salaire lors de l'embauche d'une personne, peu importe son expérience de travail précédente. Des majorations successives sont appliquées à ce taux jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période assez courte (par exemple une année).

Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tout le personnel occupant un même emploi, peu importe leur qualification, leur expérience et leur ancienneté.

Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche d'une personne.

Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

TERMES RELATIFS AU VOLET DES AVANTAGES SOCIAUX ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**Rémunération au taux régulier (RTR)**

Salaire brut versé pour les heures régulières de travail (avant toute déduction ou retenue), incluant les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et allocations ainsi que les montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

RÉMUNÉRATION DIRECTE**Remboursement des congés de maladie non utilisés**

Paiements effectués par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant cette période ou accumulés pendant le service continu.

RÉMUNÉRATION INDIRECTEAssurances collectives**Assurance maladie**

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance-soins dentaires

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais pour les traitements préventifs, les services de restauration ou les soins d'orthodontie prodigués par un spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance-soins optiques

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue ou d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

Assurance-salaire de courte durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une courte période (souvent 26 semaines).

Assurance-invalidité de longue durée

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période indéfinie.

Assurance-vie et régimes connexes

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de la personne assurée reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance-vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle.

Compensation pour congés familiaux**Congés d'adoption**

Congés, à l'occasion d'une adoption, pour soins à un ou des enfants. La contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le nombre total de semaines de prestations d'adoption peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Congés de maternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles une employée est autorisée à s'absenter de son travail. La prestation de maternité est offerte exclusivement à la mère lors d'une naissance et ne peut être partagée entre les deux parents. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés de paternité

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles un employé est autorisé à s'absenter de son travail. La prestation de paternité est offerte exclusivement aux nouveaux papas lors d'une naissance. Si les pères ne s'en prévalent pas, elle n'est pas transférable à leur conjointe. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

Congés parentaux

Congés, à l'occasion d'une paternité ou à la suite d'un congé de maternité, pour soins à un ou des enfants (enfant âgé de moins d'un an), pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le RQAP. Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

Régimes étatiques**Assurance-emploi**

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). L'assurance-emploi (a.-e.) fournit une assistance financière temporaire aux chômeurs canadiens pendant qu'ils cherchent un nouvel emploi ou améliorent leurs compétences. L'a.-e. vient également en aide aux travailleurs malades ainsi qu'aux personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade et qui risque fortement de mourir.

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Le régime de la CSST vise à protéger l'employé d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

La *Loi sur l'assurance maladie* fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège toutes les personnes résidant au Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Depuis le 1^{er} janvier 2006, il remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance-emploi.

Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le Régime de rentes du Québec prévoit le versement d'une rente de retraite aux travailleurs et aux travailleuses à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

Régimes de retraite

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés. L'ERG couvre trois principaux types de régime de retraite :

Régime de retraite à cotisations déterminées

Régime de retraite agréé dans lequel la cotisation est fixée d'avance. Les prestations de retraite sont constituées des cotisations accumulées en faveur de l'employé et du rendement des placements associés à ces cotisations. En d'autres termes, le montant des cotisations au régime est connu, alors que le montant du revenu de retraite ne l'est pas.

Régimes de retraite d'épargne à cotisations déterminées

Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif) : Regroupement de REER individuels dans lequel un contrat individuel est enregistré pour chaque employé participant. L'administration quotidienne du régime est centralisée, ce qui permet de réduire les frais de gestion. Comme dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, le montant qui sera versé à la retraite n'est pas connu. Toutes les cotisations de l'employé à un REER collectif ne sont pas considérées comme un revenu (jusqu'à concurrence d'un montant maximum par année) et ne sont donc pas imposables. Par contre, les cotisations de l'employeur au REER de l'employé sont considérées comme un avantage imposable pour l'employé.

Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)

: Entente en vertu de laquelle l'employeur distribue une partie de ses bénéfices à tout son personnel ou à un groupe désigné d'employés. Les cotisations des employés ne sont pas permises. Le RPDB est obligatoirement enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il ne faut pas confondre le RPDB avec le régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB). Le RPEB est un régime non agréé qui n'est pas couvert par l'enquête.

REER collectif et RPDB (régime combiné)

: Souvent, le RPDB est combiné avec le REER collectif. La participation financière de l'employé correspond à ses cotisations versées dans le REER collectif, alors que la participation de l'employeur consiste en des montants versés à une fiducie à partir des profits réalisés. Seul le versement de l'employeur dans le RPDB est retenu aux fins des calculs.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite agréé en vertu duquel le montant des prestations reçues par les employés ou le mode de calcul de ces prestations sont connus. Les cotisations de l'employeur ne sont généralement pas déterminées à l'avance, et dépendent des coûts reliés aux prestations de retraite promises et des cotisations versées par les employés dans le régime.

*HEURES CHÔMÉES PAYÉES***Congés annuels (vacances)**

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi et l'ancienneté chez l'employeur. Les débours relatifs aux péculs ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

Congés de maladie

Journées d'absence accordées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé une partie ou la totalité du salaire régulier; il n'y a aucune perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent la personne que pour de courtes périodes d'absence.

Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse

Courtes périodes d'absence rémunérées à 100 % (deux jours selon la *Loi sur les normes du travail*), accordées aux parents lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors d'une interruption de grossesse à compter de la 20^e semaine. Ce type de congé peut être fractionné en journées à la demande la personne qui en bénéficie. Également, il ne peut être pris après l'expiration des 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant à la résidence de son père ou de sa mère ou, le cas échéant, l'interruption de grossesse.

Congés fériés

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

Congés mobiles

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé.

Congés sociaux

Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial (décès, mariage, divorce, déménagement, etc.). Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus dans cette catégorie.

Horaire réduit

Semaine de travail réduite sans diminution du niveau de rémunération hebdomadaire ou annuelle. Horaire souvent connu sous le nom d'*horaire d'été*.

L'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG) est réalisée chaque année auprès d'un échantillon d'entreprises qui emploient au moins 200 personnes. Les données présentées dans cette publication proviennent de la collecte 2012 de l'enquête.

Le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012* offre des données sur la rémunération des salariés du Québec, particulièrement sur les salaires, les échelles salariales, les heures régulières de travail et la rémunération globale, selon les groupes intermédiaires et les groupes de base de la *Classification nationale des professions* (CNP). Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

On retrouve une définition de l'ensemble des éléments couverts par l'enquête ainsi que des variables dans le glossaire au début de ce document.

Le premier chapitre expose les concepts et la méthodologie de l'ERG. Le deuxième chapitre porte sur les résultats; on y présente l'univers estimé, l'échantillon et d'autres éléments descriptifs de l'ERG 2012 ainsi que deux séries de tableaux : une sur les salaires (annuels et horaires) et la rémunération globale et l'autre sur les échelles salariales, selon les emplois de la CNP.

Des tableaux de résultats selon les emplois repères, portant sur les salaires, les heures de travail et la rémunération globale, sont également disponibles sur le site Web de l'Institut.

Les concepts et la méthodologie

Ce chapitre présente les différents concepts et la méthodologie utilisés dans l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). Afin d'aider le lecteur, plusieurs des termes employés dans ce rapport sont définis dans un glossaire au début du document.

1.1 Cadre conceptuel

1.1.1 Concept de rémunération globale

Le concept de la rémunération globale qui guide les travaux de l'Institut comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice des employés et des employées, en contrepartie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées¹.

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

Rémunération globale par heure travaillée	=	Rémunération directe Heures régulières	+ Rémunération indirecte - Heures chômées payées
	=	Rémunération annuelle Heures de présence au travail	

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à l'employé, soit principalement le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, les indemnités de vie chère, les bonis, les commissions et les divers remboursements reçus.

La rémunération indirecte comporte généralement les sommes versées à des tiers au nom de l'employé pour lui permettre de bénéficier de certains avantages, comme une prime d'assurance-vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du

Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures régulières correspondent à la durée habituelle du travail. Les heures chômées payées, quant à elles, constituent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les congés fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d'heures annuelles régulières.

1.1.2 Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de la rémunération globale bien établi à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour mesurer cette rémunération. L'Institut a choisi la méthode des débours pour colliger et présenter les données sur la rémunération globale. Cette méthode permet d'évaluer les coûts engagés par les employeurs au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. Compte tenu de son équation sur la rémunération globale, l'Institut utilise cette méthode en ajoutant au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leur personnel les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômées payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leur personnel des régimes d'assurance-vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison, par exemple, de l'âge des employés. La mesure de la rémunération globale par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des employés pour chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, sauf celles ayant trait au contenu des régimes, peuvent en effet avoir une influence sur les frais encourus, notamment les variables démographiques (âge, sexe, ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

1. INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION (1988), *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal.

1.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

L'Institut recueille l'information sur le salaire régulier, c'est-à-dire le traitement habituel de l'employé ou de l'employée en fonction de ses heures régulières hebdomadaires de travail. Cependant, le salaire peut être colligé sous plusieurs formes (horaire, hebdomadaire, annuel, etc.); de fait, au moyen des heures régulières hebdomadaires de travail, l'Institut est en mesure d'effectuer les conversions nécessaires afin de présenter les données salariales sur différentes bases.

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues puisqu'elles ne sont pas reliées aux tâches, mais plutôt à la personne qui occupe le poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être pris en compte. En effet, le niveau de salaire d'un employé dépend en partie de variables relatives à ce dernier, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent sa position dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'Institut ajoute de l'information sur les échelles salariales. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion de données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe plusieurs types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales

avec un minimum et un maximum au mérite. Le maximum normal est un paramètre important; ce taux, accessible à la personne dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les personnes qui ont un rendement supérieur.

La comparaison entre les résultats observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour une même entreprise, les données relatives aux échelles portent sur un groupe d'employés qui peut différer de celui pour lequel s'effectue la collecte des salaires. En effet, les données salariales incluent le personnel qui n'est pas assujéti à une échelle. En général, les emplois de professionnels, de techniciens et d'employés de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. Par contre, les employés de service, ceux de production et les ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner quelques difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale; cependant, la difficulté de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle fait en sorte que les emplois en question ne soient pas pris en compte dans les données sur le personnel rémunéré selon une échelle salariale.

Lorsqu'il s'agit de pondérer le minimum, tout l'effectif assujéti à une échelle salariale est pris en considération, y compris les employés dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée dans le cas du maximum normal; toutefois, le personnel dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite, est exclu de cette opération.

Par ailleurs, pour ce qui est des emplois repères, dont le concept sera expliqué dans les prochains paragraphes, les emplois d'une même entreprise qui ont été appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés progressent d'un

emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté et/ou le mérite. Dans le second cas, la progression de la personne implique la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à le combler. Les deux régimes peuvent être présents dans la même entreprise. En effet, le fait d'avancer dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent considéré comme de la progression de carrière, alors que l'accession aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'Institut établit, pour chaque emploi repère, un minimum et un maximum qui reflètent bien la progression des employés dans leur structure salariale.

1.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement

Dans le cadre d'une enquête sur la rémunération, l'utilisation d'emplois repères permet à la fois de limiter le nombre d'emplois à enquêter et de faire en sorte que les résultats soient représentatifs du secteur ou de l'entreprise qui fait l'objet de la comparaison. L'appariement des emplois des entreprises aux emplois repères de l'enquête est donc la méthode privilégiée par l'Institut afin de répondre à son mandat de comparaison de la rémunération. Il s'agit d'un processus d'évaluation des similitudes entre le contenu des emplois repères et celui des emplois présents dans les entreprises participant à l'enquête, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le choix du panier d'emplois repères a été réalisé sur la base des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie dans les autres secteurs du marché du travail². C'est pourquoi certains emplois (personnel infirmier, personnel enseignant, etc.) ont été exclus. Les emplois retenus devaient être comparables, ce qui implique d'être suffisamment présents sur le marché de comparaison

en plus d'avoir un contenu (responsabilités, exigences, etc.) facilement identifiable et stable dans le temps. De plus, les emplois repères permettent de tenir compte du niveau de complexité des tâches (niveau d'entrée et d'apprentissage, niveau de fonctionnement autonome et niveau de chef d'équipe ou de spécialiste). Ainsi, sur ce plan, l'information qui résulte de l'appariement offre un degré de finesse plus grand que celui obtenu avec la codification CNP.

Un nouveau panier d'emplois repères a été introduit en février 2007³. L'ERG 2012 a porté sur 49 corps d'emploi, lesquels se regroupent en 5 catégories d'emplois, soit les professionnels, les techniciens, les employés de bureau, les employés de service et les ouvriers. En prenant en compte les niveaux associés à chacun de ces corps d'emploi, 102 emplois repères ont été considérés dans le cadre de l'enquête.

1.1.5 Classification nationale des professions

En plus d'utiliser des emplois repères pour répondre à son obligation de comparaison de la rémunération, l'Institut collige dans l'ERG des données relatives aux professions telles que définies dans la *Classification nationale des professions* (CNP) 2006⁴.

La CNP est un système de classement des emplois reconnu à l'échelle canadienne et comparable aux systèmes d'autres pays. Il s'agit d'un outil permettant de classer les emplois d'une entreprise à l'aide de la description de tâches normalisée définie

2. En vertu de sa loi constitutive, l'Institut doit informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et de celle des autres salariés québécois (*Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*, L.R.Q., c. I-13.011, a. 4). L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise ainsi que les secteurs publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

3. Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du nouveau panier d'emplois repères, le lecteur peut consulter les documents *La sélection des emplois repères : nouvelle classification, enjeux et plan d'action* (octobre 2003) et *La sélection des emplois repères : présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble* (décembre 2005) ainsi que les cinq articles parus dans le *Flash-info* (septembre 2003, 2004, 2005, 2006 et février 2007). Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut (www.stat.gouv.qc.ca).

4. Voici le lien du site officiel de la CNP 2006 : <http://www30.rhdcc.gc.ca/CNP/Francais/CNP/2006/Bienvenue.aspx>.

pour chacun des 520 groupes de base. Cette classification est utilisée, entre autres, par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Ce système permet aux statisticiens et aux analystes du marché du travail d'utiliser une méthode uniformisée, et cela, dans le but de recueillir des données et de produire des résultats pour des groupes bien définis.

La CNP classifie les professions en fonction du niveau de compétence et du domaine ou genre d'activité. Il s'agit d'une classification hiérarchique : elle comporte 26 grands groupes (codes à deux chiffres), 140 groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et 520 groupes de base (codes à quatre chiffres). Ainsi, chaque grand groupe englobe un ou plusieurs groupes intermédiaires, et chaque groupe intermédiaire englobe un ou plusieurs groupes de base. Chaque chiffre donne de l'information sur la profession : le premier indique le domaine, le second désigne le niveau de compétence généralement requis pour l'emploi alors que le dernier sert à classer les différents corps d'emploi. Prenons, par exemple, le code 2131. Le premier chiffre (2) révèle qu'il s'agit d'une profession du domaine « sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés ». Le deuxième chiffre (1) signifie qu'une formation universitaire est généralement requise pour occuper ce poste. Ensemble, ces deux chiffres indiquent déjà que cette profession se classe dans le grand groupe 21, soit celui du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées. Le troisième chiffre (3) désigne le groupe intermédiaire, en l'occurrence celui des professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique. Enfin, le quatrième chiffre (1) fait référence au groupe de base, c'est-à-dire les « ingénieurs civils/ingénieures civiles ».

1.2 Méthodologie et approche de collecte

1.2.1 Plan de sondage

Univers et base de sondage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble des entreprises comptant au moins 200 employés à temps plein ou à temps partiel dans les

différents secteurs du marché du travail au Québec. L'entreprise dont le nombre d'employés varie grandement en fonction des saisons, mais qui emploie 200 personnes et plus au moins 6 mois par année, est incluse dans l'univers de l'enquête.

L'administration fédérale (personnel travaillant au Québec) constitue une seule entreprise dans le cadre de l'ERG; c'est également le cas de l'administration québécoise (fonction publique, secteur public de l'éducation et secteur public de la santé et des services sociaux). Dans l'administration municipale, l'univers est défini sur la base de la population desservie par la municipalité plutôt que sur la base du nombre d'employés. Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de l'univers d'enquête, et celles-ci comportent généralement au moins 200 employés.

Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture;
- pêche et piégeage;
- exploitation forestière et services forestiers;
- construction;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

Le fichier de référence de l'univers de l'enquête est la Banque de données du registre des entreprises (BDRE) de Statistique Canada. La base de sondage est constituée à partir de ce fichier, en excluant les entreprises classées dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que celles classées dans les strates de taille plus petites que 200 employés. En ce qui concerne les municipalités, l'information pertinente est tirée du *Répertoire des municipalités* du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Stratification

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les entreprises composant l'univers de l'enquête ont été réparties selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'entreprise.

Privé/Public

La variable de stratification privé/public répartit les entreprises de l'univers en considérant leur appartenance au secteur privé ou au secteur public⁵. Le secteur public, tel que défini ici, correspond au regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*.

Secteur d'activité économique

En ce qui a trait aux entreprises du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la façon suivante :

- éducation (commissions scolaires et cégeps);
- santé et services sociaux;
- administration provinciale (fonction publique du Québec);
- administration fédérale;
- administration municipale;
- universités;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

Dans le cas des entreprises du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe l'univers de la manière suivante⁶ :

- extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21);
- fabrication (31, 32 et 33);
- commerce (41, 44 et 45);
- transport et entreposage (48 et 49);
- industrie de l'information et industrie culturelle (51);
- finance, assurances, immobilier et location (52 et 53);

- autres secteurs de l'industrie des services⁷ (54, 55, 56, 61, 62, 71, 72 et 81) sauf les secteurs suivants :
 - éducation (commissions scolaires et cégeps);
 - universités;
 - santé et services sociaux;
 - entreprises publiques.

Taille de l'entreprise

La troisième variable de stratification, la taille de l'entreprise, est déterminée à partir du nombre d'employés de l'entreprise. La stratification selon la taille répartit les entreprises en deux ou trois catégories. Les bornes définissant les strates de taille sont variables d'un secteur d'activité à l'autre.

Degré d'échantillonnage

Le plan de sondage de l'enquête est un plan stratifié à deux degrés pour ce qui est de la CNP et à trois degrés dans le cas des emplois repères. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié d'entreprises. L'étape du profilage permet de découper l'entreprise en unités de collecte pour lesquelles il est logique de recueillir des données sur la rémunération; une analyse est alors effectuée afin de caractériser l'entreprise en fonction de sa structure organisationnelle, de ses diverses politiques de rémunération, de la syndicalisation ainsi que de la centralisation de ses données sur la rémunération. Dans les entreprises plus complexes (trois unités de collecte et plus), la charge de collecte est diminuée par l'échantillonnage d'unités de collecte, qui constitue le deuxième degré du plan de sondage. Les unités de collecte sélectionnées transmettent alors à l'Institut un fichier complet comportant, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur des caractéristiques personnelles. Tous les emplois de ce fichier sont codés selon la CNP. Enfin, une sélection

5. Le secteur public comprend toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

6. La classification utilisée est le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord* (SCIAN) 2007.

7. Il s'agit des secteurs suivants : services professionnels, scientifiques et techniques; gestion de sociétés et d'entreprises; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement; services d'enseignement (en excluant le secteur public); soins de santé et assistance sociale (en excluant le secteur public); arts, spectacles et loisirs; hébergement et services de restauration.

d'emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête est effectuée. Il s'agit du troisième degré du plan de sondage.

Taille, répartition et sélection de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées en vue d'assurer un niveau de précision donné quant aux estimations produites, tout en tenant compte des ressources financières disponibles pour la réalisation de l'enquête et de l'échéance convenue pour la production des résultats.

Pour l'ERG 2012, la taille de l'échantillon est de 302 entreprises. La sélection de l'échantillon à l'intérieur des strates est de type aléatoire simple sans remise. La fraction de sondage est variable d'une strate à l'autre. Les strates comprenant les grandes entreprises sont en général recensées. Les strates appartenant à des secteurs d'activité où la taille de la population est petite se voient attribuer une fraction de sondage élevée. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux et des universités ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué.

Les unités de collecte sont sélectionnées dans les entreprises échantillonnées. Lorsqu'elles sont au nombre de deux ou moins dans une entreprise, elles sont recensées. Dans tout autre cas, il y a sélection sans remise d'unités de collecte avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre d'employés. Au total, parmi les 265 entreprises répondantes des 302 échantillonnées, 361 unités de collecte ont été sélectionnées.

Depuis 2006, l'enquête est réalisée selon un cycle de trois ans; l'échantillon est donc divisé en trois groupes de rotation. Lorsqu'une entreprise est introduite dans l'enquête, sa collaboration est requise pour une durée de trois ans. À sa première année de participation, l'entreprise sélectionnée dans l'échantillon fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne sa structure organisationnelle et de rémunération; la collecte des données sur la rémunération est faite selon le mode « standard ». Le fardeau du répondant s'allège dès sa deuxième année de participation, la collecte étant réalisée en mode

« mise à jour ». À la troisième année, la collaboration de l'entreprise diminue encore puisque la collecte se fait en mode « allégé » (collecte de taux moyens d'augmentation⁸). Dans le cas des strates recensées, les entreprises recommencent un nouveau cycle de collecte lorsque le précédent est terminé. Dans les autres strates, la sélection de l'entreprise dans l'échantillon après le cycle de trois ans dépend de la fraction de sondage. Moins la fraction de sondage est élevée, plus le renouvellement de l'échantillon est important. Il faut préciser cependant que certaines grandes entreprises, notamment les administrations publiques québécoise et fédérale, sont traitées en mode « standard » à chaque année d'enquête (exception faite des avantages sociaux).

Le tableau 1.1 présente les différents cycles de collecte et les groupes de rotation. Afin d'implanter un cycle de collecte de trois ans, l'univers d'entreprises a été divisé en trois blocs de manière aléatoire. La composition des blocs est similaire sur le plan de la répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activité. Un premier échantillon (groupe de rotation A) a été tiré dans le cadre de l'ERG 2006 parmi les entreprises du bloc 1, un deuxième (groupe de rotation B) l'a été pour l'ERG 2007 parmi celles du bloc 2 et, finalement, un troisième groupe de rotation (C) a été introduit dans l'ERG 2008 à partir des entreprises du bloc 3. Puis, à compter du cycle de l'ERG 2009, il y a renouvellement du tiers de l'échantillon chaque année, avec le tirage d'un nouveau groupe de rotation. Ainsi, en 2012, le groupe de rotation D a été remplacé par le groupe G, sélectionné lui aussi dans le bloc 1.

8. Pour plus d'information sur le sujet, voir l'article suivant : Karine CHARBONNEAU (2005), « Une nouvelle ère... lancement de la nouvelle ERG », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 6, n° 4, septembre, p. 10-12.

Tableau 1.1

Cycles de collecte et groupes de rotation (blocs), Québec, 2012

Groupe de rotation	ERG 2006 (33,3 % de l'échantillon)	ERG 2007 (66,6 % de l'échantillon)	ERG 2008 (100 % de l'échantillon)	ERG 2009 (100 % de l'échantillon)	ERG 2010 (100 % de l'échantillon)	ERG 2011 (100 % de l'échantillon)	ERG 2012 (100 % de l'échantillon)
Groupe A (Bloc 1)	Standard	Mise à jour	Allégé				
Groupe B (Bloc 2)		Standard	Mise à jour	Allégé			
Groupe C (Bloc 3)			Standard	Mise à jour	Allégé		
Groupe D (Bloc 1)				Standard	Mise à jour	Allégé	
Groupe E (Bloc 2)					Standard	Mise à jour	Allégé
Groupe F (Bloc 3)						Standard	Mise à jour
Groupe G (Bloc 1)							Standard

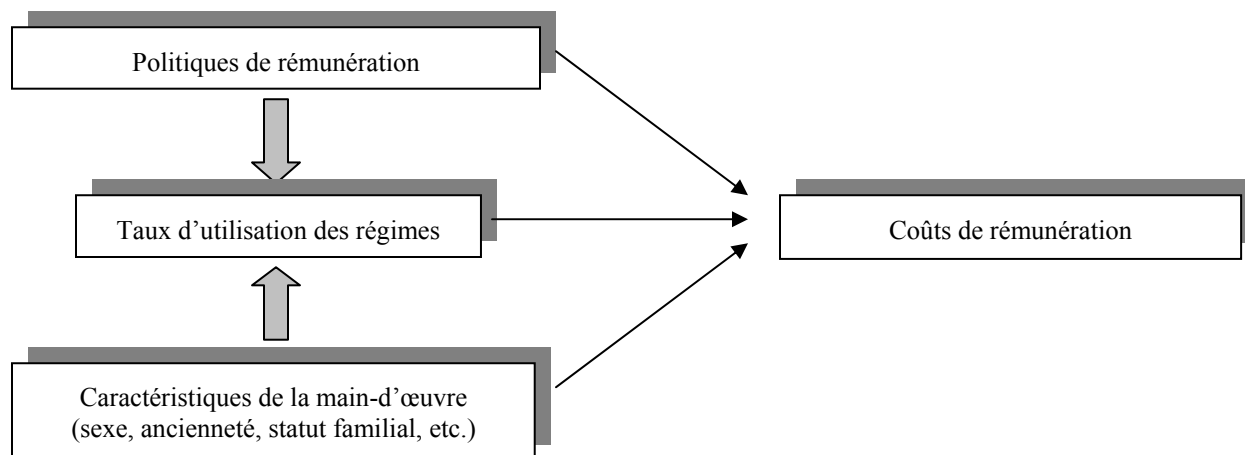
1.2.2 Collecte des données**Approche de collecte**

L'approche de collecte adoptée par l'Institut résulte d'un équilibre entre les objectifs et les contraintes rencontrées. L'ERG est une enquête qui répond à deux articles de la Loi sur l'ISQ, soit l'article 2 – fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec – et l'article 4 – informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale des salariés de l'administration québécoise et des autres salariés québécois. Pour bien remplir sa mission, tout en considérant les besoins exprimés par les répondants et les différents utilisateurs-clients, l'Institut désire diffuser un maximum de données, comme les débours de l'employeur, mais aussi les caractéristiques des régimes de rémunération. Cependant, certaines limites s'imposent, notamment sur le plan des ressources et de la volonté de réduire le fardeau des répondants. L'Institut a donc développé une approche qui favorise la collecte et l'analyse de renseignements déjà disponibles (conventions collectives, politiques de rémunération, descriptifs des régimes, etc.), faisant en sorte de diminuer la contribution du répondant et de fournir aux analystes-enquêteurs de l'Institut les données nécessaires au calcul des coûts de rémunération. En effet, à la fois les politiques de rémunération et les caractéristiques de la main-d'œuvre servent à établir les coûts, comme le montre la figure 1.1.

Processus de collecte

Dans le cadre de l'ERG, plusieurs étapes et modes de collecte différents ont été implantés. Dans la collecte de type « standard », soit la plus complète, la première étape est une entrevue téléphonique avec le répondant (par exemple un professionnel en ressources humaines ou un conseiller en rémunération). Cette entrevue permet notamment de préciser les besoins de l'Institut relativement à la réception du fichier sur la rémunération et d'autres documents. Tous ces renseignements fournis par l'entreprise sont ensuite analysés et traités, ce qui constitue la deuxième étape. Puis, on procède à la codification des emplois selon la CNP. Finalement, une entrevue en face-à-face avec le répondant est réalisée, principalement dans le but de faire les appariements d'emplois et de compléter la collecte des données sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Figure 1.1

Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2012**Entrevue téléphonique**

D'une durée moyenne de 30-45 minutes, cette entrevue permet, tout d'abord, d'obtenir une description des différents groupes d'employés de l'unité de collecte afin de comprendre et bien définir la structure de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux en place pour chacun des groupes. Également, c'est à cette occasion que des consignes sont fournies au répondant pour lui permettre de transmettre à l'Institut un fichier complet sur la rémunération ainsi que d'autres documents nécessaires à l'analyse, tels que les conventions collectives, les descriptions de tâches et les politiques de rémunération.

Réception et analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents

Le fichier contient, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération (titre d'emploi, classification, salaire, échelle salariale, heures régulières de travail) ainsi que sur des caractéristiques personnelles (sexe, date d'em-bauche, statut de syndicalisation). Issu du système de paie ou du système d'information de gestion de l'entreprise répondante – ce qui représente une source de données fiable et objective –, ce fichier est transmis au moyen d'un site sécurisé afin de garantir la confidentialité des données. Une analyse approfondie de ce fichier est effectuée dans le but de confirmer les modèles d'emplois ainsi que

les structures et les modes de rémunération qui s'y rattachent. Le fichier sur la rémunération contient également l'information nécessaire à l'attribution d'un code CNP aux emplois de l'entreprise (titre d'emploi, code de classification, département, etc.). Quant aux documents tels que les conventions collectives, les politiques de rémunération, les recueils de conditions de travail et les rapports de taux d'utilisation, ils permettent aux analystes-enquêteurs de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Les traitements et analyses réalisés à l'Institut sur la base de ces diverses sources de renseignements permettent donc de réduire le fardeau du répondant.

Procédure de codification selon la Classification nationale des professions

La troisième étape consiste à attribuer à chaque emploi un code de la *Classification nationale des professions* (CNP). La codification se fait à l'aide de trois chiffres (groupes intermédiaires) ou de quatre chiffres (groupes de base)⁹.

9. Un des objectifs de la codification CNP est d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Habituellement, le groupe intermédiaire permet d'atteindre cet objectif. Cependant, afin de mieux cibler un emploi repère, la codification selon le groupe de base peut s'avérer nécessaire. Par ailleurs, l'information selon les groupes de base étant plus spécifique, leur nombre dans l'ERG est en ascension.

La codification des emplois d'une entreprise selon la CNP permet une analyse complète et une compréhension élargie de la classification des emplois de cette entreprise. Elle permet aussi d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. De plus, une connaissance approfondie de la structure des emplois d'une entreprise améliore la qualité du processus d'appariement¹⁰.

Afin d'assurer une codification de qualité, la procédure comporte jusqu'à quatre étapes distinctes (figure 1.2). Une codification de tous les emplois est d'abord effectuée par l'analyste-enquêteur responsable du dossier de l'entreprise. Ensuite, une deuxième codification, cette fois-ci partielle, est faite par un autre analyste-enquêteur et un rapport de concordance est produit. Un troisième codage (partiel) est prévu lorsque la concordance entre les deux premiers codages est insuffisante; des règles d'acceptation ou de rejet des codes permettent de s'assurer de la qualité de la codification. Si, toutefois, la concordance entre les trois exercices de codage ne respecte pas les règles de qualité, la codification initiale est rejetée et tous les emplois doivent être codés de nouveau.

Les codes CNP attribués aux emplois permettent d'identifier les emplois potentiellement appariaables aux emplois repères¹¹.

Entrevue en face-à-face

La dernière étape, qui peut prendre entre deux heures et une demi-journée, est une entrevue en face-à-face avec le répondant, dirigée par l'analyste-enquêteur; le but principal de cette entrevue est l'appariement des emplois.

Ainsi que mentionné précédemment, le processus d'appariement vise à examiner la similitude de chacun des emplois avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou

la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés ainsi que sur le type de supervision reçue et exercée.

Par ailleurs, certains codes CNP attribués à des emplois doivent être validés, tandis que pour d'autres emplois, aucun code CNP n'a été associé en raison d'une trop grande incertitude; c'est également lors de l'entrevue que ces précisions sont recueillies.

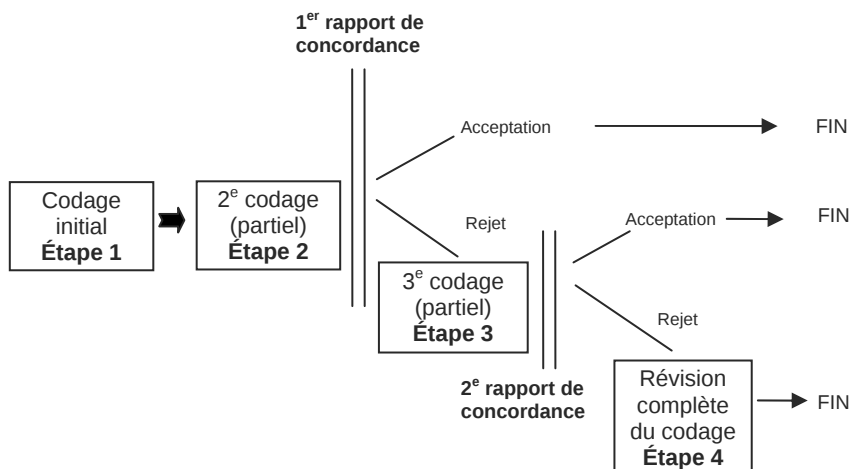
Finalement, l'information qui n'a pu être colligée à la suite de l'étape d'analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents est recueillie en entrevue afin de compléter les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Dans le cadre de l'ERG 2012, les coûts, les caractéristiques et les taux d'utilisation ont été colligés pour les avantages suivants :

- congés annuels;
- congés fériés et mobiles;
- régimes de retraite;
- régimes étatiques;
- congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %);
- congés de maternité;
- congés de paternité;
- congés parentaux;
- congés d'adoption;
- congés de maladie utilisés;
- remboursement de congés de maladie non utilisés;
- assurance-salaire de courte durée;
- assurance-invalidité de longue durée;
- assurance-vie;
- assurance maladie;
- assurance-soins dentaires;
- assurance-soins optiques;
- congés sociaux et libérations syndicales.

10. La relation entre les emplois de la CNP 2006 et les emplois repères de l'ERG est présentée à l'annexe 1.

11. Lorsque, au sein d'une même unité de collecte, plus de 100 emplois sont potentiellement appariaables, un échantillon est sélectionné.

Figure 1.2

Procédure de codification CNP, Québec, 2012**Validation et assurance-qualité des données**

La collecte selon les modes « standard » et « mise à jour » de l'ERG est effectuée principalement par des analystes-enquêteurs en rémunération, entre les mois d'octobre et juin. Ces personnes sont en grande majorité des professionnels formés en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines. Les personnes nouvellement embauchées reçoivent une formation spécifique se rapportant à l'enquête et sont étroitement encadrés; un programme de monitorat est d'ailleurs en place. L'analyste-enquêteur maintient le contact avec le répondant pendant tout le processus de collecte, ce qui lui permet de valider des données au besoin. Des réunions de production ont lieu régulièrement afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des concepts et dans le processus de collecte. Un comité d'experts a également été mis sur pied pour gérer les cas complexes et pour élaborer et transmettre des directives lorsque des situations nouvelles, exigeant une analyse plus approfondie, se présentent.

Les données recueillies à partir des fichiers sur la rémunération sont intégrées électroniquement dans la base de données de l'enquête afin de limiter les erreurs possibles liées à la saisie. Quant à la collecte ayant trait aux autres éléments, elle se fait à l'aide de fiches, lesquelles sont ensuite saisies manuellement; chaque analyste-enquêteur vérifie cependant la saisie

effectuée pour ses dossiers. De plus, différents processus spécifiques de vérification et de validation ont été mis en place pour assurer la qualité des données. En effet, de nombreux contrôles de qualité sont réalisés en cours d'enquête et après celle-ci; ces contrôles peuvent prendre la forme de rapports de concordance dans les cas de double saisie, de rapports de cohérence (par exemple un rapport de validation sectorielle permettant de comparer la rémunération d'une entreprise avec celle de son secteur ou de comparer la rémunération entre différents niveaux de complexité), de rapports de sortie de données aberrantes ou d'une vérification du dossier par un analyste-enquêteur chevronné.

Le tableau 1.2 montre les divers éléments couverts par l'enquête et qui servent à la production des résultats. Ces éléments peuvent être abordés sous l'angle de la fréquence, mais, parfois aussi, sous celui des politiques, des caractéristiques, des taux d'utilisation ou des débours de l'employeur (en pourcentage de la rémunération au taux régulier). Il importe de souligner toutefois que seuls les avantages pour lesquels il y a une contribution de l'employeur sont retenus, puisque l'Institut utilise la méthode des débours pour mesurer la rémunération.

Tableau 1.2

Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2012

Volet rémunération directe	
Salaire ▪ Horaire ▪ Hebdomadaire ▪ Annuel Mode de rémunération ▪ Échelles salariales minimum/maximum normal/maximum au mérite ▪ Échelles salariales minimum/maximum au mérite ▪ Taux de rendement ▪ Taux avec progression ▪ Taux fixes ▪ Taux variables	Remboursement de congés de maladie non utilisés Rémunération variable à court terme ▪ Partage des bénéfices de l'entreprise ▪ Boni au mérite ▪ Régime hybride (partage des bénéfices de l'entreprise et boni au mérite) ▪ Boni d'équipe ▪ Commission (vendeurs seulement)* ▪ Partage des gains de productivité ▪ Boni discrétionnaire ▪ Autres régimes
Volet rémunération indirecte	
Régimes de retraite ▪ Régime de retraite à cotisations déterminées ▪ Régime de retraite à prestations déterminées ▪ Régime d'épargne à cotisations déterminées Régimes étatiques ▪ CSST ▪ Assurance-emploi ▪ RAMQ ▪ RQAP ▪ RRQ	Assurances collectives ▪ Assurance-salaire de courte durée ▪ Assurance-invalidité de longue durée ▪ Assurance-vie ▪ Assurance maladie ▪ Assurance-soins dentaires ▪ Assurance-soins optiques Compensation pour congés familiaux ▪ Congés de maternité ▪ Congés parentaux ▪ Congés de paternité ▪ Congés d'adoption
Volet heures de travail	
Heures régulières hebdomadaires de travail	
Heures chômées payées ▪ Congés annuels ▪ Congés fériés et mobiles ▪ Congés sociaux et libérations syndicales ▪ Périodes de repos et de repas¹ ▪ Congés de maladie ▪ Horaire réduit¹ ▪ Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %)	

* Élément pour lequel la collecte n'est pas complète en 2012.

1. Pour ces deux éléments, l'enquête permet de noter la présence ou non de l'avantage, mais aucun débours n'est colligé.

1.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence

Les données de l'ERG 2012 sur les salaires, les échelles salariales et les heures régulières de travail portent sur les employés réguliers à temps plein; ce sont celles en vigueur le 1^{er} avril 2012.

En ce qui concerne les avantages sociaux, la période de référence des débours colligés est l'année 2009 (civile ou financière) pour les entreprises du groupe de rotation E, l'année 2010 pour celles du groupe de rotation F et l'année 2011 pour celles du groupe G. Cependant, dans l'administration québécoise, la période de référence est du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'ERG 2012, des ajustements à ce chapitre ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2011 pour les entreprises des groupes de rotation E et F.

Les données relatives à l'effectif concernent les employés réguliers à temps plein et sont celles en vigueur en 2010, 2011 ou 2012 pour tous les secteurs, sauf l'administration québécoise. Dans l'administration québécoise, l'effectif des emplois fait référence à la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010; ce sont également les employés réguliers à temps plein qui sont pris en compte, mesurés toutefois sous forme d'équivalent temps complet.

1.2.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu de l'approche de collecte privilégiée dans l'enquête, plusieurs traitements et calculs sont nécessaires afin de produire des résultats sur la rémunération globale. Tout d'abord, les données salariales sont recueillies pour chaque personne employée par l'entreprise; ainsi, lorsque plusieurs personnes occupent un même emploi, une moyenne pondérée par l'effectif est calculée. De la même façon, lorsque plusieurs emplois sont associés au même emploi repère ou code CNP, la moyenne tient compte de l'effectif. En ce qui a trait aux avantages sociaux, les entreprises peuvent fournir l'information de diverses façons – outre le débours – ce qui amène l'Institut à effectuer des traitements afin de transformer les caractéristiques, taux et usages

recueillis en débours pour chaque personne employée par l'entreprise.

Ajustement des données des groupes de rotation E et F

Dans le cas des unités de collecte du groupe de rotation F (la deuxième année du cycle de collecte), l'enquête prévoyait une mise à jour des taux de salaire. Selon l'orientation de l'enquête, cela consiste à recevoir un nouveau fichier électronique et à mettre à jour les appariements. Comme la présence ou non des avantages sociaux ainsi que les caractéristiques et politiques relatives à ces derniers ont été recueillies à l'an 1, aucune nouvelle information n'est demandée à ce sujet. Le calcul des coûts est donc réalisé à partir des nouveaux taux de salaire.

En 2012, un nouveau fichier de données a été demandé auprès de 30 unités de collecte parmi les 119 du groupe de rotation F. Lors du choix de ces unités, l'Institut s'est assuré d'une distribution à peu près égale de celles-ci dans chacune des strates. Parmi les 30 unités sollicitées, 28 ont fourni un fichier sur la rémunération avec lequel il était possible d'effectuer une mise à jour des données. Une analyse du pourcentage d'emplois présents à la fois dans l'année 1 et dans l'année 2 a été réalisée; ce pourcentage s'est avéré satisfaisant.

Pour ces 28 unités de collecte ayant fourni un nouveau fichier sur la rémunération, le pourcentage d'emplois identiques à ceux de l'ancien fichier est généralement élevé. Dans le cas des emplois identiques, l'ajustement salarial a été fait à partir de la variation observée pour chacun. En ce qui concerne les autres emplois, une méthode mixte a été utilisée, l'objectif étant de maximiser la qualité de l'ajustement dans chacun des dossiers. Deux critères ont permis de choisir l'approche à adopter : le pourcentage d'emplois identiques dans le dossier ainsi que l'écart entre le taux d'augmentation calculé pour l'unité de collecte et le taux d'augmentation du secteur. À titre d'exemple, dans les unités de collecte pour lesquelles le pourcentage d'emplois identiques était élevé, la rémunération des autres emplois a été ajustée sur la base du taux moyen d'augmentation calculé à partir des emplois identiques du dossier.

Les unités de collecte du groupe de rotation E (la troisième année du cycle de collecte) ainsi que les deux unités de collecte du groupe de rotation F n'ayant pas fourni un deuxième fichier sur la rémunération ont fait l'objet d'une collecte en mode allégé. Pour ces unités de collecte, les taux d'augmentation des salaires et des échelles ont été recueillis pour chacun des modèles d'emplois présents dans l'unité. Ces taux d'augmentation ont permis d'ajuster la rémunération des emplois de chacun des modèles. Pour toutes ces unités de collecte, les appariements, l'effectif et les heures de travail ne sont pas mis à jour.

Par ailleurs, dans toutes les unités de collecte (groupes E, F et G), la non-réponse totale et partielle a fait l'objet d'une imputation.

Non-réponse partielle et imputation des données

En plus de la non-réponse pour l'ensemble des données d'une unité de collecte, on retrouve également de la non-réponse partielle, c'est-à-dire lorsque seulement une partie des données est présente. La non-réponse partielle peut aussi entraîner des biais dans les estimations, puisque les non-répondants peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des répondants. Afin de corriger les lacunes causées par la non-réponse partielle, une imputation des données manquantes a été effectuée.

Il existe un vaste éventail de méthodes d'imputation, des plus simples aux plus complexes, qui permettent d'attribuer des valeurs aux données manquantes. Dans cette enquête, deux méthodes d'imputation ont été utilisées : imputation par le voisin le plus proche et imputation par la moyenne. La première méthode consiste à attribuer à un non-répondant la valeur du répondant « le plus proche ». La proximité est définie à l'aide d'une fonction de distance basée sur des variables auxiliaires caractérisant l'emploi. La deuxième méthode consiste à remplacer la valeur manquante par la valeur moyenne d'un groupe de répondants possédant les mêmes caractéristiques que le non-répondant.

La collecte relative aux avantages sociaux est réalisée la première année du cycle de collecte (mode standard). Les renseignements ont donc été

colligés, selon le groupe de rotation, lors de l'ERG 2010, 2011 ou 2012.

Pondération

La pondération a pour objectif d'associer à chaque unité répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population visée. L'utilisation de ce poids à l'étape d'estimation permet de rapporter les données des répondants à la population visée et de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est la probabilité de sélection à chaque degré du plan de sondage et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

L'enquête repose sur un échantillon probabiliste, ce qui permet d'évaluer, pour chaque unité de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Ce premier élément de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon par rapport à la distribution de la population.

La non-réponse est un problème affectant habituellement les enquêtes par sondage et peut conduire à des biais dans les résultats. En présence de non-réponse, il est toujours possible que les unités non répondantes aient des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes. Plus la non-réponse est élevée, plus le biais peut être grand. Il importe donc d'obtenir un taux de réponse élevé lors de la collecte et de tenir compte de la non-réponse lors de la pondération.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des répondants par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les répondants et les non-répondants afin de créer des groupes homogènes appelés classes de pondération. Pour que les ajustements effectués soient efficaces, il est primordial que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées ainsi qu'au

phénomène de non-réponse. Le redressement est fait en utilisant l'inverse du taux de réponse par classe de pondération.

Méthode d'estimation

Dans cette enquête, deux types d'estimations sont tirés des données de l'échantillon : l'estimation des paramètres (moyenne, proportion, ratio) et l'estimation de la précision associée à chacun de ces paramètres. Tous les paramètres estimés ont été produits avec les données pondérées, de façon à ce qu'elles puissent être inférées à la population visée. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, ce dernier permettant d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et des spécifications du plan de sondage.

Fiabilité des estimations

Dans ce rapport, il s'agit d'estimations de la situation ayant cours dans l'univers défini de l'enquête. L'utilisation des résultats à des fins d'évaluation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de l'univers de référence serait inappropriée. Aussi, l'enquête reflète la situation des entreprises de 200 employés et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la présente enquête aux entreprises comptant moins de 200 employés.

Erreur d'échantillonnage

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (moyenne, proportion, ratio) comportent une erreur d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite. Elle peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)¹² constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à

l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence.

Qualité des données

Dans le cadre de l'ERG 2012, le taux d'admissibilité à l'enquête est supérieur à 91 % dans chacun des secteurs. Quant au taux de réponse, il est excellent, se situant à 91,2 % pour les entreprises du secteur privé, et à 98,5 % dans le secteur « autre public ». Une non-réponse totale au volet sur les avantages sociaux est observée dans moins de 0,5 % des unités de collecte. Pour les unités de collecte répondantes, le taux de réponse varie selon l'avantage de 76,0 % à 99,6 %.

Le tableau 1.3 indique la qualité de l'estimation en fonction de la valeur du coefficient de variation. Les CV ne figurent pas dans les tableaux portant sur les salaires et la rémunération globale. En effet, toutes les estimations de salaire et de rémunération globale présentées sont de qualité « Excellente », « Très bonne » ou « Bonne ». Lorsque les estimations sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées et sont donc non disponibles.

Tableau 1.3
Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2012

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
≤ 5 %	Excellente
5 % < CV ≤ 10 %	Très bonne
10 % < CV ≤ 15 %	Bonne
15 % < CV ≤ 25 %	Passable (*)
> 25 %	Faible (**)

Quant aux tableaux sur les échelles salariales, certains résultats concernant la proportion de l'effectif rémunéré selon une échelle sont suivis d'un ou deux astérisques (* ou **). Un astérisque signifie que la qualité de la donnée est passable (15 % < CV ≤ 25 %) et deux, qu'elle est faible (CV > 25 %).

En plus des CV, d'autres critères de qualité ont été pris en compte dans les décisions relatives à la

12. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

diffusion des résultats. Dans un premier temps, les emplois de la CNP pour lesquels le taux de non-réponse des données recueillies (salaires, échelles salariales, heures de travail) est de 25 % ou plus ne sont pas présentés, de même que ceux pour lesquels l'effectif est inférieur à 10. Une analyse a également permis de cerner des postes pour lesquels le salaire calculé ne reflétait pas la réalité de la profession en raison de certaines particularités; ces cas sont exposés à l'annexe 2.

De plus, dans les tableaux relatifs aux échelles salariales, deux groupes sont exclus parce que ce mode de rémunération n'y est pas suffisamment présent. Il s'agit des groupes de gestion et de formation en cours d'emploi.

Il importe aussi de mentionner que certains résultats sur les quartiles de salaire ne sont pas présentés. Ce sont les cas pour lesquels un grand nombre de personnes ont le même taux de salaire. Il devient alors impossible de cibler des taux de salaire qui séparent l'effectif en quatre groupes de poids égal. Prenons, par exemple, le cas d'une profession dont l'effectif est de 100 employés. Si 70 personnes sont rémunérées au taux du salaire minimum, on ne peut pas cibler un taux de salaire pour lequel 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus, puisque 70 % de l'effectif a le même niveau de rémunération. Ainsi, dès qu'il est impossible d'identifier un des quartiles, aucun quartile n'est présenté.

Par ailleurs, il est possible de remarquer certaines fluctuations de la rémunération lors de l'analyse des résultats par niveau de compétence, c'est-à-dire des cas où le salaire affiché pour une profession classifiée dans un niveau de compétence donné est plus élevé (moins élevé) que celui d'une profession de niveau plus avancé (moins avancé). Une des raisons qui expliquent ce fait est que certaines professions se concentrent dans des milieux de travail caractérisés par un niveau de rémunération plus élevé et d'autres, dans des milieux où le niveau est moins élevé. La concentration sectorielle d'une profession, la taille des entreprises où on la retrouve ou encore la couverture syndicale de la profession

seraient quelques-uns des éléments explicatifs des cas d'« inversion » de niveaux.

Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l'Institut doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'entreprises;
- une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de sa valeur.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une entreprise à la valeur statistique est prise en compte. Cette contribution dépend du nombre d'employés (pondération par l'effectif).

Les données de l'administration québécoise (commissions scolaires et cégeps, santé et services sociaux, fonction publique du Québec) et celles de l'administration fédérale font exception parce qu'elles sont d'ordre public.

Le présent chapitre comporte deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, l'univers, l'échantillon ainsi que quelques éléments descriptifs de l'ERG 2012.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires, les heures régulières de travail et la rémunération globale et l'autre, sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

2.1 Portrait des répondants

Constitué de l'ensemble des entreprises de 200 employés et plus au Québec, l'univers estimé de l'*Enquête sur la rémunération globale* en 2012 compte environ 880 entreprises. L'échantillon sélectionné totalise 302 entreprises. De ce nombre, 265 entreprises, regroupant 361 unités de collecte, ont participé à l'enquête (voir figure 2.1).

L'univers de l'enquête touche une population totale d'environ 957 260 employés réguliers à temps plein pour l'ensemble du Québec : 55 % se retrouvent dans le secteur privé et 45 %, dans le secteur public.

Les unités de collecte sélectionnées dans les entreprises répondantes comptent 674 108 employés réguliers à temps plein. Ce nombre représente 70,4 % de l'univers estimé. Le tableau 2.1 présente le nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et le nombre de personnes y œuvrant, pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public. On note que la majorité des entreprises se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 74,7 %. Par contre, les personnes travaillant dans les entreprises privées répondantes ne représentent que 37,0 % de l'ensemble.

Figure 2.1

Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans l'univers estimé de l'ERG, Québec, 2012

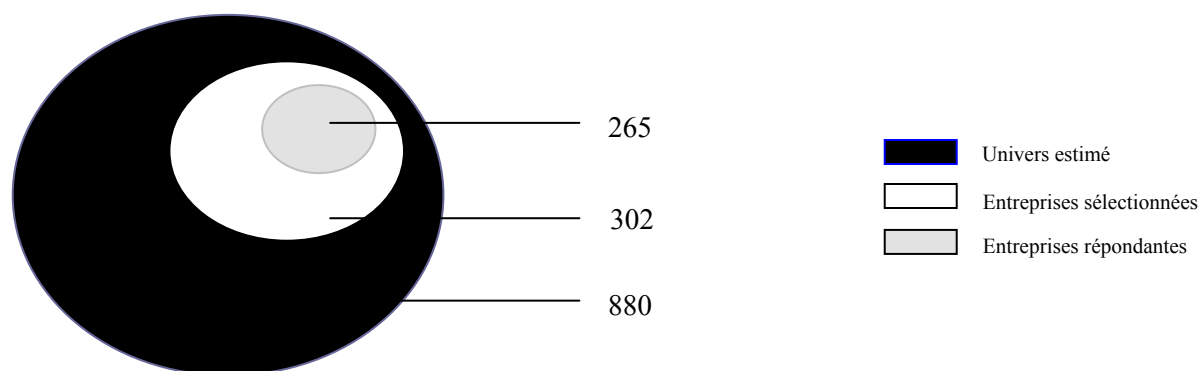


Tableau 2.1

Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre d'employés réguliers à temps plein sélectionnés, par secteur, Québec, 2012

	Entreprises répondantes	Unités de collecte répondantes	Employés réguliers à temps plein
	n		
Ensemble du Québec	265	361	674 108
Secteur privé	198	284	249 411
Secteur public	67	77	424 697

La figure 2.2 présente le nombre d’entreprises répondantes selon différents secteurs d’activité. C’est le secteur des services dans le secteur privé qui regroupe le plus d’entreprises répondantes, soit 55 (pour un poids de 27,8 %).

La figure 2.3 illustre la répartition des entreprises répondantes, selon la taille, pour l’ensemble du

Québec, le secteur privé et le secteur public. Pour l’ensemble du Québec, 49,8 % des entreprises répondantes se trouvent dans le groupe des 1 000 employés et plus, 34,0 %, dans celui des 200 à 499 employés et, finalement, 16,2 % font partie du groupe des 500 à 999 employés. Les pourcentages observés dans les secteurs public et privé sont sensiblement les mêmes.

Figure 2.2
Nombre d’entreprises répondantes selon le secteur d’activité, Québec, 2012

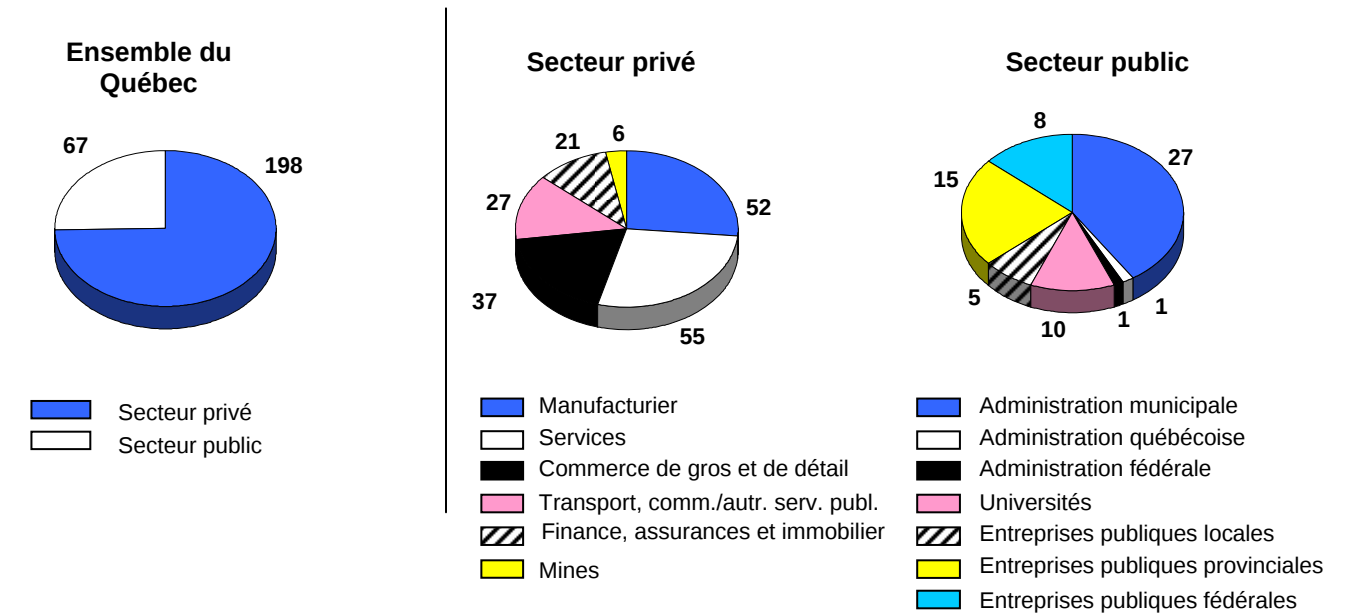
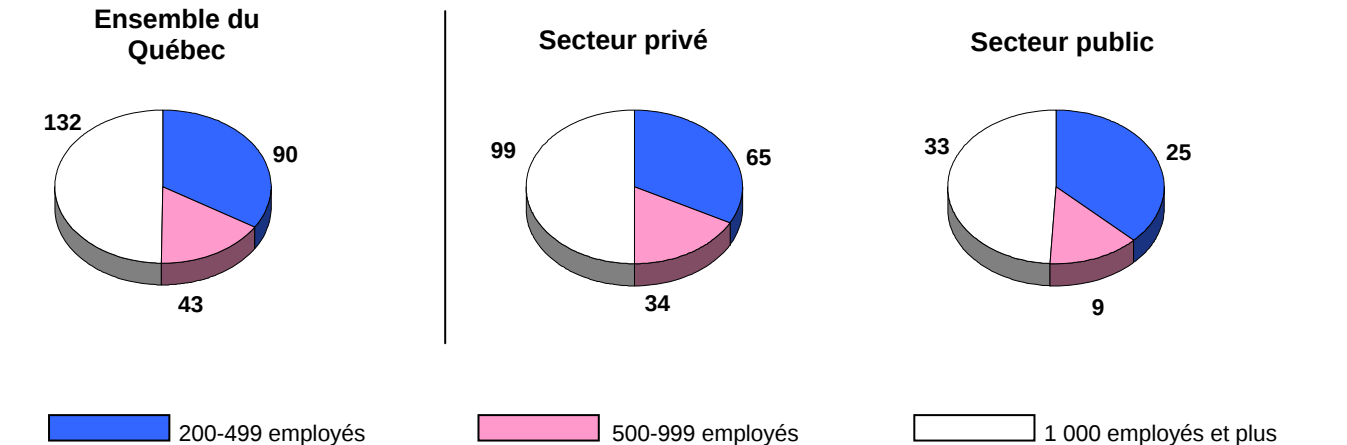


Figure 2.3
Nombre d’entreprises répondantes selon le nombre d’employés, Québec, 2012



Le tableau 2.2 présente la répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois codés selon la CNP dans les entreprises répondantes, selon les cinq groupes de compétence (gestion et quatre niveaux), et ce, pour l'ensemble du Québec et les secteurs privé et public. Certains emplois n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code CNP équivalent. Au total, 97,1 % des emplois (soit 80 424 des 82 791), regroupant 98,6 % des employés et des employées (soit 664 630 des 674 108), ont pu se voir attribuer un code.

Il est intéressant de constater que la proportion de personnes ayant un emploi nécessitant une formation universitaire ou collégiale est de 49,9 % dans le secteur privé contre 68,2 % dans le secteur public, soit un écart de 18,3 points de pourcentage en faveur de ce dernier secteur. Quant à la proportion relative aux emplois de gestion, elle est légèrement plus élevée dans le secteur privé (7,6 % contre 5,9 %).

Tableau 2.2

Répartition des employés réguliers à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2012

	Employés		Emplois	
	n	%	n	%
Ensemble du Québec				
Gestion	43 765	6,5	14 601	17,6
Formation universitaire	214 897	31,9	22 079	26,7
Formation collégiale	199 285	29,6	25 510	30,8
Formation de niveau secondaire ou spécifique	159 770	23,7	14 487	17,5
Formation en cours d'emploi	46 913	7,0	3 747	4,5
<i>Ensemble des groupes¹</i>	674 108	100,0	82 791	100,0
Secteur privé				
Gestion	18 867	7,6	9 183	16,3
Formation universitaire	48 395	19,4	14 879	26,4
Formation collégiale	76 165	30,5	17 117	30,3
Formation de niveau secondaire ou spécifique	76 424	30,6	10 883	19,3
Formation en cours d'emploi	25 066	10,1	2 555	4,5
<i>Ensemble des groupes¹</i>	249 411	100,0	56 413	100,0
Secteur public				
Gestion	24 898	5,9	5 418	20,5
Formation universitaire	166 502	39,2	7 200	27,3
Formation collégiale	123 120	29,0	8 393	31,8
Formation de niveau secondaire ou spécifique	83 346	19,6	3 604	13,7
Formation en cours d'emploi	21 847	5,1	1 192	4,5
<i>Ensemble des groupes¹</i>	424 697	100,0	26 613	100,0

1. L'ensemble inclut des emplois qui n'ont pu être codés en raison de l'ambiguïté du titre et de l'impossibilité d'attribuer un code de la *Classification nationale des professions* équivalent.

2.2 Présentation des tableaux

Le rapport de l'ERG 2012 présente des données selon les professions de la CNP, alors que les résultats selon les emplois repères sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

Les résultats présentés concernent les salaires, les échelles salariales, les heures régulières de travail et la rémunération globale.

Deux types de tableaux sont offerts, soit un portant sur la rémunération globale (série de tableaux A) et l'autre, sur les échelles salariales (série de tableaux B). Les données sont présentées conformément aux groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et aux groupes de base (codes à quatre chiffres) de la CNP selon l'emploi. Les tableaux concernant la rémunération globale affichent également des résultats sur les heures régulières hebdomadaires de travail et sur les salaires annuels et horaires, ces derniers étant illustrés à la fois sous la forme de moyennes et de quartiles.

Les résultats sont présentés selon 13 ventilations, soit l'ensemble des employés, les employés du secteur public, ceux du secteur privé, les employés syndiqués et les employés non syndiqués du secteur privé, les employés du secteur privé selon la taille de l'entreprise pour laquelle ils travaillent (de 200 à 499 employés et 500 employés et plus), les employés du secteur de la fabrication, des universités et des entreprises publiques, et finalement, ceux des administrations québécoise, fédérale et municipale.

Au cours des prochains mois, des tableaux et des analyses particulières seront publiés à partir des données de l'ERG, notamment sur le plan de la rémunération globale et de ses composantes.

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	2 460	100 050	36,9	52,08	44,04	51,14	58,42	74,54
0113	Directeurs et directrices des achats	1 560	99 428	37,2	51,23	43,59	49,83	57,17	73,39
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	3 250	98 635	36,7	51,60	42,58	50,29	57,75	74,92
012	Directeurs et directrices — services financiers et aux entreprises	4 630	91 561	36,9	47,71	36,80	45,49	56,01	67,89
013	Directeurs et directrices — services de communications (sauf radiotélédiffusion)	420	94 945	37,4	48,74	40,94	45,87	54,99	74,20
0131	Directeurs et directrices de la transmission des télécommunications	..	100 858	36,4	53,15	42,05	51,26	61,69	76,65
021	Directeurs et directrices — services génie, architecture, sciences naturelles et systèmes informatiques	7 930	108 674	37,3	55,95	48,63	54,48	62,30	81,84
0211	Directeurs et directrices des services de génie	3 970	109 972	37,3	56,43	48,70	56,38	63,53	84,48
0212	Directeurs et directrices de services d'architecture et de sciences	690	104 889	36,7	54,96	47,81	54,10	61,20	79,21
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	3 270	107 901	37,2	55,58	48,78	53,22	61,04	79,14
031	Directeurs et directrices — secteurs de la santé, de l'enseignement et des services communautaires et sociaux	7 510	90 553	35,0	49,57	44,00	48,09	52,60	72,11
041	Directeurs et directrices — fonction publique	5 870	100 091	35,8	53,58	48,24	53,44	59,90	80,75
051	Directeurs et directrices — arts, culture, sports et loisirs	..	98 281	35,7	52,75	41,57	50,84	60,42	75,09
0611	Directeurs et directrices — ventes, marketing et publicité	6 050	95 394	37,5	48,91	39,17	46,66	56,42	68,01
0621	Directeurs et directrices — commerce de détail	8 670	50 291	39,6	24,49	16,68	21,43	30,48	32,18
063	Directeurs et directrices — restauration et services d'hébergement	..	49 436	39,0	24,31	17,79	21,39	28,19	32,12
0631	Directeurs et directrices — restauration et services alimentaires	..	47 389	39,0	23,32	16,89	19,77	25,55	31,02
0632	Directeurs et directrices de services d'hébergement	..	61 005	39,4	29,87	23,11	27,34	32,71	38,23
0651	Directeurs et directrices d'autres services	..	73 042	38,2	37,02	30,04	33,31	45,52	49,14

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
071	Directeurs et directrices — construction et transport	960	99 694	38,3	50,08	40,73	49,88	56,39	72,78
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	113 423	38,0	57,42	46,31	55,14	64,96	80,80
0713	Directeurs et directrices des transports	780	96 507	38,4	48,32	39,06	49,01	56,22	71,00
0721	Directeurs et directrices — exploitation et entretien d'immeubles	1 420	84 314	37,7	42,80	35,30	40,85	49,31	61,64
0811	Directeurs et directrices — production primaire (sauf l'agriculture)	..	116 870	40,2	55,62	49,16	53,37	59,47	83,70
091	Directeurs et directrices — fabrication et services d'utilité publique	2 240	101 633	38,8	50,29	40,84	48,55	58,15	70,78
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	..	103 580	39,1	50,91	41,43	48,66	58,47	71,64
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	106 466	36,0	57,01	48,25	56,90	65,67	93,91
Formation universitaire									
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	18 020	71 356	36,9	37,19	30,66	37,71	42,86	54,93
1121	Spécialistes des ressources humaines	8 010	71 025	36,7	37,20	31,14	37,92	42,86	55,38
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	10 010	71 621	37,0	37,18	30,16	37,52	43,05	54,58
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	..	74 942	36,8	39,05	30,22	38,56	45,60	57,87
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	1 070	80 672	36,6	42,19	38,06	42,62	45,60	64,67
2112	Chimistes	..	62 698	36,7	32,84	26,05	30,19	38,64	45,27
2113	Géologues, géochimistes, géophysiciens et géophysiciennes	..	80 727	40,1	38,45	33,43	36,61	43,87	53,40
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences	360	97 997	36,4	51,80	45,81	52,88	58,91	87,07
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	2 070	68 346	36,5	35,89	29,05	35,77	41,66	52,37
2121	Biologistes et autres scientifiques	1 480	69 383	36,6	36,25	28,60	35,24	43,62	53,16
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	370	68 128	35,8	36,49	32,68	37,46	39,66	53,35
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	..	62 011	36,8	32,59	26,54	33,71	37,87	45,88

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	10 370	78 521	37,2	40,64	32,40	40,48	47,39	60,08
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	8 900	84 318	38,7	41,81	33,91	40,96	49,55	61,65
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	840	76 686	35,8	41,07	37,50	41,53	46,60	64,03
2151	Architectes	230	79 988	36,0	42,51	39,62	41,53	46,63	65,25
2152	Architectes paysagistes	..	73 354	36,2	39,04	32,47	41,56	46,60	60,22
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	360	75 291	35,3	40,91	35,95	42,34	46,60	65,25
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	190	76 343	36,5	40,25	38,64	40,19	43,23	61,48
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	73 535	36,2	39,05	31,27	37,23	45,25	55,32
217	Professionnels et professionnelles en informatique	29 180	72 985	37,1	37,76	31,94	38,36	43,25	54,11
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	3 480	82 897	38,2	41,65	35,26	41,75	47,26	57,34
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	6 970	70 679	37,5	36,20	31,45	36,79	40,50	52,67
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	4 130	66 596	35,0	36,43	32,53	38,91	39,76	52,58
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	26 630	64 658	36,2	34,21	...	...	...	50,71
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 810	121 284	35,7	65,33	45,06	55,86	62,30	97,28
4111	Juges	470	251 426	34,8	138,20	133,42	133,45	143,66	209,82
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 340	94 942	35,9	50,58	43,63	51,30	56,54	75,11
412	Professeurs et professeuses, assistants et assistantes d'enseignement — niveau universitaire et postsecondaire	9 300	98 960	35,9	52,77	42,87	55,00	65,54	73,63
4121	Professeurs et professeuses d'université	7 790	108 354	36,0	57,74	48,75	58,36	65,85	80,11
4122	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	1 500	50 237	35,4	27,04	...	...	...	39,10
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	10 540	69 055	35,5	37,43	36,66	39,76	40,40	58,33

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	50 840	66 720	35,0	36,56	...	...	...	58,56
415	Professionnels et professionnelles — psychologie, travail social, counseling, religion et probation	6 740	67 481	35,3	36,66	33,30	38,10	39,76	53,43
416	Agents et agentes — politiques et programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils	24 660	71 485	35,9	38,16	33,96	39,66	41,62	57,18
4161	Agents et agentes de programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	950	81 853	36,8	42,80	38,09	41,85	47,38	68,40
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	1 610	72 375	35,4	39,29	34,73	41,02	43,42	59,61
5111	Bibliothécaires	1 400	72 964	35,3	39,71	34,85	41,81	43,96	59,74
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	..	64 976	35,6	35,09	26,20	33,25	41,23	52,90
5113	Archivistes	190	68 797	36,0	36,66	31,27	36,02	41,96	59,39
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	8 060	66 811	36,3	35,32	28,92	35,40	40,56	52,30
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	60 442	37,2	31,12	26,86	30,12	35,60	44,26
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	..	75 812	36,1	40,17	32,84	39,96	43,77	58,00
5123	Journalistes	..	66 249	36,3	34,95	31,68	37,40	40,02	52,77
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	4 030	66 328	35,9	35,43	29,05	35,09	40,56	52,78
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	1 050	64 916	37,1	33,48	28,26	33,52	37,91	50,19
513	Professionnels et professionnelles — arts plastiques et arts de la scène	..	75 357	38,0	37,92	33,54	38,33	41,31	51,87
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	76 149	38,0	38,32	34,16	38,39	41,36	52,45
Formation collégiale									
121	Personnel de supervision — travail de bureau	9 870	54 679	38,3	27,42	22,92	27,19	31,83	40,13

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	710	55 165	37,5	28,30	22,97	27,73	32,94	40,09
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	2 850	54 059	37,6	27,72	22,57	27,37	32,71	38,98
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	1 820	52 908	37,9	26,88	22,08	27,22	31,79	37,70
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	3 040	54 650	39,0	26,90	21,05	25,74	31,54	37,96
122	Personnel administratif et de réglementation	33 680	54 782	36,5	28,72	25,95	26,94	31,00	43,55
1221	Agents et agentes d'administration	18 890	50 807	36,1	26,98	25,17	26,20	28,91	41,05
1222	Adjoints et adjointes de direction	1 830	64 057	35,4	34,71	29,57	35,34	39,26	50,77
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	1 260	48 254	36,7	25,31	21,04	24,84	29,49	36,89
1225	Agents et agentes aux achats	6 720	64 414	38,0	32,59	27,03	31,84	38,13	48,44
123	Personnel d'administration — finances et assurances	13 740	50 354	36,4	26,60	22,19	25,55	29,71	38,55
1231	Teneurs et teneuses de livres	..	44 469	37,1	23,09	19,32	22,63	26,53	32,61
124	Personnel en secrétariat	18 610	43 298	35,6	23,31	21,40	21,95	25,32	34,86
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	18 200	43 252	35,6	23,27	21,37	21,95	25,27	34,76
1242	Secrétaires juridiques	..	43 981	33,9	24,82	...	...	...	39,60
1243	Secrétaires médicaux et secrétaires médicales	..	43 080	35,0	23,60	...	...	...	40,11
1244	Rapporteurs et rapporteuses judiciaires, transcripteurs médicaux et transcriptrices médicales	..	49 522	36,0	26,24	22,93	26,28	28,31	41,02
221	Personnel technique des sciences physiques	..	56 207	38,3	28,15	22,49	26,80	32,51	41,90
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	54 696	37,8	27,87	21,36	25,80	34,01	41,83
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	66 962	40,0	32,10	27,92	32,32	35,23	49,54
222	Personnel technique des sciences de la vie	2 910	51 659	37,3	26,63	23,88	25,76	28,75	40,71
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	880	48 508	36,8	25,32	21,57	25,76	28,68	37,51
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	11 760	60 709	38,0	30,64	25,55	30,36	35,57	45,84
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	11 360	67 471	38,6	33,62	28,82	33,78	37,98	52,58

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	3 020	52 314	37,2	26,98	21,07	26,13	32,33	39,11
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	2 100	61 778	37,0	31,96	26,29	31,96	36,85	50,00
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	820	59 253	37,0	30,60	25,76	29,78	35,00	46,42
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	..	83 035	38,5	41,66	29,89	38,36	49,52	61,03
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	..	92 832	37,6	47,59	x	x	x	69,08
228	Personnel technique en informatique	12 430	50 085	36,7	26,19	21,87	26,56	29,49	37,38
321	Technologues, techniciens et techniciennes — sciences de la santé (sauf soins dentaires)	8 880	50 163	35,2	27,34	...	...	...	40,34
3211	Technologistes médicaux et technologistes médicales, assistants et assistantes en anatomopathologie	1 910	52 730	35,0	28,87	...	...	...	42,81
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical	1 100	52 863	35,0	28,96	28,63	29,66	31,09	43,18
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	210	41 575	36,2	22,02	...	...	...	32,97
322	Personnel technique en soins dentaires	200	51 888	35,3	28,15	...	...	...	42,18
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	6 900	47 277	36,4	24,89	...	...	...	37,92
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	14 670	53 475	36,4	28,13	...	...	...	41,55
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	830	49 544	35,8	26,46	23,69	25,53	29,12	40,24
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	2 710	47 037	35,1	25,67	23,55	26,20	26,96	38,68
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	2 740	54 823	37,7	27,81	24,85	28,62	30,47	41,49
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	..	50 219	37,6	25,67	19,61	24,51	30,29	33,84

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	890	46 832	35,8	25,18	22,22	25,37	26,69	37,08
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, loisirs et conditionnement physique	850	46 755	35,8	25,14	22,31	25,47	26,69	37,06
621	Personnel de supervision des ventes et services	22 490	36 281	38,8	17,92	12,85	16,84	21,16	23,97
6221	Spécialistes des ventes techniques — commerce de gros	..	52 638	39,1	25,91	16,23	21,91	31,26	35,27
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	..	49 820	35,0	27,30	22,04	25,21	29,26	41,16
6233	Acheteurs et acheteuses — commerces de gros et de détail	..	55 742	36,5	29,44	20,35	26,57	38,33	37,54
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	38 280	38,9	18,87	15,38	20,18	20,19	26,45
6241	Chefs	..	46 780	39,3	22,80	18,27	22,07	25,99	30,76
6242	Cuisiniers et cuisinières	..	36 949	38,8	18,25	...	...	...	25,75
625	Bouchers et bouchères, boulangers et boulangères, pâtisseries et pâtisseries — commerce de gros ou de détail	..	35 312	39,4	17,20	14,63	16,28	18,18	23,91
6251	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières — commerce de gros et de détail	..	33 444	39,4	16,28	14,63	15,95	16,47	22,45
6252	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	41 759	39,2	20,37	18,76	20,22	23,15	29,03
6262	Pompier et pompières	4 100	64 562	41,6	29,74	27,10	30,79	32,94	51,33
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	4 500	71 057	38,9	35,04	31,06	35,56	38,89	54,18
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	1 270	72 466	39,2	35,52	31,10	35,69	40,61	52,97
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	1 510	64 670	39,7	31,26	24,79	31,04	35,08	46,59
723	Machinistes et personnel assimilé	..	56 286	39,2	27,51	23,67	27,81	31,35	41,77
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	54 855	38,8	27,03	23,67	25,68	31,35	40,50
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	59 685	39,9	28,67	25,21	30,84	31,35	44,73
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	7 190	60 023	38,4	30,00	25,54	31,10	35,00	48,71

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	1 200	52 863	38,9	26,06	21,94	25,87	28,81	40,19
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	63 444	39,9	30,54	26,57	29,64	35,49	47,48
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	1 690	58 158	39,5	28,21	22,11	28,88	32,34	43,78
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	..	53 053	39,4	25,75	21,07	24,84	31,06	39,05
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	1 000	49 174	39,0	24,16	20,98	21,94	27,68	37,43
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	54 951	39,4	26,70	24,13	26,54	28,23	42,33
729	Autre personnel des métiers de la construction	440	50 004	38,9	24,63	19,46	24,13	28,07	39,05
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	370	49 216	38,9	24,25	19,46	24,13	28,07	38,55
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	14 100	59 013	39,8	28,40	25,09	28,88	31,76	43,86
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	8 300	57 690	39,7	27,84	23,48	27,51	32,17	43,38
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	57 844	40,2	27,60	25,08	29,48	31,11	42,03
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	2 930	54 172	39,3	26,47	21,95	27,89	29,21	41,12
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	2 700	53 862	39,3	26,30	21,94	27,89	29,21	40,74
7322	Débosseleurs et débosseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	230	57 817	38,9	28,45	27,89	28,23	29,00	45,84
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	..	49 470	39,6	23,95	20,00	23,19	28,39	33,68
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	51 315	39,9	24,62	21,00	23,99	28,43	34,81
734	Tapissiers-garnisseurs et tapissières-garnisseuses, tailleurs et tailleuses, cordonniers et cordonnières, bijoutiers et bijoutières et personnel assimilé	..	40 516	39,8	19,57	15,66	15,84	24,38	27,09

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	2 600	63 996	38,6	31,89	26,52	32,67	35,56	55,57
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	..	75 009	40,1	35,88	27,05	35,34	41,20	51,82
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	..	53 437	40,8	25,12	21,63	25,02	26,94	39,41
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	1 080	47 922	37,0	24,97	19,93	23,94	28,53	35,17
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	46 988	36,4	24,90	19,30	24,08	29,76	34,81
8211	Surveillants et surveillantes — exploitation forestière	..	62 804	39,7	30,29	28,06	29,96	32,24	44,55
822	Surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	..	87 355	40,3	41,44	38,26	41,81	44,40	60,21
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de la production gazéifière et pétrolière	..	64 178	41,0	29,99	28,47	30,06	32,12	42,81
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes, exploitants et exploitantes — agriculture, horticulture et aquiculture	..	57 312	39,5	27,90	19,98	25,92	35,67	43,29
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	5 950	66 641	39,7	32,24	24,60	30,54	38,89	47,20
922	Surveillants et surveillantes — fabrication et montage	..	65 049	39,7	31,44	24,43	31,12	38,18	44,54
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle — procédés de fabrication et de transformation	..	70 238	40,0	33,70	30,75	32,28	36,48	52,16
Formation secondaire									
141	Commis — travail général de bureau	28 090	37 556	35,4	20,35	18,95	20,50	21,40	30,47
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	25 310	37 944	35,3	20,60	18,95	20,50	21,71	30,98
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	..	36 467	36,5	19,24	16,20	18,47	21,35	28,23
1414	Réceptionnistes et standardistes	2 480	33 726	36,2	17,91	16,73	17,79	19,25	25,81
142	Commis — bureautique et éditique	2 140	37 529	37,0	19,55	16,54	19,77	21,73	28,22
1424	Téléphonistes	..	38 538	37,8	19,54	18,31	19,34	21,22	27,50
143	Commis — finances et assurance	..	36 667	36,9	19,13	15,42	19,01	22,49	27,33

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
144	Commis — soutien administratif	9 200	44 374	37,2	22,92	20,33	24,07	25,75	35,18
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	..	38 041	37,8	19,44	15,17	19,40	23,40	27,57
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	..	37 911	37,9	19,30	14,80	19,20	23,22	27,25
147	Commis — expédition et distribution	19 660	40 473	38,8	20,04	15,33	19,59	24,56	28,80
1472	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	4 230	44 014	37,9	22,22	18,84	21,26	26,37	34,39
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	..	37 437	38,3	18,85	14,06	17,89	22,99	26,13
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	1 720	46 882	38,3	23,52	19,30	23,31	28,39	34,46
341	Personnel de soutien des services de santé	14 090	36 267	36,3	19,16	...	...	...	29,49
643	Personnel de l'hébergement et des voyages	..	41 432	38,9	20,35	15,31	20,38	24,91	29,53
645	Personnel des services des aliments et boissons	..	22 639	38,8	11,16	8,66	9,46	12,58	14,99
646	Personnel des services de protection	5 720	53 924	39,3	26,30	22,62	25,15	31,66	38,97
647	Personnel de soutien familial et de garderie	6 070	37 428	35,0	20,47	...	...	...	30,34
648	Autre personnel des soins personnalisés	..	29 436	37,4	15,09	12,50	14,00	16,69	20,74
7411	Conducteurs et conductrices de camions	7 340	45 858	...	..	..	..	..	28,02
7412	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	6 470	50 513	39,9	24,23	...	...	...	36,01
7413	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	..	44 379	39,6	21,49	18,89	21,82	23,69	31,07
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses — services de livraison et de messagerie	..	44 808	39,3	21,88	...	...	...	33,29
742	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	2 460	51 974	38,8	25,72	24,13	26,09	27,30	44,90
7421	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	1 580	52 776	38,2	26,48	26,02	26,46	27,43	48,34
7422	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public	880	50 530	39,8	24,36	22,98	24,15	25,65	39,04

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
743	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel assimilé	1 650	47 439	38,9	23,30	20,81	23,68	26,14	35,19
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	..	48 643	39,5	23,68	17,81	23,85	28,69	37,04
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	14 780	40 379	39,5	19,53	15,20	18,83	23,83	28,09
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	52 416	40,4	24,89	21,78	25,93	29,14	35,07
843	Personnel en agriculture et en horticulture	..	39 899	39,2	19,52	18,21	18,38	19,30	28,62
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé	..	65 935	40,0	31,72	27,76	32,17	36,48	52,61
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	40 098	39,9	19,23	x	x	x	27,10
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel assimilé	..	52 856	40,6	24,91	22,16	24,91	28,63	37,72
946	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac et personnel assimilé	..	37 708	39,6	18,28	17,15	18,64	19,42	26,50
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	1 010	38 475	37,2	19,89	15,31	20,31	24,09	27,94
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	..	35 613	36,6	18,63	16,44	18,55	20,99	26,99
948	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	56 193	39,6	27,21	23,60	29,74	30,59	41,59
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	..	36 864	39,2	17,93	x	x	x	25,56
951	Opérateurs et opératrices de machines dans le façonnage et l'usinage des métaux et le travail du bois et personnel assimilé	..	49 562	39,7	23,97	19,39	23,52	27,16	36,60
Formation en cours d'emploi									
6611	Caissiers et caissières	..	31 433	38,4	15,70	10,75	13,75	21,50	21,22
662	Autre personnel de la vente et personnel assimilé	..	27 843	38,4	13,95	11,52	13,87	15,63	19,01
6641	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	5 460	29 676	38,7	14,69	...	...	...	20,84

Tableau A-1

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
6651	Gardiens et gardiennes de sécurité et personnel assimilé	..	32 375	39,2	15,82	14,42	14,74	15,79	20,86
666	Nettoyeurs et nettoyeuses	..	33 772	37,8	17,09	15,69	16,14	18,02	24,55
6661	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	..	31 529	37,9	15,93	...	...	...	23,03
6662	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	41 485	39,1	20,35	15,42	19,80	23,01	29,60
6663	Concierges d'immeubles	..	34 445	37,7	17,46	15,69	15,92	18,02	25,00
667	Autre personnel des services — voyage, hébergement, loisirs et parcs d'attractions	690	38 894	39,4	18,94	13,66	20,41	23,61	28,75
668	Personnel élémentaire des services personnels	..	27 760	39,5	13,50	11,12	13,36	15,77	18,67
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	..	28 538	39,5	13,86	11,76	13,36	16,25	19,32
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	44 808	39,1	21,95	17,71	20,98	24,43	33,74
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	43 884	39,2	21,41	17,84	20,98	21,66	32,45
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	47 391	38,9	23,45	17,31	23,96	29,92	37,39
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a	3 060	46 614	40,2	22,49	20,10	22,33	24,38	36,02
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	2 360	46 478	38,7	23,05	20,10	22,41	24,24	38,84
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	..	47 075	45,0	20,59	15,30	20,39	24,68	28,51
861	Personnel élémentaire de la production primaire	1 760	37 639	38,9	18,57	...	...	...	28,02
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	1 640	36 510	38,8	18,06	...	...	...	27,29
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	38 638	39,7	18,62	16,16	17,00	21,99	27,06

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 410	101 900	38,1	51,39	40,85	50,32	59,45	71,06
0113	Directeurs et directrices des achats	920	104 310	38,2	52,50	43,38	51,01	60,23	72,15
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	1 780	100 963	37,5	51,71	40,51	48,63	60,50	71,19
012	Directeurs et directrices — services financiers et aux entreprises	4 100	90 315	37,1	46,79	36,17	44,78	54,72	65,83
013	Directeurs et directrices — services de communications (sauf radiotélédiffusion)	300	96 674	37,7	49,32	39,92	46,85	56,31	71,22
0131	Directeurs et directrices de la transmission des télécommunications	..	105 696	37,0	55,00	42,83	52,16	62,74	77,98
021	Directeurs et directrices — services génie, architecture, sciences naturelles et systèmes informatiques	5 050	111 869	38,1	56,28	47,59	54,63	63,56	77,47
0211	Directeurs et directrices des services de génie	2 480	113 858	38,5	56,65	47,44	55,46	64,11	79,03
0212	Directeurs et directrices de services d'architecture et de sciences	..	106 230	37,6	54,47	45,61	53,15	62,17	73,75
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	2 120	110 728	37,8	56,23	47,86	54,01	62,63	76,40
031	Directeurs et directrices — secteurs de la santé, de l'enseignement et des services communautaires et sociaux	..	80 461	35,1	43,97	41,19	43,89	45,89	61,01
051	Directeurs et directrices — arts, culture, sports et loisirs	..	100 483	36,0	53,52	40,40	51,14	65,54	72,91
0611	Directeurs et directrices — ventes, marketing et publicité	5 450	95 007	37,7	48,47	38,47	45,73	56,35	66,56
063	Directeurs et directrices — restauration et services d'hébergement	..	48 043	39,1	23,56	17,64	20,57	26,32	31,09
0631	Directeurs et directrices — restauration et services alimentaires	..	46 358	38,9	22,83	16,83	19,67	25,06	30,30
0632	Directeurs et directrices de services d'hébergement	..	58 163	39,9	27,94	23,11	25,71	31,28	35,67
0651	Directeurs et directrices d'autres services	..	67 832	38,0	34,59	29,61	31,83	35,87	44,91
071	Directeurs et directrices — construction et transport	670	98 493	39,2	48,39	37,44	46,76	55,79	67,39
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	119 902	38,4	60,09	47,99	56,23	69,37	81,95
0713	Directeurs et directrices des transports	530	93 146	39,4	45,37	36,65	43,28	52,23	63,86

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
0721	Directeurs et directrices — exploitation et entretien d'immeubles	840	88 980	39,2	43,64	36,55	41,68	49,69	60,75
0811	Directeurs et directrices — production primaire (sauf l'agriculture)	..	117 133	40,2	55,75	49,29	53,47	59,52	83,87
091	Directeurs et directrices — fabrication et services d'utilité	2 120	101 545	39,0	50,00	39,94	48,25	57,55	69,76
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	..	103 607	39,1	50,93	41,44	48,66	58,48	71,66
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	116 161	38,5	57,84	x	x	x	82,03
Formation universitaire									
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	11 240	68 794	37,5	35,28	28,11	34,24	41,46	50,27
1121	Spécialistes des ressources humaines	4 030	68 022	37,6	34,74	27,97	33,94	40,92	49,77
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	7 210	69 226	37,4	35,59	28,19	34,49	41,68	50,56
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	..	62 994	37,3	32,34	25,61	29,69	37,40	44,26
2112	Chimistes	..	59 878	36,9	31,21	25,05	29,16	35,43	42,39
2113	Géologues, géochimistes, géophysiciens et géophysiciennes	..	80 547	40,2	38,28	33,43	36,34	42,91	53,00
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	89 310	39,6	43,35	36,14	40,47	47,64	62,55
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	..	60 087	38,0	30,37	24,53	28,68	35,38	40,87
2121	Biologistes et autres scientifiques	..	59 951	37,5	30,64	24,62	29,22	35,44	41,05
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	..	68 426	39,8	32,99	27,72	34,87	35,66	46,13
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	..	55 289	39,6	26,87	23,20	25,82	29,57	36,20
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	6 840	75 959	38,1	38,20	30,15	36,65	44,42	52,75
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	7 530	82 133	39,0	40,35	32,98	39,21	46,76	58,88
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	..	66 511	38,0	33,65	26,76	32,23	39,59	46,49

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	..	65 766	37,5	33,67	27,15	32,39	40,67	45,90
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	..	62 331	40,1	30,00	25,89	26,78	30,98	42,50
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	73 823	36,4	39,03	31,06	36,81	45,89	54,97
217	Professionnels et professionnelles en informatique	17 820	73 459	38,0	37,10	30,30	36,66	43,17	50,88
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	82 929	38,5	41,36	34,91	41,19	47,13	56,01
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	3 470	66 583	37,7	33,90	28,52	33,38	38,81	45,37
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	..	64 202	35,1	35,03	32,49	36,00	38,91	48,45
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	..	68 121	37,4	34,98	31,12	34,44	38,53	50,70
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	540	98 511	37,0	50,89	39,35	49,25	60,28	71,71
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	540	98 511	37,0	50,89	39,35	49,25	60,28	71,71
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	1 270	54 620	38,6	27,23	21,38	26,07	31,65	38,01
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	..	58 248	34,0	33,04	26,88	34,74	39,36	48,85
415	Professionnels et professionnelles — psychologie, travail social, counseling, religion et probation	..	58 718	35,7	31,70	x	x	x	43,60
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	3 940	65 576	37,3	33,83	27,04	33,02	39,64	47,37
4161	Agents et agentes de programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	..	77 017	38,4	38,41	29,64	37,79	43,89	57,23
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	..	53 667	36,7	28,10	24,63	26,99	32,22	41,03
5111	Bibliothécaires	..	53 513	36,8	28,01	23,58	26,86	32,73	39,66

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	..	65 109	36,4	34,30	27,18	33,29	40,02	49,16
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	60 338	37,3	30,95	26,83	30,10	35,40	43,59
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	..	75 963	36,1	40,28	31,67	39,96	45,77	57,97
5123	Journalistes	..	65 422	35,9	34,90	27,51	38,46	41,38	52,99
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	..	62 678	36,2	33,22	26,28	31,69	38,00	46,58
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	400	57 941	37,3	29,76	25,55	29,66	33,27	41,19
513	Professionnels et professionnelles — arts plastiques et arts de la scène	..	73 256	37,6	37,18	31,71	36,89	41,33	49,15
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	74 284	37,6	37,72	31,86	37,38	41,40	49,91
Formation collégiale									
121	Personnel de supervision — travail de bureau	7 940	53 359	38,3	26,81	21,46	26,42	31,43	37,47
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	580	52 929	37,9	26,80	21,99	26,25	30,93	37,37
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	2 750	53 618	37,6	27,49	22,44	27,18	32,33	38,59
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	1 690	52 139	38,1	26,36	21,11	26,75	31,23	36,72
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	..	51 680	39,4	25,20	20,48	24,60	29,70	34,92
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	2 850	53 962	39,1	26,47	20,71	25,15	31,20	36,95
122	Personnel administratif et de réglementation	8 440	55 900	38,1	28,07	22,71	26,90	31,95	40,33
1221	Agents et agentes d'administration	2 600	48 225	37,5	24,63	20,52	24,12	27,65	35,12
1222	Adjoints et adjointes de direction	260	63 026	37,9	31,97	27,70	30,64	35,08	46,00
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	950	46 431	37,4	23,85	20,04	23,33	26,70	33,39
1225	Agents et agentes aux achats	4 350	62 191	38,7	30,82	25,11	29,90	35,59	44,62
123	Personnel d'administration — finances et assurances	..	49 825	36,6	26,19	21,92	25,27	29,20	37,51

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
1231	Teneurs et teneuses de livres	..	42 985	37,6	21,99	18,40	21,65	24,85	30,39
124	Personnel en secrétariat	6 360	46 579	37,1	24,06	20,56	24,04	27,10	34,43
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	6 240	46 558	37,2	24,04	20,53	24,01	27,08	34,40
1242	Secrétaires juridiques	..	48 443	37,2	25,00	22,08	24,59	28,28	35,11
221	Personnel technique des sciences physiques	..	56 334	38,7	27,93	22,07	26,71	32,48	41,24
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	54 652	38,3	27,46	20,61	25,62	34,11	40,66
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	67 962	40,3	32,38	28,54	32,42	35,31	49,79
222	Personnel technique des sciences de la vie	..	48 228	38,8	23,86	21,00	23,19	26,00	33,69
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	43 968	38,1	22,23	19,81	21,04	23,95	32,21
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	8 050	60 983	39,0	29,98	24,27	30,05	34,83	43,55
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	8 150	67 457	39,7	32,59	28,84	33,22	35,96	49,24
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	..	51 334	37,9	25,92	19,80	24,65	30,78	36,13
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	..	62 465	38,9	30,72	24,66	31,96	35,88	45,78
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	..	63 864	39,2	31,27	23,08	32,12	39,68	45,63
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	..	86 261	38,4	43,41	30,29	39,08	52,12	62,90
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	..	93 903	37,8	47,98	x	x	x	69,19
228	Personnel technique en informatique	7 890	49 846	37,7	25,40	20,14	24,78	29,49	35,48
321	Technologues, techniciens et techniciennes — sciences de la santé (sauf soins dentaires)	..	38 010	37,1	19,72	16,22	18,16	22,38	27,33
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	..	44 177	37,0	22,92	21,15	24,08	24,21	31,96
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	..	48 127	37,3	25,08	x	x	x	34,61
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	190	54 546	37,2	28,10	24,10	28,25	30,73	40,00
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	..	48 982	37,8	24,80	20,79	25,38	26,74	36,44

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	..	54 353	37,4	27,86	24,47	29,07	32,20	40,85
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	..	49 547	37,8	25,20	18,82	23,25	30,28	32,46
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	..	39 019	39,7	18,84	15,40	16,68	20,20	24,93
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, loisirs et conditionnement physique	..	39 221	39,7	18,95	15,45	16,71	20,26	25,07
621	Personnel de supervision des ventes et services	21 500	35 396	38,8	17,46	12,62	16,50	20,59	23,23
6221	Spécialistes des ventes techniques — commerce de gros	..	52 638	39,1	25,90	16,23	21,89	31,28	35,26
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des achats	3 620	52 784	35,6	28,48	21,96	26,27	32,52	40,29
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	..	50 490	35,0	27,67	22,21	25,83	29,52	41,64
6233	Acheteurs et acheteuses — commerces de gros et de détail	..	55 752	36,5	29,44	20,35	26,46	38,33	37,51
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	34 895	39,0	17,12	13,72	15,97	20,52	22,57
6241	Chefs	..	44 194	39,3	21,50	17,86	20,49	25,03	28,15
6242	Cuisiniers et cuisinières	..	32 809	38,9	16,14	13,72	14,45	19,73	21,30
625	Bouchers et bouchères, boulangers et boulangères, pâtisseries et pâtisseries — commerce de gros ou de détail	..	34 937	39,4	16,98	14,63	16,05	17,92	23,50
6251	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières — commerce de gros et de détail	..	33 369	39,4	16,24	14,63	15,92	16,47	22,38
6252	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	42 100	39,6	20,34	15,47	23,15	24,90	28,62
626	Policiers et policières, pompiers et pompières	..	70 015	41,1	32,68	25,93	34,82	38,07	55,13
6261	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	..	80 103	39,9	38,45	37,77	38,12	39,11	62,10
6262	Pompiers et pompières	..	66 294	41,6	30,55	21,48	31,69	34,82	52,67
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	2 730	71 382	39,5	34,60	28,18	34,81	40,21	50,77
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	990	71 900	39,6	34,81	29,72	35,64	40,35	50,64
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	..	68 312	39,8	32,88	26,79	31,84	38,57	46,98

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
723	Machinistes et personnel assimilé	..	56 418	39,2	27,54	23,67	27,51	31,35	41,46
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	54 957	38,8	27,07	23,67	25,68	31,35	40,31
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	59 894	40,1	28,64	24,75	31,14	31,35	44,13
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	4 230	60 753	38,8	29,98	25,40	30,45	35,23	45,16
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	..	55 824	39,1	27,42	...	...	...	40,87
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	63 941	40,0	30,70	26,57	29,64	36,65	47,41
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	..	64 175	40,0	30,71	28,77	31,93	33,88	46,82
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	..	52 841	39,5	25,59	20,96	24,08	31,02	38,53
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	50 415	39,7	24,35	18,28	23,68	28,83	35,83
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	61 861	39,9	29,71	...	...	...	47,49
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	61 724	39,5	29,91	23,61	28,07	35,95	46,53
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	..	57 036	39,5	27,59	21,29	28,07	29,34	42,83
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	12 740	59 470	39,9	28,57	25,18	29,34	32,32	43,98
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	7 700	58 179	39,8	28,02	23,67	27,51	32,34	43,51
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	58 123	40,2	27,70	24,75	29,48	31,14	42,22
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	..	48 405	40,1	23,14	18,54	21,05	24,82	32,42
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	..	48 205	40,1	23,03	18,52	21,05	24,48	32,20
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	..	58 163	39,1	28,40	24,08	25,17	30,88	43,91
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	..	47 997	39,6	23,24	19,64	22,01	27,77	31,96

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	49 853	40,0	23,89	20,70	23,03	28,37	33,01
734	Tapissiers-garnisseurs et tapissières-garnisseuses, tailleurs et tailleuses, cordonniers et cordonnières, bijoutiers et bijoutières et personnel assimilé	..	40 415	39,8	19,50	15,66	15,84	23,81	26,85
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	..	62 047	40,4	29,43	26,27	29,19	32,65	45,96
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	..	73 654	40,1	35,22	26,70	35,07	41,20	50,54
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	..	53 367	40,8	25,04	21,63	24,68	26,70	39,14
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	49 898	37,3	25,92	21,46	25,86	29,88	35,97
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	49 161	36,7	25,94	20,62	26,08	30,64	35,79
8211	Surveillants et surveillantes — exploitation forestière	..	63 109	39,7	30,43	28,07	29,98	32,24	44,72
822	Surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	..	87 355	40,3	41,44	38,26	41,81	44,40	60,21
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de la production gazéifière et pétrolière	..	64 178	41,0	29,99	28,47	30,06	32,12	42,81
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	5 750	66 476	39,8	32,08	24,53	30,13	38,90	46,72
922	Surveillants et surveillantes — fabrication et montage	..	65 055	39,7	31,44	24,43	31,09	38,19	44,55
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle — procédés de fabrication et de transformation	..	70 308	40,1	33,72	30,75	32,28	36,48	52,15
Formation secondaire									
141	Commis — travail général de bureau	5 060	35 891	37,3	18,50	15,33	17,82	21,08	26,40
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	3 630	36 790	37,2	18,99	15,72	18,23	21,29	27,40
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	..	34 612	37,5	17,69	15,85	17,34	19,15	24,90
1414	Réceptionnistes et standardistes	1 220	33 441	37,5	17,17	14,37	16,73	20,16	23,76
142	Commis — bureautique et éditique	1 570	36 610	37,7	18,69	15,50	18,33	21,18	26,39
1424	Téléphonistes	..	38 669	37,9	19,59	18,33	19,37	21,22	27,57
143	Commis — finances et assurance	..	35 725	37,1	18,49	15,15	18,47	21,63	26,07

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
144	Commis — soutien administratif	4 060	40 693	37,8	20,63	17,00	19,89	23,97	29,99
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	..	37 142	38,3	18,67	14,03	18,35	22,71	25,83
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	..	37 002	38,3	18,59	14,03	18,27	22,64	25,69
146	Commis — services postaux et de messageries	..	32 976	37,0	17,06	14,99	16,12	19,08	24,15
147	Commis — expédition et distribution	15 900	39 594	39,4	19,30	14,25	18,37	24,34	27,19
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	2 030	46 815	39,6	22,65	17,06	23,43	28,63	34,33
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	..	36 494	38,7	18,12	13,57	17,06	21,86	24,72
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	930	45 211	39,2	22,05	17,85	21,20	26,17	29,70
341	Personnel de soutien des services de santé	..	36 115	37,0	18,68	18,49	18,56	18,69	26,70
6421	Vendeurs et vendeuses, commis-vendeurs et commis-vendeuses — commerce de détail	14 160	26 593	39,1	13,04	10,68	11,54	14,52	17,25
643	Personnel de l'hébergement et des voyages	..	38 273	38,6	18,98	14,00	18,35	24,58	27,39
645	Personnel des services des aliments et boissons	..	21 401	38,8	10,57	8,66	8,98	10,33	14,08
646	Personnel des services de protection	..	40 932	39,6	19,83	18,00	18,50	20,00	25,45
647	Personnel de soutien familial et de garderie	..	42 143	37,6	21,39	19,03	20,58	20,95	30,06
648	Autre personnel des soins personnalisés	..	27 411	37,6	13,93	12,00	13,50	15,02	18,31
7411	Conducteurs et conductrices de camions	6 710	45 691	...	..	..	..	..	27,39
7413	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	..	45 955	39,9	22,07	...	...	...	31,25
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses livreuses — services de livraison et de messagerie	..	42 674	39,9	20,47	x	x	x	29,20
742	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	57 877	40,6	27,29	24,89	27,76	30,60	44,35
7421	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	58 146	40,6	27,41	24,89	27,76	30,82	44,47
743	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel assimilé	..	48 391	38,7	23,87	21,58	23,68	27,42	36,03
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	..	45 941	40,0	22,02	x	x	x	32,81
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	14 000	40 391	39,6	19,46	15,08	18,43	23,84	27,89

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	52 416	40,4	24,89	21,78	25,93	29,14	35,07
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé	..	65 938	40,0	31,72	27,75	32,17	36,48	52,61
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	39 525	40,0	18,92	x	x	x	26,43
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel assimilé	..	52 856	40,6	24,91	22,16	24,91	28,63	37,72
946	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac et personnel assimilé	..	37 708	39,6	18,28	17,15	18,64	19,42	26,50
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	850	38 434	37,5	19,74	15,11	20,55	24,09	27,10
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	..	34 006	37,1	17,51	14,64	17,04	20,35	24,02
948	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	56 570	39,8	27,27	23,36	29,74	30,59	41,41
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	..	36 835	39,2	17,91	x	x	x	25,54
951	Opérateurs et opératrices de machines dans le façonnage et l'usinage des métaux et le travail du bois et personnel assimilé	..	49 567	39,7	23,97	19,38	23,52	27,16	36,60
Formation en cours d'emploi									
6611	Caissiers et caissières	..	27 378	38,8	13,49	10,75	11,81	14,25	18,27
662	Autre personnel de la vente et personnel assimilé	..	27 843	38,4	13,95	11,52	13,86	15,63	19,01
6641	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	..	24 186	38,8	11,97	9,90	10,69	12,58	15,67
6651	Gardiens et gardiennes de sécurité et personnel assimilé	..	31 687	39,5	15,38	14,42	14,74	14,99	19,88
666	Nettoyeurs et nettoyeuses	..	31 298	37,1	16,12	14,50	15,69	15,70	21,82
6661	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	..	28 260	37,2	14,60	12,71	14,15	15,86	19,68
6662	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	40 722	39,5	19,77	15,05	19,02	22,90	27,95
6663	Concierges d'immeubles	..	31 901	37,0	16,45	15,28	15,69	15,70	22,25

Tableau A-2

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
			\$	h			\$		
667	Autre personnel des services — voyage, hébergement, loisirs et parcs d'attractions	..	28 018	39,4	13,71	x	x	x	18,45
668	Personnel élémentaire des services personnels	..	26 031	39,7	12,57	10,84	12,51	13,36	16,90
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	..	26 703	39,8	12,87	11,23	12,51	13,96	17,40
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	42 433	39,7	20,50	x	x	x	29,19
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a	..	43 722	48,0	17,80	...	...	...	24,14
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	..	43 404	48,1	17,63	...	...	...	23,88
861	Personnel élémentaire de la production primaire	..	44 318	39,7	21,38	18,38	20,53	25,46	30,51
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	..	39 270	39,6	18,99	16,86	18,38	20,53	26,47
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	38 596	39,7	18,60	16,16	17,00	21,71	27,02

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
Formation universitaire								
112	Professionnels et professionnelles – gestion des ressources humaines et services aux entreprises	65 704	36,8	34,39	29,49	34,50	39,52	50,94
1121	Spécialistes des ressources humaines	62 694	36,3	33,40	25,46	35,18	39,95	50,53
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	66 942	36,9	34,79	29,82	33,99	39,10	51,11
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	79 079	37,6	40,31	35,04	39,66	45,60	61,69
217	Professionnels et professionnelles en informatique	64 673	36,8	33,65	30,08	33,31	37,71	49,80
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	60 622	36,0	32,33	29,69	32,25	34,34	48,26
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	64 954	36,4	34,18	31,12	33,78	38,53	49,78
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	45 998	39,7	22,31	...	...	...	33,15
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	60 755	33,7	34,58	27,97	36,07	39,36	52,01
416	Agents et agentes — politiques et programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils	67 283	37,2	34,70	29,62	35,54	37,71	52,50
4161	Agents et agentes de programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliqué	69 965	38,0	35,25	x	x	x	61,12
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	69 449	36,0	36,98	32,83	39,50	42,43	56,72
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	61 561	37,1	31,81	27,87	31,83	34,49	48,06
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	74 511	35,6	40,04	37,35	40,95	43,01	60,55
5123	Journalistes	69 175	35,9	36,86	33,42	39,48	42,43	57,00
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	62 208	35,9	33,16	26,83	33,27	37,35	50,89

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h	\$				
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	60 362	38,5	30,13	26,22	28,33	29,21	44,58
Formation collégiale								
121	Personnel de supervision — travail de bureau	50 272	38,5	25,14	x	x	x	37,54
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	52 850	35,6	28,44	24,78	26,18	28,78	43,89
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	52 156	37,2	26,86	...	...	...	40,74
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	58 540	37,8	29,79	...	...	...	45,02
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	43 858	39,6	21,22	x	x	x	31,44
122	Personnel administratif et de réglementation	57 274	37,7	29,16	25,84	28,61	32,85	45,50
1221	Agents et agentes d'administration	57 478	37,7	29,12	25,88	28,83	31,81	45,06
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	51 750	38,1	25,93	23,05	26,42	26,84	40,50
1225	Agents et agentes aux achats	57 103	37,6	29,34	23,50	27,04	35,67	46,07
123	Personnel d'administration — finances et assurances	46 274	36,2	24,55	22,95	23,45	26,07	35,60
1231	Teneurs et teneuses de livres	49 538	36,0	26,40	24,50	26,42	27,95	40,49
124	Personnel en secrétariat	43 845	36,4	23,11	20,50	23,90	25,75	35,11
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	43 735	36,4	23,05	20,50	23,79	25,37	34,98
221	Personnel technique des sciences physiques	60 712	39,6	29,49	26,68	28,48	32,48	45,99
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	59 577	39,4	29,17	26,43	27,79	28,94	46,34
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	66 624	39,6	32,37	26,71	34,27	34,40	56,82
222	Personnel technique des sciences de la vie	46 308	36,9	24,09	21,04	23,65	24,64	36,62
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	45 741	36,7	24,00	21,04	23,65	24,64	36,68
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	64 315	39,1	31,46	28,56	32,36	34,22	51,37
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	67 867	39,7	32,76	29,42	33,66	35,37	50,67
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	56 519	36,9	29,26	25,12	31,01	34,68	44,90

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	64 706	38,9	31,90	...	...	...	51,89
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement et hygiène, sécurité au travail	61 867	38,2	31,19	22,05	31,98	32,83	49,22
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	80 793	37,8	41,65	x	x	x	60,86
228	Personnel technique en informatique	50 449	37,3	25,97	21,35	26,99	29,49	39,35
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	44 428	37,0	23,06	...	...	...	32,30
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	49 757	37,3	26,35	x	x	x	36,27
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	53 555	38,6	26,56	...	...	...	42,28
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	59 733	37,7	30,40	29,06	30,45	33,49	46,48
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	66 379	36,2	35,19	29,71	36,21	39,68	53,24
621	Personnel de supervision des ventes et services	33 217	39,4	16,16	14,79	15,42	17,03	21,49
6221	Spécialistes des ventes techniques — commerce de gros	51 929	38,0	26,23	20,10	26,42	29,49	39,34
623	Personnel de l'assurance, l'immobilier et des achats	47 335	35,0	25,91	20,02	21,67	29,63	39,20
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	34 434	39,4	16,72	13,72	15,38	20,38	22,06
6242	Cuisiniers et cuisinières	34 041	39,5	16,52	13,72	14,98	20,38	21,77
625	Bouchers et bouchères, boulangers et boulangères, pâtisseries et pâtisseries — commerce de gros ou de détail	31 741	39,4	15,46	14,60	15,86	16,45	21,16
6251	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières - commerce de gros et de détail	31 688	39,3	15,46	14,61	15,86	16,45	21,15
626	Policiers et policières, pompiers et pompières	69 505	41,2	32,38	25,38	34,82	37,77	55,14
6261	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	79 723	39,9	38,28	37,77	38,12	39,11	61,85
6262	Pompiers et pompières	65 590	41,7	30,11	21,30	31,69	34,82	52,68
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	64 039	39,7	30,95	27,83	29,64	34,67	48,60

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	66 977	40,0	32,09	29,71	31,62	35,64	53,29
723	Machinistes et personnel assimilé	57 452	39,1	28,08	23,67	28,43	31,35	43,45
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	56 170	38,8	27,66	23,67	27,51	31,76	42,17
7232	Outilleurs-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	61 104	40,0	29,27	...	...	...	47,02
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	60 679	38,8	29,97	25,57	30,33	35,09	45,31
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	58 250	39,1	28,61	26,62	28,70	28,92	43,95
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	62 833	40,0	30,18	25,99	29,24	35,49	46,84
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	64 998	40,1	31,08	29,16	31,93	34,01	48,03
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	53 756	39,6	25,99	20,96	26,54	32,32	39,68
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	54 812	39,8	26,36	x	x	x	40,55
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	62 525	40,0	29,96	...	...	...	48,25
729	Autre personnel des métiers de la construction	66 300	39,8	31,98	28,07	31,30	39,21	50,62
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	61 917	39,9	29,73	...	...	...	47,37
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	60 178	39,9	28,91	25,65	29,34	32,20	45,24
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	58 929	39,8	28,38	24,77	28,58	32,34	44,70
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	59 633	40,2	28,44	27,54	29,48	31,14	44,81
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	56 339	40,1	26,93	20,94	24,26	33,07	41,40
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	56 042	40,1	26,78	x	x	x	41,13

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	53 462	40,1	25,61	21,62	25,56	28,85	37,37
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	53 176	40,2	25,37	21,62	24,98	28,73	37,01
734	Tapissiers et tapissières, garnisseurs et garnisseuses, tailleurs, cordonniers et cordonnières, bijoutiers et bijoutière	44 636	40,0	21,40	15,84	21,24	28,00	29,84
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	62 710	40,4	29,74	27,40	29,26	32,69	47,00
736	Personnel — opérations du transport ferroviaire	73 654	40,1	35,22	26,70	35,07	41,20	50,54
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	55 920	41,1	26,07	24,47	25,67	27,19	42,69
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	51 051	36,7	26,88	21,46	27,86	29,93	38,08
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	50 309	36,0	27,02	21,46	27,69	30,64	37,90
823	Personnel — forage, mines souterraines et production gazéifière et pétrolière	64 713	42,4	29,20	28,47	29,12	30,88	42,26
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	52 362	40,6	24,79	21,90	24,38	26,21	36,39
922	Surveillants et surveillantes — fabrication et montage	51 801	40,0	24,82	...	...	...	34,58
923	Opérateurs et opératrices spécialisés de poste central de contrôle — procédés de fabrication et de transformation	70 392	40,1	33,76	30,75	32,28	36,57	52,37
Formation secondaire								
141	Commis — travail général de bureau	42 718	36,6	22,36	20,25	21,09	24,27	33,94
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	43 198	36,5	22,62	20,40	21,29	24,61	34,21
1414	Réceptionnistes et standardistes	40 706	36,8	21,24	19,93	20,44	23,70	32,78
142	Commis — bureautique et éditique	42 535	37,7	21,70	18,35	20,68	23,46	32,86
1424	Téléphonistes	39 654	38,4	19,85	18,35	19,84	21,22	29,32
143	Commis — finances et assurance	43 174	35,7	23,09	20,07	23,37	26,42	34,98
144	Commis — soutien administratif	49 513	37,4	25,35	23,39	25,76	27,54	39,14
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	46 258	38,0	23,30	20,12	24,12	26,47	34,35

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	46 133	38,1	23,21	20,10	24,12	26,47	34,18
146	Commis — services postaux et de messageries	45 457	36,1	24,04	21,61	23,55	26,21	36,94
147	Commis — l'expédition et distribution	44 698	39,4	21,76	16,97	23,05	25,84	32,10
1472	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	51 585	39,7	24,92	21,45	25,41	28,63	39,09
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	43 976	38,8	21,89	16,50	21,83	27,31	30,90
6421	Vendeurs et vendeuses, commis-vendeurs et commis-vendeuses — commerce de détail	27 871	39,3	13,60	10,15	13,75	16,11	18,58
643	Personnel de l'hébergement et des voyages	42 775	39,2	20,96	16,14	23,39	24,58	31,53
645	Personnel des services des aliments et boissons	20 787	39,4	10,13	8,66	8,70	10,33	13,57
646	Personnel des services de protection	52 103	38,6	25,69	19,96	23,39	29,57	45,19
7411	Conducteurs et conductrices de camions	45 267	...	..	..	..	..	28,62
7413	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	48 604	40,0	23,29	...	...	...	34,13
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses — services de livraison et de messagerie	41 292	39,8	19,83	x	x	x	29,87
742	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	59 571	40,7	28,07	25,16	27,88	30,88	46,15
7421	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	59 914	40,7	28,22	25,54	28,25	30,88	46,33
743	Autres conducteurs et conductrices — matériel de transport et personnel assimilé	49 289	38,7	24,30	21,68	23,68	27,42	36,73
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	54 116	40,0	25,93	x	x	x	40,08
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	45 190	39,9	21,64	17,08	22,35	25,63	31,86
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	59 911	40,0	28,69	28,63	29,12	29,14	41,96
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé	65 263	40,0	31,42	27,58	30,76	36,58	52,48

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h				\$	
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	44 092	40,0	21,10	16,75	19,05	26,04	30,78
943	Opérateurs et opératrices de machines — production des pâtes et papiers, transformation du bois et personnel assimilé	55 435	40,7	26,11	23,40	25,65	29,04	40,04
946	Opérateurs et opératrices de machines — transformation des aliments, des boissons et du tabac et personnel assimilé	38 833	39,5	18,85	17,17	18,80	19,59	27,50
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	45 430	35,8	24,35	...	...	...	33,94
948	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	59 650	39,8	28,74	...	...	...	45,28
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	53 214	39,9	25,54	22,86	26,67	29,74	38,86
951	Opérateurs et opératrices de machines — façonnage usinage des métaux et travail du bois et personnel assimilé	52 705	39,7	25,49	21,63	26,05	30,49	40,30
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	23 974	39,2	11,76	10,29	10,75	12,87	15,45
662	Autre personnel de la vente et personnel assimilé	29 313	38,1	14,82	12,80	15,29	16,20	20,44
6641	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	25 231	39,2	12,37	10,39	11,06	13,67	16,23
6651	Gardiens et gardiennes de sécurité et personnel assimilé	31 595	39,5	15,33	14,42	14,74	14,75	19,81
666	Nettoyeurs et nettoyeuses	31 223	36,8	16,19	14,50	15,69	15,70	21,96
6661	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	28 647	36,7	14,97	13,87	14,15	16,78	20,24
6662	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	43 619	39,4	21,23	15,05	22,27	27,40	30,85
6663	Concierges d'immeubles	31 571	36,8	16,38	15,28	15,69	15,70	22,16
667	Autre personnel des services — voyage, hébergement, loisirs et parcs d'attraction	28 067	39,3	13,77	x	x	x	18,88
668	Personnel élémentaire des services personnels	26 671	40,0	12,77	11,23	13,07	13,36	17,53
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	26 574	40,0	12,72	11,20	12,86	13,36	17,48

Tableau A-3

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	55 090	39,6	26,71	22,88	25,04	30,37	41,13
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a	45 495	40,4	21,57	17,99	20,39	25,88	32,12
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	44 826	40,3	21,27	17,79	20,39	24,73	31,53
861	Personnel élémentaire de la production primaire	48 497	40,0	23,24	18,38	24,21	26,61	34,01
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	42 854	40,0	20,53	...	...	...	29,24
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	40 045	39,8	19,28	16,48	17,00	22,92	28,31

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	101 900	38,1	51,39	40,85	50,32	59,45	71,06
0113	Directeurs et directrices des achats	104 310	38,2	52,50	43,38	51,01	60,23	72,15
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	100 963	37,5	51,71	40,51	48,63	60,50	71,19
013	Directeurs et directrices — services de communications (sauf radiotélédiffusion)	96 674	37,7	49,32	39,92	46,85	56,31	71,22
0131	Directeurs et directrices de la transmission des télécommunications	105 696	37,0	55,00	42,83	52,16	62,74	77,98
0212	Directeurs et directrices de services d'architecture et de sciences	106 230	37,6	54,47	45,61	53,15	62,17	73,75
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	110 728	37,8	56,23	47,86	54,01	62,63	76,40
031	Directeurs et directrices — secteurs de la santé, de l'enseignement et des services communautaires et sociaux	80 461	35,1	43,97	41,19	43,89	45,89	61,01
051	Directeurs et directrices — arts, culture, sports et loisirs	100 252	35,9	53,55	39,99	51,05	65,67	72,80
0611	Directeurs et directrices — ventes, marketing et publicité	95 176	37,7	48,56	38,57	45,77	56,37	66,66
0621	Directeurs et directrices — commerce de détail	49 543	39,6	24,07	16,52	20,86	29,39	31,41
063	Directeurs et directrices — restauration et services d'hébergement	48 043	39,1	23,56	17,64	20,57	26,32	31,09
0631	Directeurs et directrices — restauration et services alimentaires	46 358	38,9	22,83	16,83	19,67	25,06	30,30
0632	Directeurs et directrices de services d'hébergement	58 163	39,9	27,94	23,11	25,71	31,28	35,67
0651	Directeurs et directrices d'autres services	67 832	38,0	34,59	29,61	31,83	35,87	44,91
0711	Directeurs et directrices de la construction	122 506	38,3	61,48	48,56	56,79	69,73	83,99
0721	Directeurs et directrices — exploitation et entretien d'immeubles	88 980	39,2	43,64	36,55	41,68	49,69	60,75
0811	Directeurs et directrices — production primaire (sauf l'agriculture)	117 133	40,2	55,75	49,29	53,47	59,52	83,87
091	Directeurs et directrices — fabrication et services d'utilité	101 545	39,0	50,00	39,94	48,25	57,55	69,76
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	103 607	39,1	50,93	41,44	48,66	58,48	71,66

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	116 161	38,5	57,84	x	x	x	82,03
Formation universitaire								
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	68 928	37,5	35,32	28,03	34,22	41,61	50,25
1121	Spécialistes des ressources humaines	68 208	37,7	34,78	27,98	33,78	40,94	49,75
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	69 336	37,4	35,63	28,05	34,50	41,82	50,53
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	63 174	37,3	32,44	25,60	29,78	37,81	44,35
2112	Chimistes	59 945	36,8	31,28	25,03	29,16	36,16	42,41
2113	Géologues, géochimistes, géophysiciens et géophysiciennes	80 547	40,2	38,28	33,43	36,34	42,91	53,00
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	89 310	39,6	43,35	36,14	40,47	47,64	62,55
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	60 371	38,0	30,51	24,64	29,22	35,46	41,02
2121	Biologistes et autres scientifiques	60 313	37,5	30,83	24,81	30,00	35,74	41,26
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	68 426	39,8	32,99	27,72	34,87	35,66	46,13
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	55 289	39,6	26,87	23,20	25,82	29,57	36,20
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	75 900	38,1	38,16	30,01	36,52	44,40	52,58
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	64 881	38,1	32,77	25,98	31,00	37,33	43,68
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	65 004	37,5	33,29	25,00	32,39	38,02	43,60
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	62 331	40,1	30,00	25,89	26,78	30,98	42,50
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	73 823	36,4	39,03	31,06	36,81	45,89	54,97
217	Professionnels et professionnelles en informatique	73 611	38,0	37,16	30,33	36,75	43,27	50,90
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	82 988	38,5	41,38	34,97	41,21	47,14	56,03
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	66 750	37,7	33,94	28,52	33,48	38,90	45,30

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	72 223	38,6	36,02	31,01	34,78	40,49	51,79
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	55 117	38,5	27,51	21,83	26,20	32,01	38,29
415	Professionnels et professionnelles — psychologie, travail social, counseling, religion et probation	43 823	36,8	22,79	x	x	x	32,00
416	Agents et agentes — politiques et programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils	65 518	37,3	33,80	26,78	32,96	39,68	47,20
4161	Agents et agentes de programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	77 743	38,4	38,73	29,77	38,00	44,39	56,85
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	55 309	36,9	28,72	24,39	26,06	32,04	39,84
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	63 576	36,5	33,35	26,28	31,36	38,33	46,60
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	60 215	37,3	30,87	26,68	29,71	35,96	43,15
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	76 518	36,3	40,37	30,22	39,02	46,56	57,05
5123	Journalistes	48 485	35,7	26,04	20,08	23,03	31,05	35,33
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	62 692	36,2	33,22	26,27	31,54	38,03	46,45
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	57 802	37,2	29,74	25,43	29,84	33,28	40,99
513	Professionnels et professionnelles — arts plastiques et arts de la scène	74 223	37,8	37,55	31,62	38,33	42,67	48,45
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	75 506	37,7	38,22	31,76	38,33	42,71	49,36
Formation collégiale								
121	Personnel de supervision — travail de bureau	53 543	38,3	26,91	21,62	26,42	31,41	37,47
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	52 933	38,0	26,72	21,96	26,19	30,93	37,09

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	53 637	37,6	27,50	22,39	27,21	32,50	38,56
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	51 477	38,1	26,00	20,18	26,23	30,59	35,89
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	51 680	39,4	25,20	20,48	24,60	29,70	34,92
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	54 830	39,1	26,92	21,22	25,30	31,37	37,42
122	Personnel administratif et de réglementation	55 791	38,2	27,98	22,49	26,79	31,94	39,94
1221	Agents et agentes d'administration	46 630	37,5	23,85	19,97	23,23	26,77	33,47
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	46 259	37,4	23,78	19,98	23,21	26,69	33,17
1225	Agents et agentes aux achats	62 422	38,7	30,89	25,16	29,92	35,59	44,56
123	Personnel d'administration — finances et assurances	49 997	36,6	26,27	21,87	25,40	29,45	37,60
1231	Teneurs et teneuses de livres	42 555	37,7	21,70	18,23	21,28	24,43	29,78
124	Personnel en secrétariat	46 778	37,2	24,13	20,59	24,06	27,26	34,38
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	46 764	37,2	24,11	20,56	24,04	27,26	34,37
1242	Secrétaires juridiques	48 443	37,2	25,00	22,08	24,59	28,28	35,11
221	Personnel technique des sciences physiques	53 812	38,2	27,03	20,69	24,35	32,95	38,52
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	52 980	38,0	26,87	x	x	x	38,73
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	68 625	40,6	32,38	28,85	32,06	35,61	46,70
222	Personnel technique des sciences de la vie	48 772	39,3	23,80	20,46	22,97	26,00	32,95
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	43 017	38,8	21,29	19,30	20,49	22,75	30,05
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	60 418	38,9	29,73	23,68	29,64	35,06	42,28
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	66 746	39,6	32,28	26,54	32,10	37,65	46,80
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	50 641	38,1	25,47	19,55	24,03	29,25	35,03
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	61 833	38,9	30,38	23,72	29,76	37,12	44,13
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	64 170	39,3	31,29	23,04	32,49	39,67	45,12

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	97 792	39,7	47,10	36,52	47,00	57,00	66,95
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	114 762	39,9	55,09	45,93	52,65	63,22	77,01
228	Personnel technique en informatique	49 729	37,7	25,29	19,95	24,40	29,55	34,75
321	Technologues, techniciens et techniciennes — sciences de la santé (sauf soins dentaires)	37 862	37,1	19,62	16,22	17,98	22,17	27,19
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	47 503	37,3	24,59	x	x	x	33,99
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	47 073	37,5	24,06	20,06	22,82	27,11	33,95
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	47 992	37,0	24,87	21,81	25,18	28,25	34,33
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	48 761	37,9	24,73	18,61	23,00	29,32	31,57
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	40 044	39,5	19,40	x	x	x	25,40
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, loisirs et conditionnement physique	40 383	39,5	19,57	x	x	x	25,62
621	Personnel de supervision des ventes et services	35 551	38,8	17,55	12,50	16,73	20,77	23,35
6221	Spécialistes des ventes techniques — commerce de gros	52 735	39,3	25,86	15,33	21,55	31,79	34,72
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des achats	53 086	35,6	28,62	22,15	26,34	32,61	40,35
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	50 814	35,0	27,85	22,32	25,95	29,50	41,87
6233	Acheteurs et acheteuses — commerces de gros et de détail	55 784	36,5	29,46	20,35	26,52	38,33	37,53
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	35 714	38,2	17,82	12,42	17,80	21,63	23,51
6241	Chefs	46 276	39,5	22,46	17,83	22,07	25,03	29,21
6242	Cuisiniers et cuisinières	29 644	37,5	15,16	11,23	13,87	18,92	20,05
625	Bouchers et bouchères, boulangers et boulangères, pâtisseries et pâtisseries — commerce de gros ou de détail	45 364	39,6	21,93	19,19	23,15	24,90	31,18

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
6252	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtissières	43 018	39,5	20,89	17,00	23,15	24,90	29,48
626	Policiers et policières, pompiers et pompières	75 403	40,3	35,87	x	x	x	54,97
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	72 420	39,5	35,11	28,80	35,88	40,92	51,07
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	72 338	39,5	35,05	29,59	35,69	40,68	50,41
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	68 381	39,8	32,93	26,36	31,86	38,68	47,05
723	Machinistes et personnel assimilé	52 875	39,5	25,67	22,41	25,24	27,84	35,04
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	49 648	38,9	24,49	22,43	24,97	25,68	32,60
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	57 330	40,3	27,31	x	x	x	38,36
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	61 296	39,1	30,05	21,74	31,94	38,60	44,10
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	45 692	39,5	22,46	19,22	20,34	23,85	28,71
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	71 403	40,1	34,16	31,66	33,22	39,96	51,18
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	56 827	39,7	27,42	23,15	27,48	32,05	36,37
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	47 413	39,1	23,26	21,01	23,28	24,84	31,87
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	41 904	39,3	20,46	17,39	18,80	21,48	26,97
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	55 651	39,8	26,76	20,95	25,39	32,61	37,41
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	53 005	39,7	25,55	20,50	24,46	27,23	35,57
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	53 818	40,3	25,59	20,95	23,39	31,66	35,24

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	43 586	40,0	20,84	18,09	20,40	22,30	27,28
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	43 554	40,1	20,81	18,09	20,40	22,27	27,21
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	44 875	39,3	21,88	18,50	20,95	24,18	28,90
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	47 022	39,8	22,63	19,50	21,56	25,03	29,68
734	Tapissiers-garnisseurs et tapissières-garnisseuses, tailleurs et tailleuses, cordonniers et cordonnières, bijoutiers et bijoutières et personnel assimilé	35 177	39,6	17,16	x	x	x	23,06
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	57 599	40,3	27,39	24,75	27,11	30,13	39,19
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	47 448	38,4	23,87	18,91	22,23	26,20	31,79
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	46 369	38,4	23,31	x	x	x	31,13
8211	Surveillants et surveillantes — exploitation forestière	63 109	39,7	30,43	28,07	29,98	32,24	44,72
822	Surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	87 847	40,3	41,67	38,33	42,02	44,40	60,46
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes, exploitants et exploitantes — agriculture, horticulture et aquaculture	46 142	39,8	22,35	x	x	x	30,50
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	68 025	39,7	32,88	25,16	31,25	39,88	47,85
922	Surveillants et surveillantes — fabrication et montage	65 704	39,6	31,76	24,43	31,79	38,37	45,03
Formation secondaire								
141	Commis — travail général de bureau	34 240	37,5	17,56	14,84	17,02	19,63	24,67
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	35 003	37,4	17,98	15,16	17,39	20,05	25,59
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	34 303	37,6	17,50	15,83	17,08	18,88	24,54
1414	Réceptionnistes et standardistes	32 128	37,6	16,44	14,05	15,78	19,20	22,22
142	Commis — bureautique et éditique	34 668	37,7	17,71	14,90	17,18	20,63	24,35
1424	Téléphonistes	37 948	37,5	19,39	17,75	19,31	20,83	26,33

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
143	Commis — finances et assurance	34 663	37,3	17,83	14,56	17,93	20,85	24,90
144	Commis — soutien administratif	37 701	38,0	19,02	16,30	18,69	21,35	27,01
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	33 596	38,4	16,87	13,02	16,43	20,12	22,62
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	33 534	38,4	16,83	13,02	16,39	20,07	22,57
146	Commis — services postaux et de messageries	31 617	37,1	16,29	14,69	15,76	17,75	22,84
147	Commis — expédition et distribution	34 894	39,3	17,03	13,05	16,09	20,14	22,85
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	36 085	39,4	17,57	14,09	16,38	19,00	24,04
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	36 648	38,4	18,31	15,33	17,50	21,12	24,61
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	45 607	39,4	22,11	17,91	21,00	26,08	29,33
341	Personnel de soutien des services de santé	37 075	37,7	18,84	16,28	18,50	20,49	26,55
643	Personnel de l'hébergement et des voyages	33 491	37,9	16,87	13,29	15,80	19,16	22,93
646	Personnel des services de protection	40 266	39,7	19,48	18,00	18,50	20,00	24,41
648	Autre personnel des soins personnalisés	27 010	37,6	13,73	12,00	13,29	14,73	17,99
7411	Conducteurs et conductrices de camions	46 857	...	..	..	..	..	24,47
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses — services de livraison et de messagerie	43 829	39,9	21,00	16,31	23,17	24,91	28,63
742	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	37 104	40,0	17,78	x	x	x	23,69
7421	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	37 104	40,0	17,78	x	x	x	23,69
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	36 012	40,0	17,27	13,25	16,89	23,15	24,30
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	32 756	39,1	16,00	12,30	15,40	18,76	21,63
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	48 625	40,5	22,97	16,00	23,85	26,14	31,81
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé	70 804	40,0	33,91	...	...	...	53,53

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	32 173	40,0	15,42	...	...	...	19,70
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel assimilé	39 076	40,4	18,50	14,93	17,63	20,12	25,69
946	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac et personnel assimilé	30 268	40,0	14,50	...	...	...	20,29
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	36 848	37,8	18,69	14,85	17,04	25,18	25,64
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	33 849	37,1	17,44	14,64	17,04	20,31	23,90
948	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	52 400	39,7	25,29	x	x	x	36,31
951	Opérateurs et opératrices de machines dans le façonnage et l'usinage des métaux et le travail du bois et personnel assimilé	39 460	39,7	19,10	15,75	19,02	22,30	25,42
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	30 945	38,4	15,31	11,10	12,94	23,15	21,33
662	Autre personnel de la vente et personnel assimilé	25 503	39,0	12,56	10,50	11,30	13,55	16,82
6641	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	23 372	38,4	11,65	9,69	10,35	12,20	15,23
6651	Gardiens et gardiennes de sécurité et personnel assimilé	33 255	39,3	16,21	14,05	15,35	17,11	20,96
666	Nettoyeurs et nettoyeuses	31 761	39,0	15,63	12,50	15,41	17,39	21,00
6661	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	27 016	38,9	13,39	11,25	12,50	15,74	18,03
6662	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	34 763	39,7	16,74	14,95	16,97	18,86	22,26
6663	Concierges d'immeubles	34 817	39,1	17,11	14,52	16,00	20,11	22,96
667	Autre personnel des services — voyage, hébergement, loisirs et parcs d'attractions	27 919	39,5	13,57	9,86	13,68	14,79	17,62
668	Personnel élémentaire des services personnels	25 294	39,4	12,33	10,41	11,94	14,76	16,17
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	26 929	39,4	13,13	11,94	12,51	14,76	17,27

Tableau A-4

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	36 260	39,7	17,48	14,97	17,25	19,48	23,35
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	34 634	39,7	16,68	14,01	15,49	18,49	22,32
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a	42 490	53,3	15,18	...	...	...	20,16
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	42 436	53,3	15,15	...	...	...	20,14
861	Personnel élémentaire de la production primaire	35 968	39,0	17,66	14,78	16,66	20,65	23,72
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	32 645	38,8	16,13	14,63	15,59	17,11	21,41
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	31 148	39,4	15,07	11,50	14,15	17,70	20,54

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	85 474	38,3	42,96	32,54	40,72	49,60	57,58
0113	Directeurs et directrices des achats	87 178	39,3	42,63	35,34	42,67	48,94	58,34
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	96 736	37,8	49,65	35,85	44,34	55,60	64,45
012	Directeurs et directrices — services financiers et aux entreprises	89 248	36,7	46,79	39,92	46,74	53,17	63,97
021	Directeurs et directrices — services génie, architecture, sciences naturelles et systèmes informatiques	106 754	38,2	53,65	44,95	50,44	56,72	69,24
0211	Directeurs et directrices des services de génie	96 183	39,0	47,40	42,18	45,40	50,50	62,37
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	116 255	37,7	59,03	48,12	53,34	61,17	75,09
031	Directeurs et directrices — secteurs de la santé, de l'enseignement et des services communautaires et sociaux	79 937	34,9	43,87	41,25	43,72	45,88	60,67
051	Directeurs et directrices — arts, culture, sports et loisirs	96 452	35,2	52,62	38,33	47,09	61,38	68,01
0611	Directeurs et directrices — ventes, marketing et publicité	86 723	38,0	43,86	34,01	42,50	47,97	58,11
063	Directeurs et directrices — restauration et services d'hébergement	57 272	39,9	27,49	22,49	25,88	31,15	35,07
0631	Directeurs et directrices — restauration et services	54 340	40,0	26,03	19,47	24,04	28,96	33,51
0632	Directeurs et directrices de services d'hébergement	61 332	39,8	29,50	24,70	28,98	31,56	37,25
0651	Directeurs et directrices d'autres services	67 090	39,5	32,59	29,16	31,84	34,60	42,59
071	Directeurs et directrices — construction et transport	82 496	40,0	39,53	x	x	x	53,47
0713	Directeurs et directrices des transports	82 496	40,0	39,53	x	x	x	53,47
0721	Directeurs et directrices — exploitation et entretien d'immeubles	78 822	39,0	38,74	31,12	37,20	49,54	53,52
091	Directeurs et directrices — fabrication et services d'utilité publique	89 993	38,9	44,49	35,20	43,36	50,83	60,41
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	92 357	39,1	45,42	35,23	44,73	52,47	62,69

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Formation universitaire								
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	59 737	38,0	30,24	23,96	28,98	34,70	40,86
1121	Spécialistes des ressources humaines	55 959	38,0	28,42	22,47	28,19	33,37	38,30
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	63 081	38,0	31,85	24,36	29,66	38,25	43,14
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	72 663	38,5	36,30	29,42	33,51	41,56	49,71
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	68 243	37,5	35,04	27,49	35,96	37,99	49,12
217	Professionnels et professionnelles en informatique	71 898	37,6	36,73	29,07	34,70	41,80	47,54
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	69 992	38,9	34,68	27,71	34,77	39,32	44,88
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	68 744	37,2	35,41	29,63	33,68	40,39	45,69
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	66 636	36,4	35,19	31,21	34,81	38,53	50,48
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	46 738	39,4	22,91	16,14	21,93	25,69	29,92
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	58 248	34,0	33,04	26,88	34,74	39,36	48,85
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	58 035	37,1	30,14	23,99	31,16	34,99	41,37
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	58 804	35,3	32,03	25,74	31,81	38,46	43,26
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	54 673	35,3	29,81	24,64	27,82	36,08	38,87
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	74 144	34,8	40,82	39,96	41,03	43,01	57,58
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	51 546	35,2	28,07	24,09	27,38	32,85	37,42

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	57 282	36,7	30,00	23,16	30,12	32,76	40,61
Formation collégiale								
121	Personnel de supervision — travail de bureau	53 048	38,6	26,49	20,02	25,05	30,66	36,26
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et de soutien administratif	47 396	37,7	24,19	19,72	24,16	27,52	33,40
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	61 663	37,2	31,97	x	x	x	45,30
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	45 297	39,6	22,03	16,14	20,02	26,28	29,13
1215	Superviseurs et superviseurs de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	56 361	39,1	27,65	23,08	25,54	28,41	38,17
122	Personnel administratif et de réglementation	44 690	37,5	22,92	18,41	22,17	25,88	31,39
1221	Agents et agentes d'administration	40 328	37,2	20,89	16,79	20,13	24,57	28,98
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	42 189	37,9	21,53	16,77	21,26	24,86	28,30
1225	Agents et agentes aux achats	48 849	37,5	24,90	20,26	23,98	28,74	34,10
123	Personnel d'administration — finances et assurances	48 904	36,3	25,90	22,76	25,46	27,56	37,97
1231	Teneurs et teneuses de livres	44 111	38,2	22,20	19,82	21,50	24,72	30,14
124	Personnel en secrétariat	40 998	36,9	21,43	18,17	20,99	24,74	29,41
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	41 059	36,9	21,45	18,19	21,10	24,74	29,44
221	Personnel technique des sciences physiques	63 547	39,6	30,85	27,96	30,54	34,11	47,56
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	56 112	38,7	28,03	23,32	27,96	34,11	42,37
222	Personnel technique des sciences de la vie	52 059	39,7	25,11	22,74	24,64	26,00	32,97
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	50 596	39,1	24,75	21,78	23,68	26,58	34,20
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	64 726	39,9	31,08	26,43	31,80	35,96	45,12
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	49 436	38,5	24,64	20,00	24,15	27,11	33,31
228	Personnel technique en informatique	47 487	37,4	24,34	19,16	21,90	26,76	32,55
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	44 991	36,4	23,74	...	...	...	33,45

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	42 015	37,4	22,24	x	x	x	29,52
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	45 395	36,2	24,27	x	x	x	32,53
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	45 666	36,0	24,41	17,52	22,32	26,91	32,66
621	Personnel de supervision des ventes et services	32 544	39,1	15,97	11,90	14,45	18,39	20,60
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des achats	59 891	36,8	31,68	x	x	x	43,64
6233	Acheteurs et acheteuses — commerces de gros et de détail	53 686	38,7	27,23	x	x	x	33,60
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	41 457	38,7	20,53	18,27	20,38	22,09	27,73
6241	Chefs	46 599	39,5	22,63	18,27	22,47	25,03	29,66
6242	Cuisiniers et cuisinières	39 709	38,4	19,82	18,24	20,38	21,70	27,03
625	Bouchers et bouchères, boulangers et boulangères, pâtisseries et pâtisseries — commerce de gros ou de détail	31 022	39,4	15,11	12,71	15,86	16,27	20,20
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	70 419	39,7	34,14	26,58	34,93	39,85	47,45
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	65 798	40,1	31,47	23,12	32,38	37,63	42,89
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	54 903	38,8	27,09	23,93	26,40	28,00	37,17
723	Machinistes et personnel assimilé	47 795	37,5	24,43	22,42	23,67	25,55	33,86
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	48 159	37,4	24,69	22,94	23,67	25,59	34,30
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	61 157	37,9	31,09	...	...	...	44,45
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	48 062	38,2	24,51	19,91	23,91	26,55	32,33
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	56 187	39,0	27,83	...	...	...	41,97
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	62 724	40,1	29,97	x	x	x	45,89

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	43 684	39,2	21,35	16,97	19,73	23,67	29,65
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	41 825	39,7	20,25	16,35	17,78	21,17	27,71
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	54 525	39,5	26,34	21,97	26,43	32,61	38,70
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	54 409	39,5	26,28	21,97	26,43	32,61	38,73
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	48 538	40,0	23,26	18,33	22,33	27,51	33,55
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	42 557	40,1	20,29	17,20	20,34	21,85	27,42
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	42 557	40,1	20,29	17,20	20,34	21,85	27,42
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	46 388	39,9	22,28	20,60	21,62	23,24	29,89
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	46 388	39,9	22,28	20,60	21,62	23,24	29,89
734	Tapissiers-garnisseurs et tapissières-garnisseuses, tailleurs et tailleuses, cordonniers et cordonnières, bijoutiers et bijoutières et personnel assimilé	48 378	40,0	23,19	21,24	23,61	28,30	31,90
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	62 409	40,6	29,36	27,33	28,16	32,67	44,06
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	49 903	35,8	27,66	x	x	x	36,37
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	48 815	35,8	27,09	x	x	x	35,71
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	66 537	40,2	31,68	25,16	29,55	38,98	45,54
922	Surveillants et surveillantes — fabrication et montage	55 907	40,2	26,75	23,31	26,16	27,61	35,98
Formation secondaire								
141	Commis — travail général de bureau	35 245	37,0	18,31	15,20	17,60	21,09	25,60
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	38 158	36,7	19,93	17,23	20,05	21,09	28,59

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
1414	Réceptionnistes et standardistes	30 011	37,6	15,41	12,97	15,21	17,29	20,52
142	Commis — bureautique et éditique	35 727	37,8	18,26	13,24	16,79	20,35	24,85
143	Commis — finances et assurance	38 100	37,9	19,30	16,66	18,78	21,46	26,43
144	Commis — soutien administratif	35 722	38,6	17,83	14,06	17,53	19,95	24,00
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	29 514	39,4	14,41	10,71	13,77	16,28	18,41
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	29 505	39,4	14,40	10,71	13,76	16,28	18,40
146	Commis — services postaux et de messageries	27 941	36,2	14,76	11,53	13,96	17,70	21,35
147	Commis — expédition et distribution	37 806	39,3	18,38	14,16	17,34	21,89	25,35
1472	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	41 047	39,4	19,97	16,01	18,01	22,99	28,25
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	34 079	39,2	16,69	14,78	16,20	18,68	22,04
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	33 727	39,8	16,26	13,96	14,28	18,04	22,10
341	Personnel de soutien des services de santé	35 213	36,3	18,60	...	...	...	26,76
6421	Vendeurs et vendeuses, commis-vendeurs et commis-vendeuses — commerce de détail	26 202	39,6	12,70	10,82	11,54	12,62	16,49
643	Personnel de l'hébergement et des voyages	32 195	38,5	16,09	13,46	15,80	18,99	21,39
645	Personnel des services des aliments et boissons	25 341	39,2	12,42	...	...	...	16,80
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses — services de livraison et de messagerie	34 300	39,8	16,49	x	x	x	22,68
742	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	43 916	40,4	20,80	x	x	x	31,54
7421	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	43 916	40,4	20,80	x	x	x	31,54
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	44 991	40,4	21,31	x	x	x	31,14
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	40 805	39,4	19,74	16,44	17,38	24,17	28,29

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel assimilé	61 016	42,2	27,68	25,39	25,62	30,97	42,90
948	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	39 958	39,2	19,55	15,49	20,31	21,64	25,67
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	28 879	39,9	13,91	x	x	x	18,90
951	Opérateurs et opératrices de machines dans le façonnage et l'usinage des métaux et le travail du bois et personnel assimilé	39 155	39,8	18,85	15,74	18,92	21,64	25,73
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	25 818	37,9	13,04	11,33	13,11	13,83	17,50
662	Autre personnel de la vente et personnel assimilé	25 871	38,8	12,81	10,41	12,29	14,30	17,11
6641	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	26 002	38,2	13,06	10,15	11,70	16,76	17,31
6651	Gardiens et gardiennes de sécurité et personnel assimilé	30 426	39,7	14,71	12,54	14,05	17,29	18,71
666	Nettoyeurs et nettoyeuses	31 490	37,2	16,21	15,30	15,70	16,29	22,21
6661	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	30 730	37,1	15,90	13,87	15,30	17,56	22,17
6663	Concierges d'immeubles	31 820	37,2	16,35	...	...	...	22,23
667	Autre personnel des services — voyage, hébergement, loisirs et parcs d'attractions	26 164	39,3	12,77	x	x	x	17,24
668	Personnel élémentaire des services personnels	25 550	39,7	12,34	10,71	12,48	13,36	16,54
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	26 419	39,8	12,74	11,23	12,51	13,64	17,19
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	39 009	39,5	18,91	x	x	x	25,78
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a	31 990	40,0	15,33	13,97	15,69	16,89	20,73
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	31 990	40,0	15,33	13,97	15,69	16,89	20,73
861	Personnel élémentaire de la production primaire	36 177	39,4	17,57	...	...	...	24,17

Tableau A-5

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	36 572	39,4	17,78	...	...	...	24,55
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	32 442	39,7	15,68	10,94	14,77	17,60	21,71

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	105 398	38,1	53,19	42,50	51,75	60,97	73,96
0113	Directeurs et directrices des achats	106 669	38,0	53,86	44,32	51,99	62,61	74,12
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	101 618	37,5	52,03	41,00	49,38	60,83	72,25
012	Directeurs et directrices — services financiers et aux entreprises	90 356	37,1	46,79	36,07	44,54	54,94	65,89
0131	Directeurs et directrices de la transmission des télécommunications	105 696	37,0	55,00	42,83	52,16	62,74	77,98
021	Directeurs et directrices — services génie, architecture, sciences naturelles et systèmes informatiques	112 652	38,1	56,68	47,95	55,33	64,10	78,77
0211	Directeurs et directrices des services de génie	115 936	38,5	57,74	48,61	57,04	65,33	81,08
0212	Directeurs et directrices de services d'architecture et de sciences	107 944	37,5	55,39	47,37	53,95	63,79	74,89
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	109 575	37,8	55,65	47,59	54,15	62,70	76,68
051	Directeurs et directrices — arts, culture, sports et loisirs	102 829	36,5	54,05	40,86	53,38	64,76	75,65
0611	Directeurs et directrices — ventes, marketing et publicité	96 654	37,6	49,39	39,21	46,63	57,62	68,26
0621	Directeurs et directrices — commerce de détail	50 652	39,6	24,67	16,68	21,63	30,66	32,39
063	Directeurs et directrices — restauration et services d'hébergement	45 511	38,8	22,48	16,58	19,21	23,92	29,96
0631	Directeurs et directrices — restauration et services alimentaires	44 996	38,8	22,28	16,55	18,97	24,15	29,73
0651	Directeurs et directrices d'autres services	69 527	34,6	39,17	29,38	31,46	46,62	51,07
071	Directeurs et directrices — construction et transport	99 549	39,1	48,97	38,45	47,60	56,22	68,33
0711	Directeurs et directrices de la construction	119 902	38,4	60,09	47,99	56,23	69,37	81,95
0713	Directeurs et directrices des transports	94 042	39,3	45,86	36,66	45,24	52,30	64,75
0721	Directeurs et directrices — exploitation et entretien d'immeubles	91 743	39,2	44,97	37,72	42,20	49,65	62,69
0811	Directeurs et directrices — production primaire (sauf l'agriculture)	116 460	40,2	55,31	49,35	53,35	59,27	83,47

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
091	Directeurs et directrices — fabrication et services d'utilité publique	105 728	39,0	51,99	42,11	49,64	60,57	73,18
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	107 153	39,0	52,66	43,36	50,25	60,84	74,51
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	116 161	38,5	57,84	x	x	x	82,03
Formation universitaire								
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	69 457	37,4	35,65	28,46	34,71	41,82	50,98
1121	Spécialistes des ressources humaines	69 205	37,6	35,35	28,62	34,56	41,64	50,92
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	69 594	37,4	35,81	28,45	34,71	41,97	51,01
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	62 452	37,3	32,07	25,51	29,59	36,95	43,63
2112	Chimistes	59 064	36,8	30,83	24,91	28,95	34,75	41,54
2113	Géologues, géochimistes, géophysiciens et géophysiciennes	80 547	40,2	38,28	33,43	36,34	42,91	53,00
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	89 310	39,6	43,35	36,14	40,47	47,64	62,55
2121	Biologistes et autres scientifiques	59 951	37,5	30,64	24,62	29,22	35,44	41,05
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	76 298	38,1	38,40	30,22	36,98	44,65	53,07
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	82 347	39,0	40,43	33,01	39,31	46,82	59,03
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	65 766	37,5	33,67	27,15	32,39	40,67	45,90
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	74 117	36,4	39,19	30,38	37,17	46,52	55,20
217	Professionnels et professionnelles en informatique	73 630	38,0	37,14	30,45	36,85	43,24	51,25
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	83 738	38,5	41,78	35,35	41,49	47,45	56,73
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias	65 919	37,8	33,43	28,12	33,27	38,35	45,28
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	71 744	39,8	34,48	30,68	33,73	36,58	51,17
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	56 744	38,3	28,39	22,34	27,86	33,04	40,31

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	66 123	37,3	34,09	27,16	33,15	39,92	47,81
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	55 410	36,3	29,18	24,88	27,04	32,22	43,93
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	66 903	36,7	34,95	27,37	33,92	40,23	50,76
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	63 162	38,3	31,52	27,40	30,74	34,92	45,81
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	76 314	36,3	40,17	30,29	39,07	46,30	58,04
5123	Journalistes	64 389	36,0	34,19	23,85	36,40	42,43	52,45
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	66 746	36,5	35,10	27,59	33,35	39,73	49,81
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	58 099	37,4	29,70	25,48	28,74	33,33	41,33
513	Professionnels et professionnelles — arts plastiques et arts de la scène	77 734	38,6	38,39	33,42	38,33	41,95	50,67
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	77 734	38,6	38,39	33,42	38,33	41,95	50,67
Formation collégiale								
121	Personnel de supervision — travail de bureau	53 411	38,2	26,87	21,75	26,53	31,46	37,67
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	54 429	38,0	27,50	22,52	27,38	32,12	38,43
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	52 699	37,6	26,98	22,22	26,73	31,43	37,84
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	54 076	37,6	27,58	24,15	28,24	31,87	39,03
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	51 680	39,4	25,20	20,48	24,60	29,70	34,92
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	53 627	39,1	26,31	20,32	25,10	31,32	36,78

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
122	Personnel administratif et de réglementation	58 223	38,3	29,14	23,73	28,00	33,05	42,16
1221	Agents et agentes d'administration	50 723	37,7	25,81	21,97	25,17	28,98	37,05
1222	Adjointes et adjoints de direction	63 099	38,2	31,75	27,63	30,15	33,81	45,97
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	47 086	37,3	24,21	20,34	23,76	27,08	34,21
1225	Agents et agentes aux achats	64 419	38,9	31,81	26,27	30,83	36,29	46,33
123	Personnel d'administration — finances et assurances	49 995	36,7	26,24	21,73	25,02	29,61	37,43
1231	Teneurs et teneuses de livres	42 782	37,5	21,95	18,27	21,65	24,95	30,43
124	Personnel en secrétariat	47 534	37,2	24,51	21,02	24,31	27,50	35,29
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	47 511	37,2	24,49	20,95	24,28	27,50	35,27
1242	Secrétaires juridiques	48 443	37,2	25,00	22,08	24,59	28,28	35,11
221	Personnel technique des sciences physiques	55 095	38,6	27,43	21,71	25,93	31,58	40,15
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	54 415	38,3	27,36	x	x	x	40,39
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	68 000	40,3	32,40	28,62	32,49	35,35	49,81
222	Personnel technique des sciences de la vie	47 101	38,5	23,50	20,48	22,58	25,33	33,92
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	61 958	39,0	30,47	25,00	30,77	35,08	44,47
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	67 837	39,6	32,80	29,29	33,26	36,12	49,82
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	51 824	37,8	26,25	19,61	24,91	31,91	36,89
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	62 758	38,9	30,91	24,80	32,46	36,07	46,37
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	84 068	38,3	42,49	30,20	38,70	51,44	62,06
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	90 167	37,6	46,42	x	x	x	67,58
228	Personnel technique en informatique	50 111	37,7	25,52	20,43	24,97	29,49	35,81
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	41 769	38,8	20,49	x	x	x	27,99
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	54 569	37,2	28,07	24,10	28,23	30,73	39,98
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	54 546	37,2	28,10	24,10	28,25	30,73	40,00

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaires horaires				Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	50 597	38,8	24,99	21,87	26,67	26,74	37,24
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	55 889	37,6	28,48	24,89	29,49	32,20	42,24
523	Annonceurs et annonceuses et autres artistes de spectacle	64 416	35,2	34,85	21,38	29,55	40,01	48,82
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	49 878	38,0	25,26	19,02	23,38	30,66	32,44
621	Personnel de supervision des ventes et services	36 182	38,7	17,87	13,00	17,15	20,89	23,97
6221	Spécialistes des ventes techniques — commerce de gros	55 191	39,0	27,16	18,95	23,96	32,83	38,35
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des achats	52 381	35,5	28,30	21,96	26,07	31,91	40,09
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	49 647	34,9	27,23	21,96	25,36	29,04	40,98
6233	Acheteurs et acheteuses — commerces de gros et de détail	55 963	36,2	29,67	20,38	26,84	38,33	37,94
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	30 042	39,2	14,59	12,34	13,72	15,38	18,95
6241	Chefs	40 749	39,1	19,89	16,20	17,86	21,82	26,02
6242	Cuisiniers et cuisinières	28 427	39,3	13,79	11,81	13,72	13,76	17,89
625	Bouchers et bouchères, boulangers et boulangères, pâtisseries et pâtisseries — commerce de gros ou de détail	36 348	39,4	17,65	14,63	16,45	18,08	24,71
6251	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières — commerce de gros et de détail	34 322	39,3	16,76	14,63	16,16	16,61	23,37
6252	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	44 050	40,1	21,04	15,81	23,15	24,90	29,71
626	Policiers et policières, pompiers et pompières	70 015	41,1	32,68	25,93	34,82	38,07	55,13
6261	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	80 103	39,9	38,45	37,77	38,12	39,11	62,10
6262	Pompiers et pompières	66 294	41,6	30,55	21,48	31,69	34,82	52,67
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	71 506	39,5	34,66	28,23	34,80	40,24	51,20
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	72 984	39,5	35,40	30,34	35,69	40,60	52,05
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	71 035	40,0	34,06	29,78	33,19	39,42	48,94

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaires horaires				Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
723	Machinistes et personnel assimilé	59 973	39,9	28,81	24,93	29,67	31,65	44,48
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	59 209	39,8	28,56	24,93	28,82	32,36	43,93
7232	Outilleurs-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	61 177	40,2	29,22	...	...	...	45,34
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	60 682	39,0	29,79	25,02	29,65	35,09	45,28
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	59 541	39,6	28,81	27,79	28,70	29,91	44,92
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	64 245	40,0	30,81	26,56	29,76	36,65	47,62
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	64 812	40,0	31,04	29,16	31,77	32,91	47,23
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	57 751	39,7	27,87	22,19	28,90	32,36	43,45
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	56 002	39,6	27,02	20,78	27,76	31,35	41,28
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	61 580	40,0	29,50	...	...	...	47,68
729	Autre personnel des métiers de la construction	67 341	39,7	32,56	28,07	28,69	39,21	52,09
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	63 798	39,8	30,69	...	...	...	49,30
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	60 276	39,9	28,94	25,55	29,34	32,32	44,84
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	59 217	39,8	28,50	24,46	28,58	32,34	44,84
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	58 492	40,2	27,87	25,39	29,48	31,14	42,55
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	50 818	40,0	24,32	19,36	22,09	28,49	34,51
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	50 604	40,1	24,20	19,35	21,92	28,16	34,25
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	58 163	39,1	28,40	24,08	25,17	30,88	43,91

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaires horaires				Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	48 253	39,5	23,39	19,42	22,40	28,39	32,30
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	50 645	40,0	24,26	20,67	23,25	28,43	33,73
734	Tapissiers-garnisseurs et tapissières-garnisseuses, tailleurs et tailleuses, cordonniers et cordonnières, bijoutiers et bijoutières et personnel assimilé	37 565	39,7	18,18	x	x	x	24,97
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	61 957	40,4	29,45	26,27	29,19	31,70	46,45
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	73 741	40,1	35,26	x	x	x	50,56
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	57 119	41,0	26,67	24,68	26,45	28,41	43,92
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	49 897	37,7	25,42	21,46	25,86	28,53	35,85
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	49 283	37,0	25,54	21,46	26,08	29,53	35,82
8211	Surveillants et surveillantes — exploitation forestière	63 109	39,7	30,43	28,07	29,98	32,24	44,72
822	Surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	88 829	40,4	42,09	38,72	42,27	44,40	62,03
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de la production gazéifière et pétrolière	64 420	41,1	30,09	28,78	30,39	32,12	42,74
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes, exploitants et exploitantes — agriculture, horticulture et aquiculture	65 011	39,5	31,59	x	x	x	49,98
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	66 460	39,7	32,19	24,29	30,22	38,88	47,03
922	Surveillants et surveillantes — fabrication et montage	71 911	39,3	34,95	30,48	36,11	40,12	51,35
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle — procédés de fabrication et de transformation	70 182	39,5	34,15	30,75	33,57	37,77	52,62
Formation secondaire								
141	Commis — travail général de bureau	36 110	37,4	18,56	15,35	17,96	21,02	26,67

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	36 389	37,4	18,72	15,50	17,95	21,48	27,06
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	34 612	37,5	17,69	15,85	17,34	19,15	24,90
1414	Réceptionnistes et standardistes	35 504	37,4	18,23	14,98	18,31	20,54	25,74
142	Commis — bureautique et éditique	36 737	37,7	18,76	15,66	18,42	21,23	26,61
1424	Téléphonistes	38 761	37,4	19,89	18,20	20,10	21,22	27,98
143	Commis — finances et assurance	35 503	37,0	18,41	14,85	18,40	21,64	26,04
144	Commis — soutien administratif	41 266	37,7	20,95	17,31	20,14	24,47	30,72
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	40 269	37,8	20,42	16,92	20,12	24,23	29,10
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	40 139	37,9	20,34	16,86	20,08	24,14	28,97
146	Commis — services postaux et de messageries	34 263	37,3	17,64	15,03	16,38	19,78	24,84
147	Commis — expédition et distribution	39 853	39,4	19,43	14,26	18,63	24,55	27,47
1472	Magasiniers et magasinnières, commis aux pièces	48 191	39,7	23,30	18,16	23,86	28,63	35,79
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	36 835	38,6	18,33	12,46	17,38	22,71	25,10
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	47 268	39,1	23,09	19,00	21,99	27,46	31,09
341	Personnel de soutien des services de santé	37 587	38,2	18,81	16,04	18,21	21,35	26,61
6421	Vendeurs et vendeuses, commis-vendeurs et commis-vendeuses — commerce de détail	26 734	38,9	13,17	10,46	11,65	14,92	17,53
643	Personnel de l'hébergement et des voyages	40 032	38,6	19,81	14,57	19,34	24,58	29,14
645	Personnel des services des aliments et boissons	18 496	38,4	9,21	8,45	8,66	8,70	12,09
648	Autre personnel des soins personnalisés	27 411	37,6	13,93	12,00	13,50	15,02	18,31
7411	Conducteurs et conductrices de camions	46 624	...	..	..	..	..	28,50
7413	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	48 975	40,0	23,49	...	...	...	34,40
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses livreuses — services de livraison et de messagerie	44 989	39,9	21,56	16,43	24,63	25,44	31,01
742	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	60 260	40,6	28,40	25,47	29,24	31,01	46,51
7421	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	60 654	40,7	28,58	25,69	29,27	31,53	46,72

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomadaires	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
743	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel assimilé	48 391	38,7	23,87	21,58	23,68	27,42	36,03
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	46 132	40,0	22,10	x	x	x	33,11
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	39 104	39,4	18,95	14,54	18,33	23,43	26,96
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	58 009	40,5	27,50	24,89	28,65	29,14	39,15
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé	66 139	40,0	31,82	27,92	32,46	36,48	52,81
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	38 668	40,4	18,37	x	x	x	25,23
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel assimilé	51 843	40,4	24,56	21,88	24,34	27,89	37,05
946	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac et personnel assimilé	37 965	39,6	18,40	17,17	18,70	19,42	26,72
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	32 890	36,4	17,25	14,57	16,88	19,38	23,95
948	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	59 630	39,9	28,69	28,84	29,74	30,59	44,41
951	Opérateurs et opératrices de machines dans le façonnage et l'usinage des métaux et le travail du bois et personnel assimilé	56 940	39,6	27,60	24,22	27,16	32,76	44,74
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	27 542	38,9	13,54	x	x	x	18,35
662	Autre personnel de la vente et personnel assimilé	28 119	38,4	14,11	11,75	14,46	15,63	19,28
6641	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	23 215	39,1	11,38	9,89	10,44	11,42	14,82
6651	Gardiens et gardiennes de sécurité et personnel assimilé	31 709	39,5	15,39	14,42	14,74	14,98	19,90
666	Nettoyeurs et nettoyeuses	31 196	37,1	16,07	...	...	...	21,62
6661	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	25 814	37,3	13,31	...	...	...	17,34

Tableau A-6

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomadaires	Salaire horaire				Rémunération globale
		\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
6662	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	41 111	39,5	19,97	14,95	19,02	22,94	28,46
6663	Concierges d'immeubles	31 936	36,9	16,50	...	...	...	22,26
667	Autre personnel des services — voyage, hébergement, loisirs et parcs d'attractions	31 010	39,4	15,22	10,12	13,68	15,30	20,32
668	Personnel élémentaire des services personnels	38 854	39,9	18,57	13,54	17,19	21,35	26,72
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	50 680	39,9	23,97	16,76	21,72	29,33	35,74
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	49 936	39,8	24,02	x	x	x	37,75
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	55 876	39,9	26,80	x	x	x	44,91
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	43 072	39,7	20,80	14,98	17,28	25,40	29,82
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a	46 346	49,8	18,35	...	...	...	24,75
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	45 995	49,9	18,15	...	...	...	24,45
861	Personnel élémentaire de la production primaire	51 430	39,9	24,71	23,78	25,30	28,01	35,89
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	44 944	40,0	21,53	...	...	...	30,25
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	39 447	39,7	19,00	16,48	17,00	22,36	27,76

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	105 035	38,7	52,21	39,57	49,22	60,95	73,09
0113	Directeurs et directrices des achats	106 723	38,6	53,11	44,80	51,59	59,37	74,79
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	117 139	38,1	58,98	43,98	56,26	69,06	81,79
012	Directeurs et directrices — services financiers et aux entreprises	110 586	38,2	55,69	43,59	52,24	61,07	79,71
021	Directeurs et directrices — services génie, architecture, sciences naturelles et systèmes informatiques	108 735	38,7	53,88	44,98	52,77	61,33	75,87
0211	Directeurs et directrices des services de génie	110 173	38,8	54,34	44,98	53,37	62,05	77,44
0212	Directeurs et directrices de services d'architecture et de sciences	102 163	37,7	52,32	43,94	51,64	59,81	70,51
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	108 254	38,9	53,46	45,75	52,21	59,17	74,40
0611	Directeurs et directrices — ventes, marketing et publicité	98 083	37,9	49,61	39,25	47,07	57,41	68,89
0621	Directeurs et directrices — commerce de détail	58 926	39,7	28,49	23,34	24,80	33,52	39,80
071	Directeurs et directrices — construction et transport	92 562	38,6	46,11	36,16	42,49	50,94	65,04
0713	Directeurs et directrices des transports	92 325	38,5	46,05	38,45	42,57	50,33	65,12
0721	Directeurs et directrices — exploitation et entretien d'immeubles	90 183	39,0	44,44	39,20	42,09	50,30	62,20
0811	Directeurs et directrices — production primaire (sauf l'agriculture)	111 338	41,3	50,98	36,62	48,27	57,66	74,88
091	Directeurs et directrices — fabrication et services d'utilité publique	101 538	39,0	49,96	39,92	48,53	57,70	69,79
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	103 151	39,1	50,66	41,37	48,65	57,95	71,37
Formation universitaire								
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	72 974	38,5	36,33	27,52	34,94	42,71	52,76
1121	Spécialistes des ressources humaines	71 119	38,5	35,40	27,19	34,08	42,31	51,67

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	75 450	38,4	37,58	28,75	36,22	43,26	54,21
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	60 791	37,0	31,50	25,04	29,22	36,47	43,01
2112	Chimistes	59 542	36,8	31,08	24,91	28,99	35,17	42,20
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	93 352	39,6	45,10	38,59	43,59	48,64	69,16
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	63 491	38,4	31,82	26,30	31,57	35,88	42,90
2121	Biologistes et autres scientifiques	65 917	37,5	33,74	27,69	33,06	37,55	45,06
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	67 903	40,0	32,54	27,87	34,87	35,62	45,86
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	74 221	38,4	37,05	30,66	35,66	42,01	52,56
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	84 437	39,4	41,12	32,93	40,37	48,29	61,01
217	Professionnels et professionnelles en informatique	76 589	39,1	37,60	30,29	36,72	43,65	52,98
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	74 801	39,8	36,05	27,87	34,98	41,79	48,91
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	67 869	37,6	34,57	29,27	32,64	39,88	47,57
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	71 988	40,0	34,43	29,53	33,11	36,85	51,52
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	116 877	38,0	58,98	51,46	58,74	63,91	84,11
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	116 877	38,0	58,98	51,46	58,74	63,91	84,11
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	67 345	39,7	32,56	x	x	x	47,42
416	Agents et agentes — politiques et programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils	65 411	37,9	33,01	25,07	31,30	39,03	46,65
4161	Agents et agentes de programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	77 054	38,3	38,56	29,49	35,68	43,19	57,91
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	62 214	37,3	31,90	25,18	31,14	37,36	44,85

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	65 348	38,3	32,67	28,00	32,32	37,17	47,23
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	61 297	36,0	32,87	24,55	30,27	40,85	43,62
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	70 550	38,4	35,26	27,85	33,63	40,53	51,27
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	73 750	38,5	36,63	32,65	36,51	40,12	50,92
Formation collégiale								
121	Personnel de supervision — travail de bureau	55 760	38,8	27,61	22,22	26,90	31,67	38,86
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	58 847	38,4	29,42	24,88	28,92	33,32	41,79
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	57 063	37,9	28,97	23,53	27,37	33,16	40,65
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	50 996	37,5	26,01	20,11	25,66	28,57	35,37
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	55 687	39,2	27,28	21,22	26,32	31,44	38,55
122	Personnel administratif et de réglementation	62 696	39,0	30,87	25,31	29,78	34,84	45,09
1221	Agents et agentes d'administration	54 420	38,5	27,12	22,65	26,29	29,21	39,61
1222	Adjoints et adjointes de direction	64 367	38,5	32,21	27,92	30,89	33,81	46,29
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	55 592	38,4	27,88	22,49	25,02	30,97	40,88
1225	Agents et agentes aux achats	64 454	39,1	31,62	26,32	30,69	35,79	46,19
123	Personnel d'administration — finances et assurances	50 953	38,7	25,23	21,86	24,76	28,23	36,18
1231	Teneurs et teneuses de livres	45 947	38,0	23,23	20,06	22,23	25,29	33,50
124	Personnel en secrétariat	49 768	37,8	25,23	22,48	24,75	27,83	36,83
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	49 745	37,8	25,22	22,45	24,74	27,78	36,81
221	Personnel technique des sciences physiques	56 097	38,6	27,92	22,03	26,68	32,48	41,24
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	55 502	38,3	27,93	21,09	25,80	34,18	41,62
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	73 440	41,2	34,48	28,63	34,34	39,16	51,65

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
222	Personnel technique des sciences de la vie	47 682	38,9	23,55	20,57	22,96	25,95	33,33
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	43 954	38,1	22,19	19,64	21,04	23,65	32,16
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	63 143	39,1	30,95	25,82	30,77	35,36	45,45
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	67 330	39,9	32,38	28,43	31,76	36,21	49,01
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	53 643	38,1	26,99	20,72	25,79	32,48	37,81
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	62 548	38,8	30,87	24,73	32,60	35,01	47,73
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	65 241	39,2	31,96	24,62	32,96	39,96	48,08
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	104 719	39,9	50,28	43,20	49,83	57,55	72,90
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	111 888	39,9	53,80	47,66	52,74	60,07	78,31
228	Personnel technique en informatique	54 951	39,0	26,94	21,84	25,88	30,26	37,31
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	58 671	37,5	29,89	24,83	28,28	32,27	40,68
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	58 671	37,5	29,89	24,83	28,28	32,27	40,68
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	51 242	39,3	24,95	...	...	...	37,92
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	42 747	36,2	22,66	19,01	23,30	25,36	31,79
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	47 683	37,1	24,52	19,42	22,53	25,72	33,03
621	Personnel de supervision des ventes et services	48 063	39,6	23,33	x	x	x	31,48
6221	Spécialistes des ventes techniques — commerce de gros	80 978	39,1	39,74	31,42	38,27	46,47	57,15
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des achats	73 301	39,6	35,49	29,87	32,95	42,27	48,93
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	63 292	42,9	28,47	26,05	26,23	27,83	40,83
6242	Cuisiniers et cuisinières	62 331	43,5	27,88	26,06	26,23	27,51	40,19

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
626	Policiers et policières, pompiers et pompières	70 306	40,1	33,60	...	...	...	58,26
6262	Pompiers et pompières	63 634	40,4	30,20	24,76	26,32	35,76	50,80
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	74 047	39,5	35,85	30,52	35,98	41,26	52,82
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	72 107	39,3	35,17	30,89	34,73	39,62	51,71
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports	55 220	36,7	28,83	x	x	x	43,43
723	Machinistes et personnel assimilé	56 448	39,3	27,50	23,67	27,51	31,35	41,45
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	54 946	38,9	27,00	23,67	25,66	31,35	40,26
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	59 894	40,1	28,64	24,75	31,14	31,35	44,13
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	63 824	39,9	30,67	25,51	29,64	37,90	47,85
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	57 736	38,5	28,64	25,40	27,39	32,21	40,25
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	64 340	40,0	30,85	25,57	29,64	37,90	48,38
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	64 301	40,2	30,68	28,84	32,34	34,35	47,14
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	50 886	39,4	24,71	20,14	23,67	29,74	36,55
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	53 811	40,0	25,77	19,18	25,90	31,54	38,76
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	62 525	40,0	29,96	...	...	...	48,25
729	Autre personnel des métiers de la construction	71 212	39,8	34,36	28,07	33,10	39,21	54,54
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	67 586	39,9	32,42	...	...	...	52,01
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	58 338	39,8	28,07	23,72	27,51	32,34	42,97
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	57 381	39,7	27,66	23,30	27,16	31,78	42,44

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	61 305	41,2	28,43	26,16	27,51	30,11	42,87
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	54 595	40,0	26,12	x	x	x	39,67
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	54 602	40,1	26,09	x	x	x	39,67
7322	Débosseleurs et débosseleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	54 402	38,6	26,89	x	x	x	39,66
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	49 473	39,8	23,84	20,73	23,00	28,37	32,56
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	48 850	39,9	23,44	20,00	22,46	27,21	31,85
734	Tapissiers-garnisseurs et tapissières-garnisseuses, tailleurs et tailleuses, cordonniers et cordonnières, bijoutiers et bijoutières et personnel assimilé	36 911	40,0	17,69	x	x	x	24,52
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	61 633	40,7	29,05	25,48	28,57	31,21	44,68
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	54 581	41,0	25,50	24,68	25,50	26,70	41,11
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	56 040	41,3	26,00	24,64	25,67	26,70	42,22
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	48 686	38,0	24,64	21,01	24,66	28,53	34,31
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	47 411	37,5	24,30	19,88	24,78	28,53	33,61
8211	Surveillants et surveillantes — exploitation forestière	63 109	39,7	30,43	28,07	29,98	32,24	44,72
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	67 120	39,8	32,42	24,60	30,63	39,48	47,36
922	Surveillants et surveillantes — fabrication et montage	64 915	39,8	31,28	24,43	30,52	38,09	44,48
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle — procédés de fabrication et de transformation	70 345	40,1	33,74	30,75	32,28	36,61	52,28
Formation secondaire								
141	Commis — travail général de bureau	43 324	38,1	21,85	17,92	21,09	24,43	32,17
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	46 571	38,2	23,42	19,83	21,09	28,58	35,20

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	33 065	37,8	16,72	14,84	16,37	18,22	22,77
1414	Réceptionnistes et standardistes	38 108	37,7	19,41	16,24	19,13	22,27	27,31
142	Commis — bureautique et éditique	38 029	38,2	19,13	15,73	17,62	20,28	26,24
143	Commis — finances et assurance	43 156	37,5	22,10	18,58	21,42	25,18	31,80
144	Commis — soutien administratif	42 269	38,3	21,15	17,97	20,43	24,14	30,93
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	41 608	38,3	20,86	17,31	19,46	23,51	29,00
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	41 459	38,4	20,75	17,25	19,37	23,12	28,86
146	Commis — services postaux et de messageries	31 840	37,3	16,42	...	...	...	22,83
147	Commis — expédition et distribution	44 403	39,5	21,57	16,95	21,70	25,79	32,07
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	49 950	39,7	24,11	18,36	25,41	28,63	36,88
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	36 758	39,4	17,94	x	x	x	24,96
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	47 499	39,0	23,25	18,97	20,88	23,82	34,64
6421	Vendeurs et vendeuses, commis-vendeurs et commis-vendeuses — commerce de détail	26 198	39,2	12,83	x	x	x	18,11
646	Personnel des services de protection	64 883	39,8	31,28	25,62	26,91	37,77	48,45
7411	Conducteurs et conductrices de camions	48 213	...	..	..	..	..	33,76
742	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	57 567	41,3	26,67	23,57	26,08	29,27	40,75
7421	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	57 616	41,3	26,68	23,57	26,09	29,27	40,78
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	39 728	40,0	19,01	15,83	18,01	21,47	28,43
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	41 968	39,9	20,08	14,96	20,19	25,42	29,07
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé	66 611	40,0	32,06	27,92	33,90	36,58	53,10
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	39 506	40,0	18,91	x	x	x	26,42

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel assimilé	52 856	40,6	24,91	22,16	24,91	28,63	37,72
946	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac et personnel assimilé	37 657	39,6	18,25	17,14	18,64	19,42	26,47
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	41 731	37,3	21,45	16,96	24,09	25,18	29,52
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	40 849	39,8	19,67	x	x	x	26,76
948	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	56 586	39,8	27,28	23,38	29,74	30,59	41,42
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	39 586	39,0	19,29	x	x	x	27,67
951	Opérateurs et opératrices de machines dans le façonnage et l'usinage des métaux et le travail du bois et personnel assimilé	49 886	39,7	24,14	19,18	23,52	28,84	37,03
Formation en cours d'emploi								
6641	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	30 096	39,7	14,45	x	x	x	19,20
6651	Gardiens et gardiennes de sécurité et personnel assimilé	49 390	40,4	23,32	16,27	23,88	27,73	34,39
666	Nettoyeurs et nettoyeuses	46 067	40,1	21,98	18,08	22,32	25,65	32,87
6661	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	30 752	39,5	14,85	x	x	x	22,02
6662	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	45 248	39,3	22,05	18,61	21,97	27,43	32,11
6663	Concierges d'immeubles	47 373	40,4	22,44	18,43	23,12	25,65	33,84
668	Personnel élémentaire des services personnels	50 680	39,9	23,97	16,76	21,72	29,33	35,74
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	50 680	39,9	23,97	16,76	21,72	29,33	35,74
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	50 109	40,0	23,98	18,51	23,67	30,37	36,65
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	45 976	40,7	21,48	x	x	x	32,99
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	53 235	39,5	25,87	21,24	27,24	31,25	39,59

Tableau A-7

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur de la fabrication, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a	57 523	41,8	26,41	...	...	...	41,54
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	38 716	39,8	18,63	16,25	17,00	21,57	27,06

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
Gestion									
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	1 050	97 568	35,3	53,01	45,23	52,79	57,86	79,81
0113	Directeurs et directrices des achats	640	92 385	35,9	49,39	44,90	49,83	53,93	75,37
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	1 470	95 803	35,7	51,47	45,66	50,30	56,15	79,90
012	Directeurs et directrices — services financiers et aux entreprises	..	101 276	35,4	54,86	42,47	54,50	67,23	85,04
013	Directeurs et directrices — services de communications (sauf radiotélédiffusion)	120	90 415	36,7	47,22	42,39	44,96	51,13	82,39
0131	Directeurs et directrices de la transmission des télécommunications	..	90 050	35,2	49,02	39,44	45,79	56,78	73,42
021	Directeurs et directrices — services génie, architecture, sciences naturelles et systèmes informatiques	2 870	103 052	35,7	55,37	50,10	54,19	60,96	90,32
0211	Directeurs et directrices des services de génie	1 480	103 451	35,4	56,06	49,62	56,39	62,30	94,65
0212	Directeurs et directrices de services d'architecture et de sciences	250	102 455	35,2	55,84	50,80	55,64	59,61	90,36
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	1 150	102 664	36,2	54,38	50,26	53,22	56,72	84,69
031	Directeurs et directrices — secteurs de la santé, de l'enseignement et des services communautaires et sociaux	7 300	90 850	35,0	49,74	44,00	48,51	52,95	72,45
041	Directeurs et directrices — fonction publique	5 870	100 091	35,8	53,58	48,24	53,44	59,90	80,75
051	Directeurs et directrices — arts, culture, sports et loisirs	420	94 291	35,2	51,36	46,02	50,76	55,70	79,29
0611	Directeurs et directrices — ventes, marketing et publicité	600	98 934	35,9	52,91	47,79	50,30	57,84	82,55
063	Directeurs et directrices — restauration et services d'hébergement	40	79 249	38,1	40,32	28,48	39,07	49,94	56,05
0632	Directeurs et directrices de services d'hébergement	10	88 535	35,0	48,61	40,64	48,42	53,84	68,36
0651	Directeurs et directrices d'autres services	40	95 330	38,7	47,39	44,89	45,89	50,73	68,16
071	Directeurs et directrices — construction et transport	290	102 497	36,4	54,02	48,74	55,12	56,39	86,85
0711	Directeurs et directrices de la construction	40	94 775	36,7	49,73	43,26	48,62	54,60	77,12

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
0713	Directeurs et directrices des transports	240	103 898	36,3	54,80	50,48	55,44	56,39	88,60
0721	Directeurs et directrices — exploitation et entretien d'immeubles	580	77 593	35,7	41,59	33,40	39,30	48,24	63,11
091	Directeurs et directrices — fabrication et services d'utilité publique	120	103 227	35,8	55,62	44,14	55,45	65,36	91,88
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	105 198	35,7	56,90	47,39	56,39	65,67	95,67
Formation universitaire									
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	6 780	75 605	35,9	40,36	37,20	40,56	44,08	63,38
1121	Spécialistes des ressources humaines	3 980	74 071	35,7	39,71	35,66	39,66	43,51	61,64
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	2 800	77 783	36,1	41,28	38,94	40,56	45,08	65,84
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	1 780	84 619	36,5	44,49	38,12	44,40	51,69	70,00
2112	Chimistes	210	79 276	35,9	42,40	38,12	42,10	46,49	63,69
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	1 380	72 459	35,8	38,63	31,39	38,12	43,62	58,92
2121	Biologistes et autres scientifiques	940	74 827	36,1	39,49	29,67	39,48	47,21	60,97
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	310	68 072	35,1	37,14	32,75	39,37	41,54	55,00
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	140	66 261	35,1	36,21	...	...	...	53,31
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	3 530	83 478	35,3	45,35	41,21	46,63	52,77	76,38
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	1 360	96 384	37,0	49,86	45,55	51,19	54,65	78,62
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	730	78 219	35,5	42,19	39,26	42,02	46,60	67,04
2151	Architectes	220	79 860	36,0	42,50	39,65	41,53	46,63	65,08
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	310	76 781	35,0	42,04	37,21	42,98	46,60	68,68
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	170	78 285	36,0	41,67	38,94	40,34	43,25	64,64
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	130	71 793	35,2	39,17	32,33	39,76	43,74	57,64

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
			\$	h	Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
217	Professionnels et professionnelles en informatique	11 360	72 243	35,7	38,80	33,89	39,32	43,25	59,82
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	290	82 550	35,2	44,94	...	...	...	74,05
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	3 500	74 729	37,2	38,47	33,93	38,82	43,83	60,57
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	26 240	64 607	36,2	34,20	...	...	...	50,71
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	2 270	126 675	35,4	68,75	45,06	56,42	64,25	103,98
4111	Juges	470	251 426	34,8	138,20	133,42	133,45	143,66	209,82
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	1 800	93 875	35,6	50,49	44,05	51,95	56,42	76,23
412	Professeurs et professeures, assistants et assistantes d'enseignement — niveau universitaire et postsecondaire	9 300	98 960	35,9	52,77	42,87	55,00	65,54	73,63
4121	Professeurs et professeures d'université	7 790	108 354	36,0	57,74	48,75	58,36	65,85	80,11
4122	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	1 500	50 237	35,4	27,04	...	...	...	39,10
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	9 270	71 035	35,1	38,83	39,68	39,76	40,40	61,91
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	49 670	66 920	35,0	36,65	...	...	...	58,80
415	Professionnels et professionnelles — psychologie, travail social, counseling, religion et probation	6 560	67 715	35,3	36,79	33,30	38,10	39,76	53,70
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	20 720	72 610	35,7	38,99	34,59	39,66	41,63	59,23
4161	Agents et agentes de programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	710	83 503	36,2	44,30	40,30	42,78	49,09	72,64
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	1 570	72 821	35,3	39,56	34,84	41,19	43,74	60,09

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
5111	Bibliothécaires	1 380	73 296	35,2	39,91	35,23	42,08	43,97	60,11
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	10	69 619	35,0	38,12	31,27	40,50	41,84	60,21
5113	Archivistes	180	69 474	36,0	37,03	31,27	36,08	42,33	59,93
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	3 850	68 673	36,1	36,43	32,22	36,85	40,72	55,91
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	40	62 180	35,1	33,89	32,04	34,19	36,84	56,96
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	180	75 118	36,3	39,67	37,73	40,74	42,92	58,11
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	2 670	68 193	35,7	36,55	31,44	37,79	40,73	56,14
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	650	69 201	37,0	35,77	30,56	36,05	40,90	56,13
Formation collégiale									
121	Personnel de supervision — travail de bureau	1 930	60 114	38,6	29,93	25,58	29,73	32,27	51,72
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	130	65 040	35,7	34,95	30,37	35,42	39,01	53,62
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	100	66 829	37,5	34,26	31,01	33,37	37,20	50,87
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	140	62 432	35,9	33,28	29,26	33,04	36,51	51,15
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	190	65 088	37,6	33,35	29,68	32,03	37,32	54,83
122	Personnel administratif et de réglementation	25 250	54 409	36,0	28,94	26,14	26,94	31,00	44,76
1221	Agents et agentes d'administration	16 290	51 218	35,8	27,35	25,98	26,20	28,90	42,10
1222	Adjoints et adjointes de direction	1 570	64 229	35,0	35,17	30,59	36,17	39,26	51,67
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	320	53 716	34,7	29,68	26,91	30,24	32,01	48,75
1225	Agents et agentes aux achats	2 380	68 480	36,6	35,81	29,54	36,08	39,05	56,22
123	Personnel d'administration — finances et assurances	1 620	54 308	35,0	29,71	25,66	27,65	32,33	47,11
1231	Teneurs et teneuses de livres	470	50 746	35,1	27,72	25,09	27,62	29,74	43,18
124	Personnel en secrétariat	12 250	41 595	34,8	22,92	21,40	21,95	24,02	35,11
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	11 950	41 525	34,8	22,87	21,40	21,95	23,90	34,96

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
1242	Secrétaires juridiques	..	43 027	33,2	24,78	...	...	...	40,75
1243	Secrétaires médicaux et secrétaires médicales	..	43 080	35,0	23,60	...	...	...	40,11
221	Personnel technique des sciences physiques	380	55 112	35,2	30,08	25,76	28,44	32,95	48,54
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	54 920	35,2	29,97	25,69	28,44	30,74	48,75
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	50 079	35,0	27,42	24,56	25,76	30,13	44,35
222	Personnel technique des sciences de la vie	2 380	52 423	36,9	27,24	25,54	25,76	29,19	42,46
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	570	50 935	36,1	26,97	25,76	26,64	29,46	40,66
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	3 710	60 113	35,9	32,08	25,76	31,67	36,85	51,48
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	3 210	67 507	35,9	36,23	28,77	36,65	43,55	62,29
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	680	55 722	34,8	30,68	27,23	31,67	34,19	51,04
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	1 410	61 441	36,0	32,58	27,44	31,96	37,43	52,35
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	540	56 778	35,8	30,24	25,76	27,44	34,47	46,91
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	400	71 278	39,0	35,30	27,47	33,55	44,19	53,93
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	120	84 494	36,3	44,55	42,43	45,76	48,10	68,15
228	Personnel technique en informatique	4 530	50 502	35,1	27,56	25,45	27,44	29,07	41,11
321	Technologues, techniciens et techniciennes — sciences de la santé (sauf soins dentaires)	8 100	51 340	35,1	28,07	25,84	29,66	31,02	41,73
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical	1 100	52 863	35,0	28,96	28,63	29,66	31,09	43,18
322	Personnel technique en soins dentaires	200	51 888	35,3	28,15	...	...	...	42,18
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	6 750	47 349	36,4	24,94	...	...	...	38,07
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	14 260	53 627	36,4	28,21	...	...	...	41,76
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	640	48 019	35,4	25,96	23,60	25,53	28,54	40,32

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	2 530	46 898	34,9	25,73	23,72	26,20	26,96	38,85
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	1 270	55 366	38,2	27,75	24,85	28,44	30,29	42,23
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	510	54 804	36,3	28,90	25,72	27,80	30,36	44,48
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	740	48 397	35,1	26,44	...	...	...	39,98
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, loisirs et conditionnement physique	710	48 285	35,0	26,40	...	...	...	39,96
621	Personnel de supervision des ventes et services	990	55 541	38,1	28,01	25,11	25,28	31,39	41,61
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	..	40 328	35,0	22,08	19,77	22,92	22,93	33,87
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	1 300	42 800	38,7	21,20	...	...	...	32,07
6241	Chefs	90	55 613	39,1	27,24	22,54	27,99	29,33	40,32
6242	Cuisiniers et cuisinières	1 210	41 812	38,6	20,73	...	...	...	31,42
6262	Pompiers et pompières	3 910	64 474	41,6	29,70	27,33	30,79	32,90	51,26
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	1 770	70 558	37,9	35,71	33,88	35,56	36,81	60,00
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	280	74 424	37,8	37,97	33,93	36,45	41,15	61,82
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	840	61 790	39,6	29,98	24,58	30,88	34,55	46,26
723	Machinistes et personnel assimilé	190	54 905	38,6	27,28	21,94	28,23	29,00	45,19
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	130	53 779	38,9	26,56	21,94	26,40	28,88	42,57
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	60	57 529	38,1	28,97	27,10	28,55	29,32	51,54
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	2 960	58 979	37,7	30,03	25,87	31,66	33,29	54,27
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	920	51 968	38,8	25,65	21,94	23,89	28,81	39,97

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	190	58 753	38,8	29,12	28,23	28,41	32,23	48,11
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	700	49 532	38,6	24,62	21,94	22,86	26,94	39,13
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	270	55 800	38,6	27,75	25,29	28,23	30,01	46,37
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	680	48 595	38,7	24,07	20,98	21,94	27,08	38,23
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	130	49 443	39,0	24,29	19,97	24,13	28,23	38,16
729	Autre personnel des métiers de la construction	340	46 501	38,7	23,05	19,46	20,31	27,81	36,72
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	300	47 170	38,7	23,37	19,46	22,09	27,93	37,38
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	1 360	54 737	39,2	26,77	23,59	27,22	28,81	42,72
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	600	51 439	38,7	25,47	21,94	25,03	28,23	41,58
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	420	56 479	39,9	27,10	25,54	27,22	28,81	41,05
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	1 930	57 158	38,9	28,19	27,73	28,23	30,23	46,10
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	1 720	57 082	38,9	28,16	27,73	28,23	30,55	46,11
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	210	57 783	38,9	28,45	27,89	28,23	28,54	46,02
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	300	57 620	39,6	27,88	27,73	28,23	29,33	43,55
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	270	57 848	39,7	27,90	27,73	28,23	29,33	x
734	Tapissiers-garnisseurs et tapissières-garnisseuses, tailleurs et tailleuses, cordonniers et cordonnières, bijoutiers et bijoutières et personnel assimilé	80	42 880	38,9	21,10	...	...	...	33,13
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	1 680	65 074	37,6	33,25	27,44	35,54	35,57	61,65

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	210	39 528	36,0	20,97	18,96	19,78	20,85	31,57
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	150	36 851	35,2	20,06	...	...	...	29,88
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes, exploitants et exploitantes — agriculture, horticulture et aquiculture	140	61 656	39,3	30,13	24,84	30,54	35,66	48,57
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	200	71 290	37,3	36,71	34,39	36,64	38,68	62,22
Formation secondaire									
141	Commis — travail général de bureau	23 030	37 922	35,0	20,76	18,95	20,50	21,56	31,47
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	21 680	38 138	35,0	20,87	19,56	20,50	21,72	31,64
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	90	41 040	34,2	23,05	20,45	22,86	25,39	37,78
1414	Réceptionnistes et standardistes	1 260	34 001	35,0	18,62	...	...	...	28,06
142	Commis — bureautique et	570	40 059	35,0	21,92	...	...	...	33,91
143	Commis — finances et assurance	1 830	47 052	34,5	26,15	22,97	26,25	29,58	43,16
144	Commis — soutien administratif	5 140	47 278	36,7	24,73	24,07	24,08	26,39	39,64
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	3 360	43 073	34,8	23,76	20,91	22,93	26,39	39,17
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	2 570	44 465	35,0	24,45	21,24	22,93	27,85	40,61
147	Commis — expédition et distribution	3 760	44 188	36,6	23,16	19,59	22,71	26,37	36,53
1472	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	2 190	41 418	36,4	21,81	...	...	...	34,45
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	280	45 011	35,1	24,66	22,30	23,68	27,48	39,47
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	790	48 855	37,2	25,26	21,07	25,67	28,44	40,82
341	Personnel de soutien des services de santé	13 810	36 270	36,3	19,17	...	...	...	29,55
646	Personnel des services de protection	4 400	57 816	39,2	28,23	25,15	27,52	31,66	43,45
647	Personnel de soutien familial et de garderie	5 970	37 351	35,0	20,45	...	...	...	30,35
648	Autre personnel des soins personnalisés	110	40 349	36,2	21,37	18,52	20,12	24,99	35,24

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
7411	Conducteurs et conductrices de camions	630	47 629	...	..	..	..	..	36,01
7413	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	110	39 983	38,6	19,88	16,90	17,08	21,35	30,51
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses — services de livraison et de messagerie	1 390	48 418	38,2	24,26	...	...	...	40,94
742	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	1 920	50 324	38,2	25,28	24,13	26,02	26,46	45,06
7421	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	1 060	50 123	37,0	26,02	...	...	...	50,55
743	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel assimilé	..	42 514	40,1	20,37	17,08	17,48	23,06	30,91
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	480	51 901	38,8	25,67	23,50	25,11	28,23	42,59
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	..	40 169	37,0	20,75	17,99	19,42	23,74	32,08
843	Personnel en agriculture et en horticulture	30	40 393	38,9	19,88	18,21	19,30	20,24	30,42
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	660	53 537	38,8	26,47	24,63	26,02	27,62	44,47
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	160	38 696	35,8	20,68	18,95	20,12	22,17	32,88
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	120	38 184	35,7	20,44	18,68	20,12	21,89	32,22
Formation en cours d'emploi									
6611	Caissiers et caissières	1 250	40 885	37,6	20,83	...	...	...	28,58
6641	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	2 690	35 302	38,7	17,48	...	...	...	26,62
666	Nettoyeurs et nettoyeuses	9 530	37 036	38,6	18,38	16,94	17,56	18,87	28,18
6661	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	3 280	34 379	38,6	17,08	...	...	...	26,00
6662	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	110	43 713	38,0	22,05	19,19	23,01	23,74	34,81
6663	Concierges d'immeubles	6 140	38 337	38,7	19,00	16,14	18,02	20,98	29,22
667	Autre personnel des services — voyage, hébergement, loisirs et parcs d'attractions	470	43 989	39,4	21,39	19,36	23,14	23,96	33,83
668	Personnel élémentaire des services personnels	750	33 679	38,7	16,69	...	...	...	25,39

Tableau A-8

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
					Moyen	1 ^{er} quartile ²	Médian ³	3 ^e quartile ⁴	
			\$	h			\$		
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	1 770	43 563	38,6	21,65	17,97	20,98	23,74	34,21
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	1 340	40 611	38,8	20,05	...	...	...	30,23
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	430	52 808	38,1	26,67	23,74	26,01	31,06	47,51
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a	2 620	47 104	38,8	23,29	20,10	23,08	24,78	38,77
861	Personnel élémentaire de la production primaire	1 430	36 120	38,7	17,93	...	...	...	27,42
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	1 430	36 115	38,7	17,93	...	...	...	27,41
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	120	48 101	39,2	23,48	22,15	24,03	24,67	37,44

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus.

3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

4. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					\$
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	98 225	34,8	54,13	49,48	53,44	56,66	89,64
0113	Directeurs et directrices des achats	85 135	35,1	46,68	42,98	46,75	49,45	75,24
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	100 756	34,9	55,41	48,79	55,64	61,66	91,22
012	Directeurs et directrices — services financiers et aux entreprises	101 393	34,9	55,63	48,32	53,87	60,64	89,43
021	Directeurs et directrices — services génie, architecture, sciences naturelles et systèmes informatiques	98 442	35,1	53,88	49,11	53,51	58,33	88,53
0211	Directeurs et directrices des services de génie	99 037	35,3	53,96	48,76	54,05	59,32	88,09
0212	Directeurs et directrices de services d'architecture et de sciences	98 934	34,9	54,40	50,74	54,10	57,84	89,00
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	96 132	35,0	52,67	47,68	52,80	55,28	88,59
031	Directeurs et directrices — secteurs de la santé, de l'enseignement et des services communautaires et sociaux	103 419	34,6	57,21	x	x	x	x
041	Directeurs et directrices — fonction publique	99 187	34,5	55,27	48,55	55,70	60,81	81,74
051	Directeurs et directrices — arts, culture, sports et loisirs	91 708	34,9	50,36	44,40	50,43	54,46	82,30
0611	Directeurs et directrices — ventes, marketing et publicité	93 187	34,9	51,16	47,45	50,93	55,66	84,64
064	Directeurs et directrices — services de protection	92 181	36,6	48,39	46,16	46,63	51,29	82,61
0641	Officiers et officières de direction des services de police	91 824	36,0	48,92	46,45	46,63	51,29	84,20
0642	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	94 077	39,8	45,60	40,49	46,11	49,27	74,91
071	Directeurs et directrices — construction et transport	95 381	35,9	51,11	42,43	48,84	56,30	80,67
0711	Directeurs et directrices de la construction	94 371	36,4	50,04	42,99	46,28	55,67	78,08
0713	Directeurs et directrices des transports	97 570	35,0	53,42	41,70	50,19	59,54	86,39
0721	Directeurs et directrices — exploitation et entretien d'immeubles	88 971	36,4	47,16	39,92	46,49	51,91	77,56
091	Directeurs et directrices — fabrication et services d'utilité publique	96 511	35,9	51,81	42,93	52,16	56,90	85,05

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					\$
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	98 969	35,9	53,21	42,89	53,18	57,26	88,32
Formation universitaire								
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	75 273	34,8	41,40	37,14	41,55	46,28	70,19
1121	Spécialistes des ressources humaines	75 852	34,9	41,68	37,70	40,88	46,25	70,14
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	74 034	34,8	40,80	35,71	41,85	46,60	70,30
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	80 222	35,2	43,78	40,50	46,03	46,63	72,60
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	77 131	34,8	42,39	37,72	43,28	46,60	70,38
2151	Architectes	75 673	34,8	41,63	38,56	43,28	45,63	66,35
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	76 636	34,8	42,13	37,16	43,10	46,60	69,71
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	82 027	35,0	44,93	40,40	45,21	46,63	75,81
217	Professionnels et professionnelles en informatique	71 107	34,5	39,50	34,19	41,08	45,26	67,10
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	59 096	34,6	32,76	...	...	...	59,19
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	90 021	34,8	49,56	42,65	52,48	57,07	81,82
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	90 021	34,8	49,56	42,65	52,48	57,07	81,82
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	71 159	34,9	39,11	34,50	39,48	44,50	65,69
4161	Agents et agentes de programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	67 551	34,2	37,83	34,24	37,47	42,69	59,05
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	69 351	34,7	38,34	33,80	38,71	43,18	63,68
5111	Bibliothécaires	70 107	34,6	38,78	34,11	39,55	44,48	64,81
5113	Archivistes	64 743	34,8	35,76	31,62	35,66	40,40	57,04

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					\$
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	67 724	34,7	37,35	32,32	37,67	42,11	61,09
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	68 463	34,8	37,75	32,43	38,99	42,28	60,81
Formation collégiale								
121	Personnel de supervision — travail de bureau	65 646	35,3	35,71	32,42	35,95	38,51	60,37
1211	Superviseurs et superviseurs de commis de bureau et de soutien administratif	61 474	35,3	33,49	27,68	33,76	37,02	56,22
1212	Superviseurs et superviseurs de commis de finance et d'assurance	66 021	34,1	37,13	32,32	35,32	40,27	61,50
1213	Superviseurs et superviseurs de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	62 796	35,4	33,96	31,48	34,19	35,98	56,94
1215	Superviseurs et superviseurs de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	69 406	35,7	37,39	34,70	37,91	38,64	64,29
122	Personnel administratif et de réglementation	58 643	35,0	32,14	28,44	30,81	34,19	54,30
1221	Agents et agentes d'administration	56 319	34,9	30,91	28,13	30,24	32,33	52,39
1222	Adjoints et adjointes de direction	66 700	34,9	36,59	32,64	35,35	40,30	58,36
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	51 897	34,5	28,77	24,94	28,45	30,29	47,87
1225	Agents et agentes aux achats	59 819	35,1	32,66	28,88	32,01	34,19	53,97
123	Personnel d'administration — finances et assurances	56 624	34,2	31,70	27,12	30,24	36,04	51,83
1231	Teneurs et teneuses de livres	50 264	33,9	28,40	25,43	28,44	30,79	45,82
124	Personnel en secrétariat	45 677	34,3	25,54	23,66	24,86	27,17	43,09
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	45 553	34,3	25,45	23,34	24,86	26,85	42,97
1242	Secrétaires juridiques	47 065	33,9	26,67	24,85	24,86	27,65	45,33
221	Personnel technique des sciences physiques	54 258	36,3	28,67	26,59	28,17	29,72	49,34
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	53 194	36,5	27,89	25,84	27,45	28,44	49,02
222	Personnel technique des sciences de la vie	54 871	36,5	28,95	26,46	26,94	30,24	53,20
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	58 266	35,5	31,56	27,28	31,96	34,19	52,22
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	60 536	36,7	31,71	28,29	32,23	32,98	x
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	55 117	34,5	30,60	26,78	31,66	34,19	50,57

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					\$
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	55 742	34,7	30,83	28,30	30,24	32,76	50,30
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	58 651	35,1	32,22	27,86	30,38	36,85	51,64
228	Personnel technique en informatique	55 141	34,4	30,67	28,36	30,52	32,76	48,41
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	48 471	33,9	27,37	25,09	27,53	28,87	44,86
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	48 126	33,9	27,21	25,70	26,65	28,58	45,17
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	53 315	35,2	29,08	25,80	28,51	30,24	50,18
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	52 441	34,6	29,02	26,65	28,32	31,94	51,98
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	55 008	35,1	30,00	26,78	29,74	32,33	48,22
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, loisirs et conditionnement physique	55 008	35,1	30,00	26,78	29,74	32,33	48,22
621	Personnel de supervision des ventes et services	64 807	36,9	33,52	30,53	34,12	36,99	56,10
626	Policiers et policières, pompiers et pompières	69 820	38,4	35,16	30,79	35,54	41,85	59,27
6261	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	72 710	36,7	38,13	34,36	40,79	41,93	64,16
6262	Pompiers et pompières	64 496	41,6	29,68	27,49	30,79	32,90	51,31
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	71 660	38,4	35,84	34,25	35,95	37,89	58,11
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	72 886	38,1	36,82	34,37	36,06	38,10	60,10
723	Machinistes et personnel assimilé	58 415	37,1	30,25	...	...	...	x
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	58 246	38,2	29,29	25,96	30,55	31,66	50,92

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					\$
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	57 146	38,2	28,80	25,87	29,49	31,10	50,52
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	58 179	37,5	29,88	...	...	...	54,74
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	53 973	38,0	27,34	25,07	26,94	30,01	48,63
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	55 490	38,1	28,02	25,29	27,53	30,01	49,37
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	54 214	38,4	27,12	25,29	26,83	29,48	46,77
729	Autre personnel des métiers de la construction	52 413	37,7	26,71	...	...	...	48,57
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	52 510	37,8	26,69	25,00	27,93	28,03	48,26
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	55 218	39,0	27,22	25,08	26,83	29,48	45,50
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	56 863	38,0	28,73	26,83	28,07	31,95	51,05
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	53 803	39,9	25,85	24,32	25,87	27,22	40,86
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	56 403	37,5	28,87	...	...	...	52,15
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	56 495	37,5	28,98	...	...	...	52,49
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	55 574	38,3	27,91	25,29	27,23	30,55	49,12
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes, exploitants et exploitantes agriculture, horticulture et aquiculture	71 321	38,8	35,24	32,64	35,73	36,06	58,13
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	71 327	37,2	36,80	34,51	36,72	38,68	62,49
Formation secondaire								
141	Commis — travail général de bureau	42 037	34,8	23,17	21,94	22,85	25,69	39,15
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	42 230	34,8	23,27	22,29	22,85	25,69	39,54
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	39 685	34,4	22,12	19,29	21,83	22,85	36,07

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					\$
1414	Réceptionnistes et standardistes	39 972	34,5	22,16	19,72	20,91	24,33	34,59
142	Commis — bureautique et éditique	42 397	34,5	23,54	21,48	23,39	24,86	39,73
143	Commis — finances et assurance	46 750	33,9	26,43	23,79	26,65	29,31	44,09
144	Commis — soutien administratif	45 274	34,5	25,19	22,54	24,97	27,65	41,65
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	40 463	34,1	22,72	20,48	21,35	24,86	39,17
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	46 371	34,7	25,66	21,87	24,86	30,24	45,45
146	Commis — services postaux et de messageries	42 289	37,3	21,73	19,77	21,68	22,54	35,94
147	Commis — expédition et distribution	49 322	36,4	26,05	23,89	26,37	28,44	43,55
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	49 091	37,1	25,44	23,12	25,83	28,28	43,13
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	46 681	35,8	25,06	23,05	24,40	26,83	40,43
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	49 726	36,2	26,40	24,24	27,43	28,44	44,22
646	Personnel des services de protection	51 739	35,2	28,27	24,86	26,98	31,61	49,75
7411	Conducteurs et conductrices de camions	49 933	...	..	..	..	..	40,33
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses — services de livraison et de messagerie	47 217	36,5	24,81	...	...	...	x
742	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	50 478	38,2	25,39	24,15	26,02	26,46	45,58
7421	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	50 393	36,7	26,33	...	...	...	52,38
7422	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public	50 571	39,8	24,38	22,98	24,15	25,67	39,03
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	49 141	39,2	24,03	22,15	24,36	25,64	39,73
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	53 429	38,8	26,43	24,63	25,87	27,48	44,51
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	47 864	36,0	25,48	22,58	24,40	28,96	47,00
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	44 156	35,4	23,93	x	x	x	41,44

Tableau A-9

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration municipale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h					\$
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	37 863	33,7	21,57	21,01	21,07	21,27	38,43
666	Nettoyeurs et nettoyeuses	44 794	37,7	22,83	...	...	...	41,78
6663	Concierges d'immeubles	44 909	37,6	22,92	...	...	...	42,05
667	Autre personnel des services — voyage, hébergement, loisirs et parcs d'attractions	48 742	39,4	23,75	23,06	23,96	24,94	39,67
668	Personnel élémentaire des services personnels	36 468	36,0	19,29	x	x	x	29,59
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	46 451	38,8	23,02	22,39	22,98	25,09	39,30
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	45 666	38,9	22,60	21,23	22,53	25,09	38,90
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	49 088	38,6	24,42	...	...	...	40,68
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a	46 162	38,9	22,79	20,10	23,15	23,96	38,44
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	46 162	38,9	22,79	20,10	23,15	23,96	38,44
861	Personnel élémentaire de la production primaire	48 528	38,3	24,40	22,57	23,50	27,93	42,12
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	48 528	38,3	24,40	22,57	23,50	27,93	42,12
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	49 908	39,9	23,97	22,85	24,03	25,30	39,20

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	115 811	34,7	63,97	56,21	62,15	70,59	91,13
0113	Directeurs et directrices des achats	103 483	34,8	57,03	50,19	53,15	58,04	82,67
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	97 622	34,8	53,73	47,65	51,92	57,43	77,78
0212	Directeurs et directrices de services d'architecture et de sciences	114 166	34,7	62,94	53,24	58,73	70,45	88,91
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	103 630	34,7	57,21	51,77	56,21	63,95	82,56
031	Directeurs et directrices — secteurs de la santé, de l'enseignement et des services communautaires et sociaux	120 568	34,9	66,12	51,18	65,40	76,56	x
051	Directeurs et directrices — arts, culture, sports et loisirs	94 887	34,9	52,09	46,51	50,19	56,81	75,34
0611	Directeurs et directrices — ventes, marketing et publicité	98 305	34,6	54,35	47,99	51,18	63,09	78,02
063	Directeurs et directrices — restauration et services d'hébergement	86 347	35,0	47,45	39,60	49,94	53,73	67,16
0632	Directeurs et directrices de services d'hébergement	90 972	34,6	50,33	x	x	x	70,86
0721	Directeurs et directrices — exploitation et entretien d'immeubles	98 463	35,0	53,95	43,64	53,39	58,54	77,59
Formation universitaire								
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	73 351	34,7	40,53	35,69	41,17	45,22	59,42
1121	Spécialistes des ressources humaines	73 451	34,6	40,68	35,36	41,27	46,34	59,00
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	73 258	34,8	40,39	35,69	41,17	42,88	59,82
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	74 429	34,7	41,15	38,76	41,17	43,13	59,19
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	76 409	34,3	42,77	40,93	42,02	44,73	61,55
2151	Architectes	76 977	34,4	42,93	41,17	42,02	44,86	61,53
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	69 516	35,0	38,06	x	x	x	56,70
217	Professionnels et professionnelles en informatique	71 724	34,5	39,79	36,24	40,73	42,88	57,95

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	64 596	34,3	36,09	32,81	36,19	40,12	52,46
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	58 693	34,7	32,37	28,21	30,21	37,74	47,00
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	95 688	34,8	52,73	x	x	x	76,08
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	95 688	34,8	52,73	x	x	x	76,08
412	Professeurs et professeures, assistants et assistantes d'enseignement — niveau universitaire et postsecondaire	107 179	36,0	57,06	47,88	57,94	65,85	79,19
4121	Professeurs et professeures d'université	108 362	36,0	57,74	48,76	58,41	65,85	80,10
4122	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	73 275	37,4	37,54	30,74	37,81	42,02	53,61
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	67 580	34,5	37,48	33,20	37,90	41,32	55,17
415	Professionnels et professionnelles — psychologie, travail social, counseling, religion et probation	74 982	35,0	41,06	37,70	41,17	42,10	58,14
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	69 127	34,8	38,01	33,28	39,95	42,12	55,44
4161	Agents et agentes de programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	73 709	35,0	40,36	...	...	...	59,29
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	70 541	34,8	38,81	33,55	38,18	40,92	56,38
5111	Bibliothécaires	70 842	34,8	38,96	33,52	38,18	40,81	56,54
5113	Archivistes	68 324	34,8	37,65	34,27	37,64	41,14	54,90
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	66 513	34,6	36,86	33,15	38,84	40,81	53,50
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	59 153	34,6	32,72	26,15	33,21	39,92	47,53
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	68 629	34,4	38,19	32,03	39,62	40,63	54,90

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	66 717	34,6	36,96	33,22	39,01	41,02	53,69
Formation collégiale								
121	Personnel de supervision — travail de bureau	60 006	34,8	33,10	28,45	33,15	37,37	48,41
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	63 027	34,8	34,77	30,64	35,38	39,30	50,86
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	62 076	34,5	34,55	32,19	33,81	35,03	50,26
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	60 251	34,8	33,22	27,87	33,05	34,55	48,59
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	52 665	35,3	28,63	25,64	28,35	29,31	42,32
122	Personnel administratif et de réglementation	54 397	34,7	30,08	25,98	27,87	33,30	44,21
1221	Agents et agentes d'administration	52 408	34,7	29,00	25,98	27,11	30,64	42,71
1222	Adjointes et adjoints de direction	66 319	34,8	36,50	30,04	36,90	41,03	53,41
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	54 337	35,0	29,74	28,17	30,26	31,37	43,94
1225	Agents et agentes aux achats	58 705	34,5	32,61	26,22	32,50	38,64	47,29
123	Personnel d'administration — finances et assurances	53 356	33,9	30,13	28,27	30,45	32,51	45,36
1231	Teneurs et teneuses de livres	53 171	33,9	30,01	28,27	30,26	32,39	45,25
124	Personnel en secrétariat	43 218	34,4	24,07	21,88	23,71	25,98	35,55
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	43 216	34,4	24,07	21,88	23,71	25,98	35,55
221	Personnel technique des sciences physiques	56 861	35,0	31,13	28,91	29,94	30,74	44,91
222	Personnel technique des sciences de la vie	52 732	36,6	27,52	25,16	28,98	29,46	40,48
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	52 768	36,6	27,55	25,22	28,98	29,46	40,52
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	54 936	36,3	29,07	26,63	27,65	30,48	42,41
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	52 107	35,7	27,95	26,63	28,14	30,12	40,76
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	54 292	35,7	29,14	26,91	29,02	30,48	42,75
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	56 745	35,8	30,45	28,12	30,39	32,91	44,13
228	Personnel technique en informatique	51 471	35,4	27,87	25,94	28,21	29,96	40,71

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
321	Technologues, techniciens et techniciennes — sciences de la santé (sauf soins dentaires)	47 651	34,9	26,15	22,99	27,66	29,00	38,72
322	Personnel technique en soins dentaires	52 185	36,3	27,48	25,98	26,33	28,99	41,10
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	50 520	34,7	27,94	24,91	25,67	30,52	41,26
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	47 527	34,7	26,24	25,50	26,41	27,66	38,92
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	48 821	35,1	26,66	23,25	26,23	29,14	39,28
524	Concepteurs et conceptrices	57 889	34,7	31,99	27,89	30,97	35,41	46,21
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	58 937	35,0	32,37	24,38	30,44	38,64	46,86
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, loisirs et conditionnement physique	57 635	35,0	31,56	x	x	x	45,03
621	Personnel de supervision des ventes et services	59 585	36,0	31,78	26,57	31,54	35,03	45,96
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	65 732	36,4	34,78	30,71	35,03	39,07	50,39
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	68 565	37,0	35,46	x	x	x	52,08
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	48 195	38,1	24,22	22,67	24,60	25,02	35,64
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	48 304	38,4	24,12	22,67	24,60	25,02	35,56
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	50 885	38,1	25,55	...	...	...	38,35
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	47 178	38,5	23,47	20,96	24,02	25,12	34,84
729	Autre personnel des métiers de la construction	43 001	38,4	21,45	20,26	20,60	22,29	31,79
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	43 113	38,4	21,52	20,26	21,19	22,29	31,94

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	49 414	38,3	24,67	22,74	24,60	26,06	36,22
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	46 388	38,5	23,06	20,47	22,81	24,97	33,77
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	44 023	37,6	22,41	20,70	21,98	23,70	33,61
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	40 329	36,9	20,93	x	x	x	31,66
Formation secondaire								
141	Commis — travail général de bureau	41 328	34,4	23,03	21,65	23,25	24,02	33,73
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	41 538	34,3	23,21	21,79	23,25	24,02	33,83
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	38 942	34,1	21,91	20,31	20,95	23,40	32,40
1414	Réceptionnistes et standardistes	40 985	34,8	22,55	20,94	22,46	24,25	33,60
142	Commis — bureautique et éditique	40 373	35,1	22,02	...	...	...	33,04
143	Commis — finances et assurance	40 497	34,3	22,64	20,14	22,13	24,31	33,14
144	Commis — soutien administratif	42 784	34,7	23,61	22,67	24,02	24,40	34,93
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	39 490	34,7	21,80	19,78	21,77	22,76	32,21
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	38 999	34,5	21,68	19,68	21,87	22,38	31,86
146	Commis — services postaux et de messageries	38 562	36,8	20,08	19,10	19,48	20,92	29,92
147	Commis — expédition et distribution	40 163	35,9	21,51	19,88	21,25	23,11	31,58
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	41 237	36,3	21,86	20,12	21,25	23,23	32,12
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	39 808	35,9	21,25	20,48	20,92	21,87	30,95
341	Personnel de soutien des services de santé	37 505	35,4	20,28	18,10	20,12	22,13	30,55
6421	Vendeurs et vendeuses, commis-vendeurs et commis-vendeuses — commerce de détail	37 230	35,0	20,33	18,21	19,58	20,12	29,97
648	Autre personnel des soins personnalisés	37 174	36,1	19,73	...	...	...	29,12
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses — services de livraison et de messagerie	39 138	37,9	19,73	18,72	19,45	20,33	28,85

Tableau A-10

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur universitaire, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	42 644	36,7	22,44	...	...	...	33,40
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	37 555	36,0	19,97	19,04	20,12	20,51	29,73
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	37 240	35,8	19,92	19,02	20,12	20,55	29,59
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	34 651	36,1	18,49	...	...	...	27,69
6651	Gardiens et gardiennes de	43 268	38,7	21,49	18,12	21,65	22,25	31,95
666	Nettoyeurs et nettoyeuses	37 702	38,1	18,99	18,20	18,87	19,62	28,02
6663	Concierges d'immeubles	38 027	38,2	19,08	18,31	18,87	19,62	x
667	Autre personnel des services — voyage, hébergement, loisirs et parcs d'attractions	40 092	37,9	20,28	19,57	20,12	20,41	30,30
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	37 902	38,4	18,93	16,48	19,45	21,11	28,15
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	36 913	38,4	18,43	16,48	17,50	20,79	27,19
861	Personnel élémentaire de la production primaire	41 470	38,7	20,56	...	...	...	30,72
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	41 470	38,7	20,56	...	...	...	30,72

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	102 831	37,5	52,55	51,44	53,33	53,36	82,41
0113	Directeurs et directrices des achats	96 978	37,5	49,56	..	..	..	78,03
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	96 845	37,5	49,49	48,66	50,29	50,30	77,87
021	Directeurs et directrices — services génie, architecture, sciences naturelles et systèmes informatiques	108 585	37,5	55,49	51,74	53,20	60,81	87,02
0211	Directeurs et directrices des services de génie	125 785	37,5	64,28	..	..	..	99,69
0212	Directeurs et directrices de services d'architecture et de sciences	114 741	37,5	58,64	56,45	58,45	59,38	92,72
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	104 774	37,5	53,55	51,58	53,14	53,22	84,14
031	Directeurs et directrices — secteurs de la santé, de l'enseignement et des services communautaires et sociaux	100 003	37,5	51,11	47,46	51,20	53,15	81,12
041	Directeurs et directrices — fonction publique	104 753	37,5	53,54	48,95	53,36	61,89	84,62
0611	Directeurs et directrices — ventes, marketing et publicité	97 438	37,5	49,80	...	...	...	78,35
071	Directeurs et directrices — construction et transport	100 054	37,8	50,77	..	..	..	79,35
0721	Directeurs et directrices — exploitation et entretien d'immeubles	88 925	38,4	44,47	x	x	x	69,41
Formation universitaire								
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	80 186	37,5	40,98	38,78	40,56	42,86	64,59
1121	Spécialistes des ressources humaines	79 264	37,5	40,51	37,94	40,35	42,86	63,77
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	80 916	37,5	41,35	40,55	40,56	43,38	65,24
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	86 917	37,5	44,42	38,09	44,96	51,17	69,77
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	85 997	37,5	43,95	38,09	44,42	47,50	68,97
2112	Chimistes	78 964	37,5	40,35	36,41	38,37	44,07	63,38

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
2114	Météorologistes	88 308	37,5	45,13	38,27	49,46	51,18	70,49
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	94 381	37,5	48,23	40,88	49,74	55,61	76,68
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	90 867	37,5	46,44	38,83	47,04	52,46	73,39
2121	Biologistes et autres scientifiques	91 006	37,5	46,51	38,37	47,11	52,46	73,53
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	84 600	37,5	43,23	..	..	..	67,44
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	99 647	37,5	50,92	48,28	50,96	55,52	79,17
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	85 427	37,5	43,66	40,42	42,67	46,65	68,10
2151	Architectes	88 004	37,5	44,98	41,43	45,66	48,58	70,33
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	82 226	37,5	42,02	39,29	40,71	43,75	65,33
217	Professionnels et professionnelles en informatique	75 813	37,5	38,75	34,76	38,82	43,69	61,02
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	75 813	37,5	38,75	34,76	38,82	43,69	61,02
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	82 330	37,5	42,08	...	...	...	67,41
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	75 907	37,5	38,79	37,54	39,16	39,32	62,28
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	171 124	37,5	87,45	60,63	60,81	142,29	136,60
4111	Juges	281 604	37,5	143,92	..	..	..	223,38
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	110 989	37,5	56,72	46,43	60,76	60,81	89,31
412	Professeurs et professeures, assistants et assistantes d'enseignement — niveau universitaire et postsecondaire	102 046	37,5	52,15	x	x	x	81,60
4121	Professeurs et professeures d'université	102 046	37,5	52,15	x	x	x	81,60
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	70 850	37,8	35,94	32,73	35,58	38,55	56,58
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	74 835	37,5	38,24	32,62	38,62	41,87	59,77
415	Professionnels et professionnelles — psychologie, travail social, counseling, religion et probation	74 808	37,5	38,23	36,25	38,06	40,09	60,60
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	79 621	37,5	40,69	34,23	40,56	47,39	64,01

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
4161	Agents et agentes de programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	79 729	37,5	40,74	38,10	40,92	41,85	63,86
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	71 842	37,5	36,71	33,84	34,85	40,58	58,33
5111	Bibliothécaires	74 262	37,5	37,95	34,33	34,85	40,58	59,72
5113	Archivistes	68 594	37,5	35,06	30,94	34,86	36,08	56,42
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	73 493	37,5	37,56	33,69	37,22	41,97	59,44
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	74 856	37,5	38,26	33,47	40,13	42,40	60,40
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	71 595	37,5	36,59	32,31	35,89	41,11	58,09
Formation collégiale								
121	Personnel de supervision — travail de bureau	62 686	40,0	30,03	...	...	...	47,09
1215	Superviseurs et superviseurs de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	62 686	40,0	30,03	...	...	...	47,09
122	Personnel administratif et de réglementation	59 338	37,5	30,33	26,94	28,92	31,00	48,11
1221	Agents et agentes d'administration	57 324	37,5	29,30	26,94	28,86	31,00	46,53
1225	Agents et agentes aux achats	70 541	37,5	36,05	29,47	37,56	39,05	57,05
124	Personnel en secrétariat	45 509	37,5	23,26	22,52	22,69	23,72	37,11
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	45 109	37,5	23,05	22,52	22,68	23,72	36,81
222	Personnel technique des sciences de la vie	62 069	37,5	31,72	29,96	32,28	33,24	50,10
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	56 251	37,5	28,75	...	...	...	45,55
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	71 877	37,5	36,73	32,96	36,25	39,40	57,76
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	69 873	37,6	35,63	32,83	36,41	38,31	55,36
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	74 467	37,7	37,87	33,46	38,83	42,67	59,41
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	73 473	37,5	37,55	33,65	34,47	40,60	59,21
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	77 246	39,3	37,70	32,14	35,00	44,65	59,49

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	92 308	37,5	47,17	44,21	47,55	48,71	73,85
322	Personnel technique en soins dentaires	58 972	37,5	30,14	..	..	..	47,95
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	59 265	37,6	30,20	28,99	30,64	31,44	47,65
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	59 644	37,5	30,48	28,99	30,64	31,48	48,05
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	50 308	37,5	25,71	25,13	25,63	26,18	40,75
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	58 904	37,5	30,10	27,78	28,88	28,92	47,64
621	Personnel de supervision des ventes et services	62 940	39,8	30,37	25,93	29,93	34,94	47,45
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	54 438	39,7	26,30	25,22	26,14	27,67	41,21
6241	Chefs	57 732	40,0	27,66	24,45	26,58	28,43	43,30
6242	Cuisiniers et cuisinières	53 501	39,6	25,91	25,18	26,04	26,14	40,61
626	Policiers et policières, pompiers et pompières	65 848	37,6	33,57	..	..	..	52,94
6261	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	66 042	37,5	33,75	..	..	..	53,29
6262	Pompiers et pompières	60 788	40,8	28,69	...	...	...	44,61
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	72 388	39,9	34,74	32,87	35,68	35,74	54,16
723	Machinistes et personnel assimilé	56 524	40,0	27,08	25,67	26,03	26,38	42,28
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	56 524	40,0	27,08	25,67	26,03	26,38	42,28
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	62 047	40,0	29,73	28,69	29,62	30,26	46,48
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	62 714	40,0	30,05	29,57	29,65	30,27	46,88
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	60 052	40,0	28,77	28,03	28,42	28,80	44,92
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	61 745	40,0	29,58	27,52	28,45	31,34	46,18
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	58 766	40,0	28,16	27,60	27,80	28,34	43,96

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
729	Autre personnel des métiers de la construction	59 233	40,0	28,38	27,14	27,58	28,86	44,29
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	59 233	40,0	28,38	27,14	27,58	28,86	44,29
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	58 291	40,0	27,93	25,04	28,16	28,22	43,60
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	59 398	40,0	28,46	...	...	...	44,42
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	59 228	40,0	28,38	...	...	...	44,30
734	Tapissiers-garnisseurs et tapissières-garnisseuses, tailleurs et tailleuses, cordonniers et cordonnières, bijoutiers et bijoutières et personnel assimilé	53 767	40,0	25,76	24,52	24,93	25,34	40,83
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	57 244	40,0	27,43	...	...	...	42,83
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	53 334	40,0	25,56	..	..	..	40,19
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes, exploitants et exploitantes — agriculture, horticulture et aquiculture	54 284	40,0	26,01	24,50	25,04	25,40	40,81
Formation secondaire								
141	Commis — travail général de bureau	42 858	37,5	21,91	...	...	...	34,81
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	42 858	37,5	21,91	...	...	...	34,81
144	Commis — soutien administratif	48 086	37,5	24,58	23,76	24,00	25,72	39,08
147	Commis — expédition et distribution	48 680	39,9	23,39	22,56	22,67	23,31	36,69
1472	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	48 680	39,9	23,39	22,56	22,67	23,31	36,69
341	Personnel de soutien des services de santé	56 382	37,5	28,82	..	..	..	45,53
646	Personnel des services de protection	65 702	40,0	31,48	28,23	31,66	33,60	48,67
7411	Conducteurs et conductrices de camions	46 789	...	..	..	..	..	35,07

Tableau A-11

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration fédérale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
7413	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	45 113	40,0	21,62	...	...	...	33,92
742	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	49 442	40,0	23,69	22,66	23,01	23,63	37,04
7421	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	49 442	40,0	23,69	22,66	23,01	23,63	37,04
743	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel assimilé	48 219	40,0	23,10	...	...	...	36,18
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	49 999	40,0	23,96	...	...	...	37,51
Formation en cours d'emploi								
6641	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	39 410	40,0	18,88	...	...	...	29,95
666	Nettoyeurs et nettoyeuses	47 010	38,0	23,77	24,96	25,00	25,02	37,42
6661	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	38 347	40,0	18,37	..	..	..	28,97
6663	Concierges d'immeubles	48 887	37,5	24,96	..	..	..	39,40
667	Autre personnel des services — voyage, hébergement, loisirs et parcs d'attractions	45 840	40,0	21,96	..	..	..	34,83
668	Personnel élémentaire des services personnels	51 402	40,0	24,63	x	x	x	38,71
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	51 402	40,0	24,63	x	x	x	38,71
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	46 195	40,0	22,13	...	...	...	34,65
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	46 248	40,0	22,16	..	..	..	34,66
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	45 896	40,0	21,99	x	x	x	34,59
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a	47 747	40,0	22,88	x	x	x	35,82
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	47 747	40,0	22,88	x	x	x	35,82

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebd.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	91 940	35,0	50,34	45,07	48,96	55,14	73,26
0113	Directeurs et directrices des achats	88 605	35,0	48,52	41,11	47,71	55,71	70,75
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	81 013	35,0	44,36	38,54	43,15	50,17	65,35
012	Directeurs et directrices — services financiers et aux entreprises	125 626	35,0	68,79	66,22	70,32	70,53	101,10
013	Directeurs et directrices — services de communications (sauf radiotélédiffusion)	72 557	35,0	39,73	37,99	39,43	41,40	58,95
0131	Directeurs et directrices de la transmission des télécommunications	72 557	35,0	39,73	37,99	39,43	41,40	58,95
021	Directeurs et directrices — services génie, architecture, sciences naturelles et systèmes informatiques	92 180	35,0	50,47	44,67	50,09	55,18	73,59
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	92 180	35,0	50,47	44,67	50,09	55,18	73,59
031	Directeurs et directrices — secteurs de la santé, de l'enseignement et des services communautaires et sociaux	88 099	35,0	48,24	43,92	47,53	52,26	70,45
041	Directeurs et directrices — fonction publique	97 806	35,0	53,55	48,06	53,44	59,90	78,81
0611	Directeurs et directrices — ventes, marketing et publicité	109 773	35,0	60,11	56,59	57,69	62,53	86,78
0721	Directeurs et directrices — exploitation et entretien d'immeubles	64 546	35,0	35,34	31,47	35,21	39,12	52,85
Formation universitaire								
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	67 430	35,0	36,92	32,58	38,69	39,80	54,11
1121	Spécialistes des ressources humaines	67 762	35,0	37,10	32,63	38,77	40,50	54,45
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	65 984	35,0	36,13	32,58	38,17	39,32	52,65
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	73 379	35,0	40,18	37,51	39,66	44,65	58,21
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	71 605	35,0	39,21	36,85	39,66	43,62	56,94
2112	Chimistes	81 383	35,0	44,56	39,32	46,49	48,81	63,80

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	63 916	35,0	35,00	29,66	36,50	39,66	51,15
2121	Biologistes et autres scientifiques	61 321	35,0	33,58	29,45	30,23	39,66	49,19
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	66 487	35,0	36,41	32,70	38,69	39,66	53,11
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	65 165	35,0	35,68	...	...	...	52,16
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	74 088	35,0	40,57	36,54	42,89	47,18	58,85
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	65 967	35,0	36,12	32,08	38,69	39,66	52,32
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	71 872	35,0	39,36	38,79	39,32	39,66	57,03
2151	Architectes	72 682	35,0	39,80	...	...	...	57,38
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	71 194	35,0	38,98	38,69	39,00	39,31	56,73
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	73 453	35,0	40,22	36,95	39,76	43,83	58,55
217	Professionnels et professionnelles en informatique	66 343	35,0	36,33	32,01	38,36	39,32	52,93
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	66 825	35,0	36,59	...	...	...	53,04
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	64 508	36,2	34,16	...	...	...	50,58
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	115 906	34,5	65,47	45,06	51,95	56,42	95,16
4111	Juges	226 277	32,5	133,43	133,40	133,42	133,44	197,44
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	86 459	35,0	47,34	42,27	45,91	56,42	68,50
412	Professeurs et professeures, assistants et assistantes	45 154	35,0	24,72	...	...	...	35,70
4122	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	45 154	35,0	24,72	...	...	...	35,70
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	71 079	35,0	38,92	39,70	39,76	40,40	61,69
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	66 913	35,0	36,64	...	...	...	58,83
415	Professionnels et professionnelles — psychologie, travail social, counseling, religion et probation	66 834	35,0	36,60	33,30	38,79	39,76	52,82

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	67 896	35,0	37,18	34,52	39,66	39,76	53,82
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	76 099	35,0	41,67	41,09	43,33	44,34	61,24
5111	Bibliothécaires	76 099	35,0	41,67	41,09	43,33	44,34	61,24
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	60 973	35,0	33,39	27,98	34,09	38,93	48,79
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	75 044	35,0	41,09	...	...	...	59,24
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	60 779	35,0	33,28	27,49	34,09	38,32	48,73
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	55 113	35,0	30,18	28,08	28,26	34,60	43,49
Formation collégiale								
121	Personnel de supervision — travail de bureau	65 974	35,0	36,12	29,65	36,77	42,46	53,73
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	65 974	35,0	36,12	29,65	36,77	42,46	53,73
122	Personnel administratif et de réglementation	49 407	35,0	27,07	24,95	26,20	26,89	40,28
1221	Agents et agentes d'administration	46 736	35,0	25,59	24,33	26,14	26,20	38,19
1222	Adjoints et adjointes de direction	63 929	35,0	35,00	30,59	36,21	39,26	51,32
1225	Agents et agentes aux achats	66 356	35,0	36,33	34,31	34,73	38,30	53,22
123	Personnel d'administration — finances et assurances	49 484	35,0	27,10	24,17	26,78	27,31	40,69
1231	Teneurs et teneuses de livres	44 186	35,0	24,19	...	...	...	36,49
124	Personnel en secrétariat	38 743	35,0	21,21	20,80	21,41	21,95	31,44
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	38 737	35,0	21,21	20,80	21,41	21,95	31,43
1244	Rapporteurs et rapporteuses judiciaires, transcripteurs médicaux et transcriptrices médicales	40 416	35,0	22,13	..	..	..	33,95
221	Personnel technique des sciences physiques	45 263	35,0	24,78	...	...	...	37,32
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	45 376	35,0	24,85	...	...	...	37,41
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	43 642	35,0	23,90	x	x	x	35,99

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
222	Personnel technique des sciences de la vie	48 755	37,0	25,23	...	...	...	37,83
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	46 480	35,0	25,45	...	...	...	38,32
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	45 795	35,0	25,06	...	...	...	37,41
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	47 321	36,7	24,71	...	...	...	36,60
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	46 230	35,0	25,31	24,44	25,76	26,87	37,90
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	45 727	35,0	25,04	...	...	...	37,49
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	76 415	35,0	41,84	35,07	44,33	45,76	61,76
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	76 415	35,0	41,84	35,07	44,33	45,76	61,76
228	Personnel technique en informatique	48 264	35,1	26,40	...	...	...	38,89
321	Technologues, techniciens et techniciennes — sciences de la santé (sauf soins dentaires)	51 460	35,1	28,13	25,84	29,66	31,09	41,80
3211	Technologistes médicaux et technologistes médicales, assistants et assistantes en anatomopathologie	52 878	35,0	28,95	...	...	...	42,97
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical	53 319	35,0	29,19	28,75	29,66	31,09	43,38
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	41 082	36,2	21,75	...	...	...	32,86
322	Personnel technique en soins dentaires	51 156	35,0	28,01	...	...	...	41,66
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	46 586	36,2	24,69	...	...	...	37,59
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	53 529	36,5	28,13	...	...	...	41,31
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	43 567	35,0	23,86	...	...	...	36,03
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	46 224	35,0	25,31	22,69	26,20	26,96	37,50
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	43 729	35,0	23,93	...	...	...	35,09

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	45 552	35,0	24,92	24,29	25,56	25,76	37,53
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	44 946	35,1	24,58	23,27	24,85	26,69	36,08
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, loisirs et conditionnement physique	45 097	35,0	24,69	23,81	24,85	26,69	36,25
621	Personnel de supervision des ventes et services	65 290	35,0	35,75	34,70	35,89	37,36	53,40
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des achats	40 328	35,0	22,08	19,77	22,92	22,93	33,87
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	40 328	35,0	22,08	19,77	22,92	22,93	33,87
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	40 813	38,8	20,19	...	...	...	30,55
6241	Chefs	42 421	38,8	20,98	...	...	...	30,52
6242	Cuisiniers et cuisinières	40 788	38,8	20,17	...	...	...	30,55
625	Bouchers et bouchères, boulangers et boulangères, pâtisseries et pâtisseries — commerce de gros ou de détail	39 648	38,8	19,61	...	...	...	29,75
6252	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	39 348	38,8	19,46	...	...	...	29,53
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	57 510	35,0	31,49	30,02	30,09	32,63	46,37
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	49 553	39,8	23,85	24,02	24,35	24,73	36,13
723	Machinistes et personnel assimilé	44 362	38,8	21,94	...	...	...	32,35
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	44 362	38,8	21,94	...	...	...	32,35
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	45 295	38,8	22,40	...	...	...	33,11
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	45 368	38,8	22,44	...	...	...	33,16
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	44 422	38,8	21,97	...	...	...	32,49
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	43 981	38,8	21,75	..	..	..	32,46

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	42 870	38,8	21,20	...	...	...	31,70
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	40 379	38,8	19,97	...	...	...	30,27
729	Autre personnel des métiers de la construction	39 002	38,8	19,29	...	...	...	28,62
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	39 348	38,8	19,46	...	...	...	28,97
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	46 218	38,9	22,75	...	...	...	34,29
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	44 362	38,8	21,94	...	...	...	33,13
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	43 664	38,8	21,59	...	...	...	32,50
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	43 664	38,8	21,59	...	...	...	32,50
734	Tapissiers-garnisseurs et tapissières-garnisseuses, tailleurs et tailleuses, cordonniers et cordonnières, bijoutiers et bijoutières et personnel assimilé	35 843	38,8	17,73	...	...	...	27,00
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	42 838	38,8	21,19	...	...	...	31,88
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	36 009	35,5	19,41	...	...	...	28,49
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	35 287	35,0	19,32	...	...	...	28,30
Formation secondaire								
141	Commis — travail général de bureau	37 093	35,0	20,31	18,95	20,50	21,01	30,31
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	37 346	35,0	20,45	18,95	20,50	21,01	30,51
1414	Réceptionnistes et standardistes	32 423	35,0	17,75	...	...	...	26,71
142	Commis — bureautique et éditique	38 461	35,0	21,06	...	...	...	30,73
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	40 337	35,0	22,09	20,39	22,86	22,93	33,86
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	40 342	35,0	22,09	20,39	22,86	22,93	33,87

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
147	Commis — expédition et distribution	35 803	35,7	19,21	...	...	...	28,53
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	35 006	35,2	19,04	...	...	...	28,26
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	41 291	35,0	22,61	...	...	...	32,66
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	40 072	39,9	19,26	..	..	..	29,06
341	Personnel de soutien des services de santé	36 045	36,3	19,05	...	...	...	29,35
646	Personnel des services de protection	51 377	39,2	25,15	...	...	...	37,83
647	Personnel de soutien familial et de garderie	37 351	35,0	20,45	...	...	...	30,35
7411	Conducteurs et conductrices de camions	39 024	...	..	..	..	..	28,60
7413	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	34 171	38,8	16,90	...	...	...	24,88
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses livreuses — services de livraison et de messagerie	36 820	38,8	18,21	...	...	...	27,69
742	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	41 125	38,6	20,45	..	..	..	31,49
7421	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	41 125	38,6	20,45	..	..	..	31,49
843	Personnel en agriculture et en horticulture	38 297	38,8	18,94	...	...	...	28,41
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	33 361	35,0	18,27	17,03	18,50	18,95	27,00
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	32 003	35,0	17,52	...	...	...	26,40
Formation en cours d'emploi								
6611	Caissiers et caissières	31 595	35,0	17,30	...	...	...	26,48
6641	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	35 072	38,8	17,35	...	...	...	26,43
6651	Gardiens et gardiennes de sécurité et personnel assimilé	39 092	40,2	18,49	...	...	...	28,14
666	Nettoyeurs et nettoyeuses	35 103	38,7	17,38	...	...	...	26,17
6661	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	34 191	38,7	16,95	...	...	...	25,85

Tableau A-12

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, administration québécoise, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
6663	Concierges d'immeubles	35 738	38,8	17,67	...	...	...	26,39
668	Personnel élémentaire des services personnels	33 738	38,8	16,69	...	...	...	25,46
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	33 749	38,8	16,69	...	...	...	25,47
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	39 053	38,7	19,35	...	...	...	27,99
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	39 034	38,7	19,34	...	...	...	27,96
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	40 556	38,8	20,06	..	..	..	30,95
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a	41 253	38,8	20,40	18,95	20,27	21,12	31,48
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	41 268	38,8	20,41	18,96	20,28	21,12	31,50
861	Personnel élémentaire de la production primaire	33 371	38,8	16,50	...	...	...	24,37
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	33 363	38,8	16,50	...	...	...	24,37

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
Gestion								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	111 863	35,9	60,02	52,44	61,44	65,59	94,22
0113	Directeurs et directrices des achats	95 348	36,2	50,67	x	x	x	79,86
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	105 607	36,0	56,38	48,08	55,45	64,83	89,04
012	Directeurs et directrices — services financiers et aux entreprises	97 030	35,6	52,33	40,13	50,30	61,20	81,87
013	Directeurs et directrices — services de communications (sauf radiotélédiffusion)	92 650	37,2	47,86	42,90	45,79	51,13	85,76
0131	Directeurs et directrices de la transmission des télécommunications	101 813	35,6	54,98	46,81	55,53	58,64	79,89
0212	Directeurs et directrices de services d'architecture et de sciences	104 363	35,0	57,18	48,77	56,39	62,30	94,20
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	108 146	35,4	58,59	53,92	56,39	64,54	93,25
031	Directeurs et directrices — secteurs de la santé, de l'enseignement et des services communautaires et sociaux	88 536	35,0	48,48	41,38	48,07	55,25	70,17
041	Directeurs et directrices — fonction publique	102 400	35,1	55,99	46,85	59,46	65,10	79,66
051	Directeurs et directrices — arts, culture, sports et loisirs	100 054	36,1	53,17	47,39	52,34	59,66	75,41
0611	Directeurs et directrices — ventes, marketing et publicité	100 004	35,9	53,63	46,41	52,32	59,91	84,28
071	Directeurs et directrices — construction et transport	104 041	36,4	54,80	50,52	55,42	56,39	88,51
0713	Directeurs et directrices des transports	104 210	36,4	54,89	50,68	55,44	56,39	88,83
0721	Directeurs et directrices — exploitation et entretien	104 021	37,7	52,99	49,27	52,29	56,41	79,78
Formation universitaire								
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	80 762	35,7	43,41	37,24	43,33	49,62	71,70
1121	Spécialistes des ressources humaines	80 661	36,1	43,02	36,56	41,91	49,62	70,25
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	80 855	35,4	43,78	37,79	45,03	49,31	73,09
2112	Chimistes	82 952	35,0	45,42	42,23	43,87	49,18	65,71
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	82 274	35,0	44,98	37,91	43,86	52,77	72,25

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
2121	Biologistes et autres scientifiques	82 235	35,1	44,93	37,78	42,94	53,01	70,95
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	88 594	35,5	47,93	43,34	49,25	52,88	x
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	90 568	35,5	49,05	42,78	52,27	52,88	83,92
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	81 183	35,9	43,38	39,25	42,20	49,21	67,81
2151	Architectes	78 708	35,9	42,18	37,68	41,05	43,67	65,72
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	78 115	36,2	41,36	37,17	41,42	44,40	61,19
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	65 991	35,6	35,61	28,43	33,94	41,34	53,71
217	Professionnels et professionnelles en informatique	81 263	35,3	44,18	40,22	43,87	48,32	72,72
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	82 502	35,3	44,87	...	...	...	74,31
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	71 556	35,5	38,66	31,88	39,20	43,75	57,67
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	97 826	35,2	53,24	47,87	55,36	59,50	80,00
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	97 826	35,2	53,24	47,87	55,36	59,50	80,00
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	72 168	35,6	38,89	33,91	39,15	42,85	67,09
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	85 485	35,4	46,32	40,26	47,26	52,77	79,33
4161	Agents et agentes de programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	89 730	35,1	49,02	45,12	49,25	52,77	84,66
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	67 605	36,1	36,11	29,59	33,74	42,33	59,46
5111	Bibliothécaires	64 909	36,4	34,39	28,83	29,59	42,13	55,62
5113	Archivistes	75 463	35,3	41,07	35,92	42,33	47,23	71,29
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	74 289	36,6	39,07	33,74	38,18	43,50	60,51

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	68 230	36,0	36,29	x	x	x	59,58
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	77 912	35,7	42,01	34,61	42,46	48,62	67,83
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	79 576	35,9	42,56	37,37	41,15	44,68	67,01
Formation collégiale								
121	Personnel de supervision — travail de bureau	59 495	39,1	29,10	25,36	29,27	31,95	51,30
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	70 231	38,3	35,03	31,56	36,21	37,62	54,94
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	68 159	39,3	33,25	30,45	32,89	34,19	48,02
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	63 303	36,8	32,97	28,74	31,99	36,84	49,52
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	64 947	38,2	32,65	29,41	31,85	33,85	53,64
122	Personnel administratif et de réglementation	59 881	35,4	32,41	28,28	31,70	35,88	53,15
1221	Agents et agentes d'administration	56 977	35,5	30,80	27,24	30,63	33,78	50,93
1222	Adjoints et adjointes de direction	62 863	36,6	32,99	26,94	32,55	36,08	51,25
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	54 558	34,7	30,18	27,22	31,20	32,59	50,53
1225	Agents et agentes aux achats	67 411	35,5	36,33	31,89	36,44	40,00	58,80
123	Personnel d'administration — finances et assurances	58 587	35,9	31,22	27,02	28,82	34,88	50,80
1231	Teneurs et teneuses de livres	52 389	36,2	27,78	25,09	27,62	29,37	42,67
124	Personnel en secrétariat	49 439	34,9	27,20	23,30	27,28	31,22	44,25
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	50 441	35,1	27,62	24,20	27,48	31,48	44,96
1242	Secrétaires juridiques	40 983	32,9	23,85	...	...	...	38,54
221	Personnel technique des sciences physiques	72 906	34,8	40,21	35,79	42,27	45,17	70,80
222	Personnel technique des sciences de la vie	70 594	35,0	39,03	32,90	42,29	45,17	68,09
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	73 298	35,4	39,79	35,27	42,27	45,17	68,80
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	72 990	35,5	39,59	35,19	42,27	45,17	x
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	58 165	35,2	31,69	28,65	31,70	35,76	54,58

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	64 060	35,9	34,17	33,80	33,87	36,11	62,91
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	54 880	40,3	26,15	21,66	25,44	26,24	38,68
228	Personnel technique en informatique	61 792	35,7	33,32	27,62	32,46	38,69	52,53
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	53 597	35,2	29,12	...	...	...	45,54
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	52 633	34,9	28,90	...	...	...	45,50
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	47 960	36,1	25,54	22,91	25,53	27,62	38,56
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	63 006	38,0	31,76	27,22	33,57	35,20	47,63
621	Personnel de supervision des ventes et services	53 165	38,7	26,33	25,03	25,11	26,16	38,91
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	45 455	x	23,15	18,94	21,51	23,76	x
6241	Chefs	59 752	38,9	29,39	26,83	28,78	31,18	42,21
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	70 878	37,8	36,01	34,35	35,56	35,70	63,27
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	75 912	37,6	38,98	33,93	36,81	43,51	63,81
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	69 465	39,5	33,74	31,04	33,40	35,18	52,67
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	59 676	38,6	29,70	...	...	...	x
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	59 802	39,9	28,70	...	...	...	42,04
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	56 728	40,0	27,18	...	...	...	41,05
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	59 464	39,1	29,25	...	...	...	48,03
727	Charpentiers et charpentières,	53 317	39,7	25,68	...	...	...	38,84
729	Autre personnel des métiers de la construction	56 615	39,9	27,20	...	...	...	41,48
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	56 181	39,9	27,01	...	...	...	41,27

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	59 317	39,6	28,77	28,09	28,81	29,00	45,59
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	58 096	39,6	28,13	...	...	...	46,91
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	58 174	39,2	28,48	27,89	28,23	28,55	45,67
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	58 191	39,2	28,47	27,81	28,23	29,00	45,73
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	58 056	39,0	28,50	27,89	28,23	28,41	45,27
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	58 364	37,8	29,60	24,39	28,10	34,74	48,15
Formation secondaire								
141	Commis — travail général de bureau	45 061	34,4	25,24	21,64	27,48	27,50	44,63
1411	Commis de bureau généraux et	45 388	34,3	25,47	21,64	27,48	27,50	45,33
1414	Réceptionnistes et standardistes	38 471	36,5	20,22	18,29	19,66	21,10	29,96
142	Commis — bureautique et éditique	40 910	36,4	21,62	18,19	18,94	25,34	35,86
143	Commis — finances et assurance	49 448	35,1	27,14	24,34	27,28	30,85	45,93
144	Commis — soutien administratif	47 270	34,9	26,00	23,91	27,21	29,58	44,65
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	47 751	35,1	26,23	22,36	27,03	30,71	45,32
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	47 762	35,1	26,26	22,36	27,28	31,09	45,42
147	Commis — expédition et distribution	50 193	36,8	26,18	24,99	25,82	29,60	41,98
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	49 727	36,3	26,38	25,40	26,56	29,60	45,26
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	47 465	34,5	26,40	23,68	27,48	29,58	44,88
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	56 354	38,7	27,75	...	...	...	41,35
7411	Conducteurs et conductrices de camions	50 642	...	..	..	..	..	37,81

Tableau A-13

Salaires annuels moyens, heures régulières hebdomadaires de travail, salaires horaires et rémunération globale par heure travaillée, selon la *Classification nationale des professions*, secteur « entreprises publiques », Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures régulières hebdomad.	Salaire horaire				Rémunération globale
				Moyen	1 ^{er} quartile ¹	Médian ²	3 ^e quartile ³	
		\$	h			\$		
7412	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	51 890	40,0	24,89	...	...	...	37,25
7413	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	53 238	36,2	28,14	23,89	25,32	31,26	48,59
743	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel assimilé	39 497	40,1	18,91	...	...	...	28,48
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	53 275	38,6	26,48	23,74	28,23	31,61	44,49
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	40 054	36,9	20,74	17,99	19,42	23,78	32,05
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel	45 020	36,3	23,69	20,98	24,52	25,43	43,71
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	45 020	36,3	23,69	20,98	24,52	25,43	43,71
Formation en cours d'emploi								
6641	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé	36 651	36,7	19,11	18,12	18,14	18,71	27,99
6651	Gardiens et gardiennes de sécurité et personnel assimilé	50 886	38,7	25,27	22,36	25,37	28,23	40,73
666	Nettoyeurs et nettoyeuses	45 535	39,1	22,26	...	...	...	33,74
6661	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage — travaux légers	37 030	37,3	19,04	...	...	...	27,71
6662	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	43 874	38,0	22,12	19,54	23,01	23,74	34,97
6663	Concierges d'immeubles	48 189	x	23,18	...	...	...	x
667	Autre personnel des services — voyage, hébergement, loisirs et parcs d'attractions	38 806	39,9	18,65	13,66	16,97	23,61	27,57
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	52 699	38,2	26,56	23,74	28,22	31,06	47,22
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	41 170	39,7	19,90	16,25	17,75	23,74	30,32
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	55 454	37,9	28,15	24,96	29,92	31,06	51,69

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 75 % gagne plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagne plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	88,3	58 587	78 821	36,7
1121	Spécialistes des ressources humaines	89,6	57 848	77 842	36,5
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	87,3	59 193	79 622	36,8
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	93,6	63 030	80 328	36,6
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	x	66 150	84 794	36,6
2112	Chimistes	86,1	52 673	67 065	36,2
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	94,3	51 718	73 411	36,4
2121	Biologistes et autres scientifiques	96,6	53 354	72 941	36,6
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	48 648	76 045	35,8
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	88,3	60 039	83 160	37,0
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	86,6	68 996	88 963	38,7
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	99,5	59 055	81 673	35,8
2151	Architectes	x	62 043	84 995	36,0
2152	Architectes paysagistes	x	56 097	79 678	36,2
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	99,2	57 850	79 846	35,3
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	99,5	58 600	81 704	36,5
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	90,4	58 698	80 122	36,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	86,7	56 378	79 399	36,9
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	93,3	64 719	88 420	38,2
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	91,9	58 132	75 337	37,4
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	41 370	73 964	35,0
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	x	43 939	69 067	36,2
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	78,9	60 952	104 534	35,9
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	94,8	60 952	104 534	35,9
412	Professeurs et professeuses, assistants et assistantes d'enseignement — niveau universitaire et postsecondaire	66,1	71 387	97 640	35,0
4121	Professeurs et professeuses d'université	61,3	81 901	111 353	35,0
4122	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	x	34 582	49 636	35,0
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	96,2	39 163	75 091	35,3
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	37 382	72 591	35,0
415	Professionnels et professionnelles — psychologie, travail social, counseling, religion et probation	x	42 105	74 100	35,3
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	96,9	51 796	77 025	35,8
4161	Agents et agentes de programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	94,3	62 379	86 046	36,6
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	94,1	54 764	75 635	35,4

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
5111	Bibliothécaires	93,7	54 931	76 245	35,3
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	89,7	49 419	69 790	35,7
5113	Archivistes	97,4	54 080	71 870	36,0
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	88,5	50 982	70 946	36,2
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	91,2	49 863	65 445	37,0
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	74,5 *	52 768	73 957	36,0
5123	Journalistes	77,3	46 196	68 612	36,4
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	93,0	51 657	72 128	35,8
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	95,7	52 270	70 055	37,1
513	Professionnels et professionnelles — arts plastiques et arts de la scène	96,0	58 593	75 956	38,0
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	97,3	58 635	76 021	38,0
Formation collégiale					
121	Personnel de supervision — travail de bureau	79,3	47 035	61 706	38,2
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	74,2	45 390	61 131	37,1
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	85,7	44 379	60 019	37,6
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	73,6	47 715	64 640	37,5
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	68,2	46 888	62 794	38,9
122	Personnel administratif et de réglementation	93,2	44 633	57 733	36,4
1221	Agents et agentes d'administration	95,2	41 168	53 396	36,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	97,0	43 031	70 795	35,4
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	83,2	39 678	53 083	36,5
1225	Agents et agentes aux achats	86,8	54 239	68 870	37,8
123	Personnel d'administration — finances et assurances	79,8	41 486	55 112	36,4
1231	Teneurs et teneuses de livres	53,7 *	38 979	51 885	36,5
124	Personnel en secrétariat	89,8	35 908	44 097	35,5
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	89,8	35 920	44 040	35,5
1242	Secrétaires juridiques	95,8	34 635	45 452	33,8
1243	Secrétaires médicaux et secrétaires médicales	x	33 534	43 308	35,0
1244	Rapporteurs et rapporteuses judiciaires, transcripteurs médicaux et transcriptrices médicales	x	40 071	50 584	36,0
221	Personnel technique des sciences physiques	63,6 *	45 807	58 279	37,4
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	63,2 *	45 425	59 663	36,7
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	72,8	56 986	71 949	40,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	84,6	41 746	54 912	37,1
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	81,2	39 625	51 997	36,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	82,0	48 702	63 738	37,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	69,3	48 655	71 476	38,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	63,1	43 327	57 194	36,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	82,4	51 531	64 593	36,7

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	89,0	49 267	63 300	36,7
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	58,1 *	62 227	76 604	38,9
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	60,6 *	64 594	79 192	38,6
228	Personnel technique en informatique	85,2	40 544	56 676	36,5
321	Technologues, techniciens et techniciennes — sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	37 245	52 827	35,2
3211	Technologistes médicaux et technologistes médicales, assistants et assistantes en anatomopathologie	x	37 678	54 897	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical	x	38 944	54 772	35,0
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	32 368	42 412	36,2
322	Personnel technique en soins dentaires	x	35 678	51 701	35,1
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	x	36 912	49 611	36,4
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	x	39 288	55 963	36,4
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	93,7	39 670	53 160	35,8
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	96,4	35 727	50 342	35,2
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	87,0	44 607	58 540	37,9
523	Annonceurs et annonceuses et autres artistes de spectacle	28,0 **	51 636	64 694	35,9
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	71,3	44 290	56 998	37,5
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	86,1	36 506	51 371	35,5
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, loisirs et conditionnement physique	86,2	36 070	50 987	35,5
621	Personnel de supervision des ventes et services	51,1	31 413	44 406	39,1
6221	Spécialistes des ventes techniques — commerce de gros	39,6 **	48 523	64 443	38,2
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des achats	80,9	43 480	58 463	35,4
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	95,0	41 319	55 957	34,9
6233	Acheteurs et acheteuses — commerces de gros et de détail	62,8 *	48 326	64 941	36,1
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	15,6 *	34 576	41 544	37,5
6241	Chefs	33,5 **	44 693	57 438	38,9
6242	Cuisiniers et cuisinières	12,8 **	30 438	35 044	37,0
625	Bouchers et bouchères, boulangers et boulangères, pâtisseries et pâtisseries — commerce de gros ou de détail	24,5 **	24 853	37 740	38,8
6252	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	31,8 *	34 408	46 487	37,9
626	Policiers et policières, pompiers et pompières	20,4	45 787	69 109	39,1
6261	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	19,2	46 973	69 560	38,2
6262	Pompiers et pompières	24,2	42 772	67 964	41,3
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	70,3	60 740	78 315	39,0
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	77,4	61 915	80 202	39,1
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	81,4	58 267	71 560	39,7
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	57,4 *	42 198	65 211	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	29,4	42 043	63 411	38,4

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	17,8 **	45 972	57 616	39,9
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	10,9 *	44 870	57 138	39,5
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	56,2 *	37 184	50 286	39,6
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	17,2 *	39 971	51 280	39,6
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	9,8 **	57 021	65 001	38,8
729	Autre personnel des métiers de la construction	19,1	40 049	51 685	39,4
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	22,3	40 049	51 685	39,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	19,9 *	46 503	58 205	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	15,0 *	42 851	57 249	39,8
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	24,0 **	39 183	47 496	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	13,2 **	36 859	49 992	39,8
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	13,4 **	36 118	49 607	39,9
7322	Débossseurs et débosseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	10,9 *	47 590	55 568	38,8
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	41,7 *	37 632	48 843	39,3
734	Tapissiers-garnisseurs et tapissières-garnisseuses, tailleurs et tailleuses, cordonniers et cordonnières, bijoutiers et bijoutières	13,8 **	39 152	60 013	38,6
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	10,1 *	54 901	69 190	39,7
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	23,1 *	32 716	41 955	36,4
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	18,5 *	30 521	37 085	35,3
822	Surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	85,5	79 603	99 262	40,4
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes, exploitants et exploitantes — agriculture, horticulture et aquaculture	66,4	50 405	64 890	39,4
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	57,4	55 880	73 812	39,5
922	Surveillants et surveillantes — fabrication et montage	68,1	54 767	72 652	39,6
Formation secondaire					
141	Commis — travail général de bureau	92,9	31 917	38 472	35,3
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	95,1	32 126	38 784	35,2
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	79,8	29 053	38 103	35,9
1414	Réceptionnistes et standardistes	72,1	29 500	34 311	35,6
142	Commis — bureautique et éditique	73,3	30 148	39 455	36,5
1424	Téléphonistes	66,0 *	29 278	42 591	37,3
143	Commis — finances et assurance	81,8	30 069	40 396	36,8
144	Commis — soutien administratif	83,5	39 144	46 472	36,9
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	61,6 *	32 578	44 513	36,8
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	60,3 *	32 633	44 691	37,0
146	Commis — services postaux et de messageries	4,2 *	28 887	36 791	37,1
147	Commis — expédition et distribution	43,4	32 960	43 142	38,2
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	64,7	34 293	42 647	37,0
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	49,5 *	32 320	43 199	38,0
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	50,1	37 839	49 325	37,5
341	Personnel de soutien des services de santé	x	32 591	36 156	36,2

Tableau B-1

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, ensemble des employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
643	Personnel de l'hébergement et des voyages	44,7	29 757	43 468	38,6
645	Personnel des services des aliments et boissons	18,3 **	22 801	25 563	39,1
646	Personnel des services de protection	77,4	47 206	61 426	39,2
648	Autre personnel des soins personnalisés	19,5 **	31 455	39 382	37,1
741	Conducteurs et conductrices — véhicules automobiles, opérateurs et opératrices — transport en commun	10,7 **	33 811	44 111	41,0
7411	Conducteurs et conductrices de camions	9,7 **	33 105	44 763	42,8
7413	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	7,5 **	39 477	48 124	38,1
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses — services de livraison et de messagerie	31,5 **	34 093	43 610	39,9
742	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	18,6 *	43 548	52 721	40,0
7421	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	15,8 *	43 090	52 629	39,9
7422	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public	23,7 *	44 097	52 832	40,0
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	14,7 **	28 037	37 840	39,5
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	25,6 *	27 759	37 740	39,1
941	Opérateurs et opératrices de machines — traitement des métaux, des minerais et personnel assimilé	10,2 **	45 319	60 798	40,0
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	8,6 **	37 525	49 800	40,2
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel	2,3 **	38 341	53 788	40,0
946	Opérateurs et opératrices de machines — transformation des aliments, des boissons et du tabac et personnel assimilé	5,1 **	27 794	40 367	39,9
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	31,0	27 965	37 161	38,0
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	55,8 *	30 376	39 736	37,2
951	Opérateurs et opératrices de machines — façonnage et usinage des métaux et travail du bois et personnel assimilé	69,0 *	42 175	53 190	39,6

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	81,5	57 801	78 441	37,2
1121	Spécialistes des ressources humaines	79,6	57 717	77 530	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	82,5	57 846	78 928	37,1
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	85,7	54 090	67 724	36,9
2112	Chimistes	83,7	50 973	63 578	36,3
2113	Géologues, géochimistes, géophysiciens et géophysiciennes	98,5	70 268	88 035	40,2
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	93,9	72 516	94 561	39,6
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	88,7	50 287	62 889	37,7
2121	Biologistes et autres scientifiques	98,4	48 741	60 805	37,5
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	61 561	78 224	39,8
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	82,3	60 832	80 373	38,1
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	84,2	66 110	86 571	39,1
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	x	56 907	72 933	38,0
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	56 274	71 572	37,5
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	52 790	67 630	40,1
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	89,6	60 313	80 060	36,3
217	Professionnels et professionnelles en informatique	78,6	59 805	81 065	37,8
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	92,7	65 807	88 800	38,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	83,9	53 285	72 189	37,6
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	40 396	71 531	35,1
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	96,4	49 148	72 045	37,2
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	86,6	75 028	100 405	36,9
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	86,6	75 028	100 405	36,9
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	71,0	48 727	66 280	38,3
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	91,6	37 231	71 513	33,7
415	Professionnels et professionnelles — psychologie, travail social, counseling, religion et probation	70,1 **	39 851	72 726	35,2
416	Agents et agentes — politiques et programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils	82,9	55 526	74 302	37,0
4161	Agents et agentes de programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	77,5	61 992	81 675	38,3
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	80,8	45 267	58 120	36,5
5111	Bibliothécaires	74,6 *	47 219	60 138	36,5

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	78,9	49 530	68 530	36,4
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	90,7	50 052	65 420	37,1
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	69,2 *	52 669	72 563	35,9
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	81,9	52 450	69 709	36,1
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	88,7	47 082	64 858	37,4
Formation collégiale					
121	Personnel de supervision — travail de bureau	75,1	45 265	61 333	38,1
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	68,7	43 427	59 126	37,6
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	85,4	43 929	59 627	37,6
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	72,2	47 328	64 295	37,7
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	98,6	41 038	54 255	39,3
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	67,5	46 129	62 261	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	76,2	46 792	62 192	38,1
1221	Agents et agentes d'administration	67,1	41 629	56 697	37,4
1222	Adjoints et adjointes de direction	81,2	46 867	61 469	38,2
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	79,3	39 325	51 647	37,2
1225	Agents et agentes aux achats	80,2	51 144	67 502	38,6
123	Personnel d'administration — finances et assurances	78,2	41 526	54 953	36,6
1231	Teneurs et teneuses de livres	44,3 **	38 646	51 219	37,1
124	Personnel en secrétariat	76,5	36 613	48 435	37,1
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	76,3	36 596	48 440	37,1
1242	Secrétaires juridiques	84,2	38 137	50 144	36,7
221	Personnel technique des sciences physiques	59,8 *	46 524	58 503	37,9
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	56,9 *	46 669	60 579	37,3
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	71,1 *	58 582	73 513	40,4
222	Personnel technique des sciences de la vie	47,4 **	40 052	52 932	38,8
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	46,2 **	35 518	46 616	38,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	75,4	49 394	64 446	38,9
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	62,0	48 973	71 923	39,5
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	54,5 *	42 745	56 298	37,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	73,0	51 637	66 893	38,7
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	71,6	54 436	72 333	39,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	52,4 **	60 723	76 072	39,1

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	55,6 **	62 346	77 454	39,1
228	Personnel technique en informatique	77,5	42 043	59 061	37,5
321	Technologues, techniciens et techniciennes — sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	30 574	39 456	37,1
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	76,0 *	35 181	46 292	36,4
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	69,1 *	41 916	56 991	37,2
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	86,2	46 047	60 502	37,2
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	98,1	37 875	50 927	37,9
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	77,5	45 297	59 678	37,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	67,4	44 093	56 911	37,7
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	42,0 **	34 795	51 248	40,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, loisirs et conditionnement physique	43,2 **	34 795	51 248	40,0
621	Personnel de supervision des ventes et services	49,9	30 360	43 340	39,2
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des achats	80,1	43 910	59 218	35,4
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	94,6	41 815	56 936	34,9
6233	Acheteurs et acheteuses — commerces de gros et de détail	62,5 *	48 385	64 982	36,1
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	17,9 **	30 745	39 005	37,6
6241	Chefs	30,7 **	x	54 283	39,0
6242	Cuisiniers et cuisinières	15,0 **	25 884	31 988	37,0
626	Policiers et policières, pompiers et pompières	64,2 **	61 617	72 026	41,8
6262	Pompiers et pompières	85,7	61 572	71 701	41,8
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	73,3	61 379	79 449	39,6
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	71,6	62 899	80 653	39,7
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	70,7	62 669	82 059	39,9
723	Machinistes et personnel assimilé	55,2 *	44 701	60 712	39,7
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	51,9 *	45 976	58 419	39,6
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	62,9 *	42 198	65 211	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	46,8	41 823	63 580	38,4
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	55,0 **	46 083	58 008	40,1
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	13,5 **	45 927	58 717	39,6
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	59,7 *	37 114	50 229	39,6
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	30,5 **	37 985	49 600	39,7
729	Autre personnel des métiers de la construction	50,5 *	40 569	53 322	39,5
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	65,4 *	40 569	53 322	39,5

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	20,5 *	46 520	58 268	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	15,1 *	42 630	57 248	39,8
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	26,0 **	38 388	46 476	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	30,6 **	34 389	48 735	39,9
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	29,9 **	33 815	48 406	39,9
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	64,5	47 383	56 183	38,6
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	48,6 *	37 631	48 825	39,3
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	33,5 **	41 505	54 742	40,0
734	Tapissiers-garnisseurs et tapissières-garnisseuses, tailleurs et tailleuses, cordonniers et cordonnières, bijoutiers et bijoutières	14,1 **	39 247	60 464	38,6
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs	14,7 **	43 920	55 500	40,3
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	9,6 **	35 067	48 999	38,2
822	Surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	85,5	79 603	99 262	40,4
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes, exploitants et exploitantes — agriculture, horticulture et aquiculture	92,4	43 067	57 278	39,8
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	56,1	55 438	73 465	39,7
Formation secondaire					
141	Commis — travail général de bureau	66,1	28 439	38 340	36,9
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	71,8	28 738	39 047	36,9
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	74,4 *	27 441	36 216	36,9
1414	Réceptionnistes et standardistes	47,5	27 374	35 715	36,9
142	Commis — bureautique et éditique	67,9	28 635	38 693	37,2
143	Commis — finances et assurance	81,4	29 248	39 490	37,1
144	Commis — soutien administratif	65,4	32 821	43 657	37,3
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	56,4 *	31 711	44 246	37,5
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	56,0 *	31 651	44 174	37,5
146	Commis — services postaux et de messageries	67,7 *	26 641	34 656	37,0
147	Commis — expédition et distribution	37,1	31 958	43 243	39,3
1472	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	57,2	35 440	46 983	39,6
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	44,7 *	31 209	42 728	38,8
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	26,1 *	37 016	50 345	39,1
341	Personnel de soutien des services de santé	91,3	30 233	35 693	36,7
6421	Vendeurs et vendeuses, commis-vendeurs et commis-vendeuses — commerce de détail	48,6	21 839	29 507	38,6
646	Personnel des services de protection	14,5 **	35 466	48 868	38,1
741	Conducteurs et conductrices — véhicules automobiles, opérateurs et opératrices — transport en commun	18,6 **	33 664	43 969	41,1
7411	Conducteurs et conductrices de camions	10,2 **	32 966	44 540	43,0
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses — services de livraison et de messagerie	49,3 **	34 026	43 550	39,9
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	21,6 **	25 588	35 752	39,9
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	25,8 *	27 761	37 713	39,1

Tableau B-2

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé	10,2 **	45 319	60 798	40,0
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	7,6 **	36 033	48 563	40,3
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel	2,3 **	38 341	53 788	40,0
946	Opérateurs et opératrices de machines dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac et personnel assimilé	5,1 **	27 794	40 367	39,9
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	22,5 *	24 990	36 816	39,4
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	42,1 **	28 085	41 938	39,0
948	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	98,5	39 731	58 399	39,7
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	53,2 **	32 007	48 409	39,7
951	Opérateurs et opératrices de machines — façonnage et usinage des métaux et travail du bois et personnel assimilé	69,0 *	42 175	53 190	39,6

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	92,1	52 570	72 822	36,6
1121	Spécialistes des ressources humaines	78,4	49 988	69 798	35,5
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	97,7	53 422	73 821	36,9
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	61 072	82 898	37,6
217	Professionnels et professionnelles en informatique	90,7	53 021	71 980	36,9
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	82,6	50 002	67 741	36,0
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	x	43 426	69 458	36,4
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	89,6	53 014	74 793	36,9
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	65,1 *	44 997	73 399	36,1
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	51,0 **	49 640	63 227	35,0
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	61,5 **	47 649	77 555	35,9
5123	Journalistes	66,3 *	43 237	73 295	36,1
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	70,3	53 192	72 319	36,3
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	94,6	49 852	64 125	38,7
Formation collégiale					
121	Personnel de supervision — travail de bureau	62,2 *	47 616	58 611	38,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	89,4	43 561	55 469	37,3
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	98,0	51 215	61 881	37,7
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	36,5 **	42 271	53 114	38,9
122	Personnel administratif et de réglementation	70,6	46 597	61 411	37,2
1221	Agents et agentes d'administration	78,9	46 344	60 649	37,4
1225	Agents et agentes aux achats	54,6 *	47 833	64 492	36,8
123	Personnel d'administration — finances et assurances	73,3 *	39 137	57 359	36,0
1231	Teneurs et teneuses de livres	76,0	38 258	52 030	36,3
124	Personnel en secrétariat	72,3	33 477	47 117	36,3
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	71,8	33 183	46 974	36,3
221	Personnel technique des sciences physiques	22,7 **	47 648	58 108	37,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	21,2 **	53 424	66 580	36,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	35,0 **	50 212	60 343	38,2
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	48,4	44 012	72 825	39,5
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	44,9 **	51 581	63 843	37,3
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	69,8	60 995	65 641	38,7

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	41,5 **	49 461	61 000	38,6
228	Personnel technique en informatique	79,7	43 428	56 725	37,3
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	x	36 634	51 544	37,3
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	x	36 874	53 739	38,6
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	80,7	47 960	63 914	38,1
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	64,0 *	44 801	72 100	36,6
621	Personnel de supervision des ventes et services	23,4 **	22 099	33 485	39,3
6221	Spécialistes des ventes techniques — commerce de gros	96,4	41 312	54 084	38,0
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel	24,5 **	56 443	71 679	39,0
723	Machinistes et personnel assimilé	55,0 *	46 828	61 207	39,7
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	51,0 **	47 995	59 786	39,7
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	66,2 *	44 266	64 325	39,8
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	44,2 *	40 159	63 181	38,3
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	13,2 **	46 463	59 489	39,8
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	55,5 *	37 570	51 537	39,8
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	21,3 **	44 519	58 772	40,0
729	Autre personnel des métiers de la construction	40,7 **	45 045	60 462	40,0
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	56,5 *	45 045	60 462	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	14,0 *	44 977	57 526	40,0
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	11,4 **	41 188	55 922	39,9
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	34,4 **	41 864	51 528	40,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	36,9 **	41 864	51 528	40,0
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	7,8 **	49 071	57 748	40,0
Formation secondaire					
141	Commis — travail général de bureau	62,6 *	29 620	42 300	36,2
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	68,9 *	29 650	42 641	36,2
1414	Réceptionnistes et standardistes	34,3 **	29 181	39 388	36,5
142	Commis — bureautique et éditique	41,2	30 526	41 030	35,8
143	Commis — finances et assurance	69,3	32 203	45 142	34,9
144	Commis — soutien administratif	55,0 *	36 323	49 411	35,7
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	44,1 **	36 010	51 458	37,0
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	43,0 **	36 078	51 519	37,1
146	Commis — services postaux et de messageries	43,1 *	34 544	45 806	34,7
147	Commis — expédition et distribution	27,2 *	35 330	49 143	39,3

Tableau B-3

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	48,4	39 649	52 957	39,7
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	24,5 **	35 807	51 623	39,1
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	28,7 *	33 141	53 118	37,4
6421	Vendeurs et vendeuses, commis-vendeurs et commis-vendeuses — commerce de détail	46,6 **	20 080	33 526	39,6
643	Personnel de l'hébergement et des voyages	47,7 *	27 612	49 846	39,6
741	Conducteurs et conductrices — véhicules automobiles, opérateurs et opératrices — transport en commun	6,9 **	29 621	43 256	44,0
7411	Conducteurs et conductrices de camions	6,4 **	30 094	44 714	45,9
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	19,0 **	28 225	40 392	39,2
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	7,7 **	35 693	50 015	40,5
948	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	97,8	43 545	60 712	39,8
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	61,6	38 094	58 609	39,9
951	Opérateurs et opératrices de machines — façonnage et usinage des métaux et travail du bois et personnel assimilé	69,9 *	46 195	57 368	39,6

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles – gestion des ressources humaines et services aux entreprises	81,0	58 058	78 719	37,2
1121	Spécialistes des ressources humaines	79,7	57 982	77 798	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	81,8	58 100	79 222	37,1
2113	Géologues, géochimistes, géophysiciens et géophysiciennes	98,5	70 268	88 035	40,2
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	93,9	72 516	94 561	39,6
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	61 561	78 224	39,8
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	81,9	60 827	80 314	38,1
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	52 790	67 630	40,1
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	89,6	60 313	80 060	36,3
217	Professionnels et professionnelles en informatique	78,4	59 941	81 248	37,9
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	92,6	65 845	88 869	38,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	83,9	53 375	72 312	37,7
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	91,7	57 229	75 774	38,4
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	74,2	48 610	66 220	38,3
416	Agents et agentes — politiques et programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils	82,7	55 618	74 284	37,0
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	83,7	50 775	67 192	36,4
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	94,6	50 075	65 538	37,2
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	72,2 *	54 303	70 937	35,8
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	82,3	52 431	69 641	36,1
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	88,4	46 911	64 904	37,3
513	Professionnels et professionnelles — arts plastiques et arts de la scène	96,9	61 279	77 061	37,7
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	99,3	61 279	77 061	37,7
Formation collégiale					
121	Personnel de supervision — travail de bureau	75,9	45 150	61 467	38,1
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	85,4	43 935	59 687	37,6
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	69,5	46 760	64 647	37,7
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	98,6	41 038	54 255	39,3
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	70,2	46 302	62 674	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	76,7	46 807	62 249	38,1

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1221	Agents et agentes d'administration	65,1	40 645	55 872	37,4
1222	Adjoints et adjointes de direction	82,8	46 867	61 469	38,2
1225	Agents et agentes aux achats	81,4	51 245	67 594	38,7
123	Personnel d'administration — finances et assurances	78,5	41 634	54 844	36,6
1231	Teneurs et teneuses de livres	42,3 **	38 691	51 123	37,2
124	Personnel en secrétariat	76,8	36 828	48 526	37,2
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	76,6	36 829	48 541	37,2
1242	Secrétaires juridiques	84,2	38 137	50 144	36,7
221	Personnel technique des sciences physiques	81,3	46 343	58 566	38,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	69,0 *	45 962	59 951	37,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	82,2	49 334	64 743	39,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	85,6	53 852	71 023	39,6
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	55,8 *	41 795	55 487	37,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	73,8	49 139	67 232	38,7
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	76,5	53 919	72 290	39,2
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	75,5 *	73 764	93 524	39,7
228	Personnel technique en informatique	77,1	41 765	59 534	37,5
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	57,3 *	45 441	60 649	37,2
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	97,3	38 304	49 722	37,5
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	73,9	41 857	54 207	36,9
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	67,5	44 062	56 239	37,8
621	Personnel de supervision des ventes et services	51,8	30 626	43 668	39,2
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	46,9 **	30 758	39 144	37,6
6241	Chefs	42,8 **	41 329	54 283	39,0
6242	Cuisiniers et cuisinières	49,3 **	25 480	31 585	36,9
625	Bouchers et bouchères, boulangers et boulangères, pâtisseries et pâtisseries — commerce de gros ou de détail	20,4 **	30 558	47 972	38,2
6252	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	29,7 **	30 558	47 972	38,2
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	80,2	61 592	79 793	39,6
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports	76,1	62 669	82 059	39,9
723	Machinistes et personnel assimilé	55,9 **	37 530	59 041	39,6
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	55,9 **	37 912	52 959	39,3
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	55,9 **	37 004	67 437	39,9
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	66,5	50 029	65 550	39,0
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	54,0 **	54 228	73 355	40,1
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	84,2	35 329	45 115	38,9
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	48,2 **	32 400	41 759	39,5
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	55,7 *	48 609	59 272	39,7

Tableau B-4

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, employés non syndiqués, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	40,8 **	45 415	59 811	39,6
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	28,0 **	37 780	47 126	39,7
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	27,2 **	37 561	47 065	39,8
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	56,7 *	36 165	47 889	39,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	30,7 **	41 138	58 031	40,0
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	61,2 **	39 547	53 591	40,6
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	29,9 **	35 067	48 999	38,2
822	Surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	87,3	79 603	99 262	40,4
922	Surveillants et surveillantes — fabrication et montage	67,7	55 682	73 667	39,6
Formation secondaire					
141	Commis — travail général de bureau	66,9	28 172	37 440	37,1
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	72,6	28 497	38 096	37,1
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	73,3 *	27 239	35 871	36,9
1414	Réceptionnistes et standardistes	49,9 *	27 149	35 251	37,0
142	Commis — bureautique et éditique	76,6	28 301	38 280	37,5
1424	Téléphonistes	x	29 302	43 366	37,5
143	Commis — finances et assurance	83,1	28 896	38 817	37,3
144	Commis — soutien administratif	68,9	31 872	42 087	37,7
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	61,2 *	30 505	42 221	37,6
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	60,9 *	30 464	42 205	37,6
146	Commis — services postaux et de messageries	70,3 *	26 113	33 912	37,1
147	Commis — expédition et distribution	46,2 *	30 131	40 045	39,3
1472	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	77,2	29 503	38 557	39,4
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	55,3	30 149	40 680	38,7
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	25,3 **	38 430	49 334	39,7
6421	Vendeurs et vendeuses, commis-vendeurs et commis-vendeuses — commerce de détail	48,9 *	22 173	28 712	38,4
741	Conducteurs et conductrices — véhicules automobiles, opérateurs et opératrices — transport en commun	43,4 **	35 046	44 213	40,1
7411	Conducteurs et conductrices de camions	20,4 **	35 451	44 390	40,5
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses — services de	78,4 *	34 848	44 055	39,9
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	36,7 **	27 380	35 505	39,0
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	7,2 **	36 618	46 064	39,9
948	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et	99,4	34 648	55 317	39,7
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	49,7 **	28 861	43 139	39,6
951	Opérateurs et opératrices de machines — façonnage et usinage des métaux et travail du bois et personnel assimilé	66,2 **	28 499	38 977	39,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	54,7 *	50 839	68 558	37,6
1121	Spécialistes des ressources humaines	35,0 *	46 197	63 639	37,9
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	72,2	52 828	70 375	37,5
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	54,7 **	51 859	72 444	37,9
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	52,5 **	56 424	76 317	38,4
217	Professionnels et professionnelles en informatique	63,7 *	59 056	80 076	37,2
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	75,7 *	57 247	76 640	37,0
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	96,9	45 261	69 763	36,2
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	91,6	37 231	71 513	33,7
416	Agents et agentes — politiques et programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils	76,1	46 508	63 024	37,0
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	74,1 **	48 130	61 799	35,2
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	45 716	60 649	35,3
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	38,5 **	61 550	78 590	34,5
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	95,7	47 807	60 147	35,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	75,4 *	47 447	61 030	36,1
Formation collégiale					
121	Personnel de supervision — travail de bureau	47,2 **	47 210	63 144	38,7
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	52,4 **	37 772	47 554	37,1
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	72,3 *	54 300	68 835	37,0
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	26,6 **	44 421	64 075	40,9
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	47,0 **	43 819	61 916	39,9
122	Personnel administratif et de réglementation	45,7 **	36 892	48 140	36,5
1221	Agents et agentes d'administration	28,1 **	35 636	50 135	36,2
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	51,4 **	34 351	45 231	36,7
1225	Agents et agentes aux achats	60,1 *	37 170	46 894	36,3
123	Personnel d'administration — finances et assurances	35,0 **	45 083	57 695	37,0
124	Personnel en secrétariat	65,3	31 245	41 928	36,7
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	65,1	31 273	41 988	36,7
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	44,8 **	40 158	53 872	38,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	9,6 **	41 018	57 127	38,8
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	22,7 **	40 046	54 308	37,9
228	Personnel technique en informatique	71,8	38 431	52 258	37,2

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	53,1 **	35 623	51 705	37,2
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	66,1 **	38 169	50 436	35,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	71,3 **	36 904	46 572	35,0
621	Personnel de supervision des ventes et services	32,1 **	30 484	38 019	38,4
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	23,3 **	36 154	46 290	38,4
6241	Chefs	41,0 **	40 654	53 415	39,1
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	74,3	56 159	74 217	39,5
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	58,5 **	56 182	73 674	40,1
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	69,2 **	52 565	66 688	40,0
723	Machinistes et personnel assimilé	26,9 **	34 642	48 255	39,7
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	25,8 **	35 699	49 613	39,7
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	51,2 **	28 615	39 341	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	12,4 **	37 571	52 406	40,0
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	11,5 **	37 624	52 512	40,0
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	45,6 **	36 780	45 390	40,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	45,6 **	36 780	45 390	40,0
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	40,7 **	49 163	64 024	39,9
Formation secondaire					
141	Commis — travail général de bureau	63,5 *	27 275	35 825	36,4
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	75,6	27 928	36 839	36,4
1414	Réceptionnistes et standardistes	41,6 **	25 139	32 510	36,7
143	Commis — finances et assurance	41,0 *	31 346	40 482	37,8
144	Commis — soutien administratif	25,4 **	29 053	36 188	37,9
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	26,6 **	28 584	38 060	38,3
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	26,6 **	28 559	38 033	38,3
147	Commis — expédition et distribution	34,7 **	31 161	41 636	39,4
1472	Magasinières et magasiniers, commis aux pièces	48,6 **	29 271	39 713	39,4
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	54,5 **	27 582	35 977	39,1
341	Personnel de soutien des services de santé	x	31 037	35 688	36,3
6421	Vendeurs et vendeuses, commis-vendeurs et commis-vendeuses — commerce de détail	5,4 **	22 056	35 206	39,8
741	Conducteurs et conductrices — véhicules automobiles, opérateurs et opératrices — transport en commun	9,7 **	29 043	44 859	48,4

Tableau B-5

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 200 à 499 employés, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
948	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	94,5	29 988	44 568	39,1
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	78,5 *	22 214	35 378	40,0
951	Opérateurs et opératrices de machines — façonnage et usinage des métaux et travail du bois et personnel assimilé	38,5 **	26 115	37 263	39,9

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles – gestion des ressources humaines et services aux entreprises	83,4	58 135	78 898	37,2
1121	Spécialistes des ressources humaines	84,0	58 187	78 021	37,4
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	83,1	58 107	79 374	37,1
2113	Géologues, géochimistes, géophysiciens et géophysiciennes	98,5	70 268	88 035	40,2
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	93,9	72 516	94 561	39,6
2121	Biologistes et autres scientifiques	98,4	48 741	60 805	37,5
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	85,1	61 425	80 848	38,1
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	84,7	66 203	86 641	39,1
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	56 274	71 572	37,5
217	Professionnels et professionnelles en informatique	80,2	59 870	81 150	37,9
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	96,9	65 899	88 902	38,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	86,4	52 218	71 008	37,8
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	95,2	58 796	77 879	39,8
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	86,8	48 954	66 552	38,2
416	Agents et agentes — politiques et programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils	83,4	56 123	75 051	37,0
4161	Agents et agentes de programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	83,5	61 992	81 675	38,3
5111	Bibliothécaires	x	47 219	60 138	36,5
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	80,2	49 898	70 300	36,7
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	86,0	52 566	68 185	38,2
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	75,2 *	51 791	71 967	36,0
5123	Journalistes	80,8	42 293	67 851	35,9
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et	76,9	54 561	74 062	36,6
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	91,9	47 010	65 611	37,6
513	Professionnels et professionnelles — arts plastiques et arts de la scène	94,6	60 847	77 005	38,8
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	94,6	60 847	77 005	38,8
Formation collégiale					
121	Personnel de supervision — travail de bureau	79,7	45 075	61 161	38,1
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	73,2	44 524	61 371	37,7
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	86,9	42 945	58 789	37,7

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	85,1	47 585	64 314	37,4
1214	Surveillants et surveillantes de services postaux et de messageries	98,6	41 038	54 255	39,3
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	70,4	46 344	62 291	39,0
122	Personnel administratif et de réglementation	82,6	47 927	63 767	38,2
1221	Agents et agentes d'administration	79,5	42 299	57 432	37,5
1222	Adjoints et adjointes de direction	84,3	46 351	60 880	38,4
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	83,6	39 797	52 262	37,2
1225	Agents et agentes aux achats	83,6	52 824	69 877	38,9
123	Personnel d'administration — finances et assurances	86,2	41 258	54 746	36,6
1231	Teneurs et teneuses de livres	51,0 **	38 839	51 517	37,0
124	Personnel en secrétariat	78,4	37 378	49 340	37,2
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	78,3	37 363	49 348	37,2
1242	Secrétaires juridiques	84,2	38 137	50 144	36,7
221	Personnel technique des sciences physiques	68,2 *	46 495	58 422	37,9
222	Personnel technique des sciences de la vie	53,1 *	39 461	52 510	38,8
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	78,3	49 890	64 999	38,9
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	69,3	49 126	72 209	39,5
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	62,8 *	42 997	56 485	37,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	77,4	51 637	66 893	38,7
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	76,2	54 436	72 333	39,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	55,8 *	60 723	76 072	39,1
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	59,9 *	62 346	77 454	39,1
228	Personnel technique en informatique	78,1	42 416	59 771	37,5
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	86,0	46 011	60 453	37,2
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	86,2	46 047	60 502	37,2
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	97,5	38 567	52 018	38,9
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	79,5	46 313	60 996	37,9
523	Annonceurs et annonceuses et autres artistes de spectacle	30,1 **	47 444	59 932	35,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	67,1	44 744	57 847	38,0
621	Personnel de supervision des ventes et services	54,8	30 340	44 202	39,3
6221	Spécialistes des ventes techniques — commerce de gros	45,3 **	45 517	60 983	38,2
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des achats	83,4	43 897	59 233	35,4
6233	Acheteurs et acheteuses — commerces de gros et de détail	68,1 *	48 258	64 843	36,0
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	13,9 **	24 024	29 952	36,5
626	Policiers et policières, pompiers et pompières	64,2 **	61 617	72 026	41,8
6262	Pompiers et pompières	85,7	61 572	71 701	41,8
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	73,2	62 063	80 124	39,6

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	74,0	63 842	81 634	39,6
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	71,0	64 669	85 101	39,9
723	Machinistes et personnel assimilé	66,8	46 371	62 780	39,7
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	68,3	48 404	60 499	39,6
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	15,5 **	47 636	61 058	39,8
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	64,2 *	40 747	54 883	39,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	21,8 *	47 349	58 810	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	16,1 **	43 610	58 175	39,8
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	17,6 **	44 131	58 788	39,7
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	16,2 **	43 754	59 090	39,8
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	64,5	47 383	56 183	38,6
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	49,0 *	37 757	49 333	39,2
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	30,8 **	43 105	57 908	40,0
734	Tapissiers-garnisseurs et tapissières-garnisseuses, tailleurs et tailleuses, cordonniers et cordonnières, bijoutiers et bijoutières	19,2 **	39 247	60 464	38,6
822	Surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	97,3	79 603	99 262	40,4
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	60,1	56 534	74 892	39,6
922	Surveillants et surveillantes — fabrication et montage	90,4	58 876	76 356	39,2
Formation secondaire					
141	Commis — travail général de bureau	66,9	28 813	39 149	37,1
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	70,7	28 992	39 739	37,1
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	74,4 *	27 441	36 216	36,9
1414	Réceptionnistes et standardistes	51,1	28 467	37 314	37,0
1424	Téléphonistes	81,8	29 284	42 857	37,4
143	Commis — finances et assurance	85,2	29 153	39 446	37,0
144	Commis — soutien administratif	70,0	32 978	43 971	37,3
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	68,6	32 208	45 229	37,3
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	68,3	32 154	45 173	37,4
146	Commis — services postaux et de messageries	65,1 *	27 542	36 715	37,3
147	Commis — expédition et distribution	37,4	32 065	43 459	39,3
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	59,3	36 645	48 403	39,6
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	43,3 *	31 852	43 926	38,7
341	Personnel de soutien des services de santé	77,0	28 533	35 702	37,7
6421	Vendeurs et vendeuses, commis-vendeurs et commis-vendeuses — commerce de détail	64,1	21 832	29 327	38,6
643	Personnel de l'hébergement et des voyages	71,9	29 553	43 442	38,6
741	Conducteurs et conductrices — véhicules automobiles, opérateurs et opératrices — transport en commun	21,6 **	34 377	43 831	39,9
7411	Conducteurs et conductrices de camions	8,4 **	34 884	43 979	39,9

Tableau B-6

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur privé, entreprises de 500 employés et plus, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	16,9 **	22 115	32 962	39,9
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	25,6 *	28 171	36 823	38,8
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé	10,2 **	45 319	60 798	40,0
948	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	99,2	41 441	60 827	39,9
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	43,7 **	38 604	57 189	39,5
951	Opérateurs et opératrices de machines — façonnage et usinage des métaux et travail du bois et personnel assimilé	90,7	47 003	57 978	39,5

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles – gestion des ressources humaines et services aux entreprises	71,1	59 542	80 172	38,6
1121	Spécialistes des ressources humaines	74,3	59 589	79 922	38,7
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	66,7	59 473	80 534	38,5
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	83,3	52 352	65 124	36,5
2112	Chimistes	82,7 *	51 148	63 441	36,2
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	71 978	95 933	39,6
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	78,2 *	53 934	67 089	37,9
2121	Biologistes et autres scientifiques	96,0	51 619	63 717	37,4
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	61 901	78 768	40,0
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	78,4	57 804	80 363	38,3
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	78,0	67 871	88 009	39,6
217	Professionnels et professionnelles en informatique	83,0	58 886	80 618	39,2
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	72,2	51 343	72 329	37,6
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	87,9	57 012	77 070	39,9
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	70,1	89 293	117 235	38,3
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	70,1	89 293	117 235	38,3
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	67,2 *	61 760	77 835	39,9
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	64,2	54 855	74 246	37,9
4161	Agents et agentes de programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	67,1	61 726	82 301	38,0
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	92,9	50 435	65 871	37,3
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	91,3	52 376	68 912	38,3
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	98,3	50 661	63 614	35,9
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	88,4	58 318	76 970	38,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	50 901	80 424	38,5
Formation collégiale					
121	Personnel de supervision — travail de bureau	58,0	46 492	63 004	38,9
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	55,5	48 045	62 016	38,6
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	61,5 *	49 302	64 150	38,4
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	51,0 **	39 446	54 134	37,1

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	58,2	46 360	63 738	39,2
122	Personnel administratif et de réglementation	81,1	50 825	67 185	39,1
1221	Agents et agentes d'administration	66,7	42 848	57 818	38,5
1222	Adjoints et adjointes de direction	84,4	47 182	59 184	39,0
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	89,8	43 953	57 784	38,3
1225	Agents et agentes aux achats	82,4	52 598	69 615	39,2
123	Personnel d'administration — finances et assurances	77,5	40 221	56 246	38,8
1231	Teneurs et teneuses de livres	71,1	38 691	51 934	37,8
124	Personnel en secrétariat	71,1	38 639	51 439	37,9
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	71,2	38 620	51 426	37,9
221	Personnel technique des sciences physiques	55,9 *	46 501	58 604	37,5
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	51,3 **	48 655	63 609	37,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	62 613	78 742	41,2
222	Personnel technique des sciences de la vie	45,0 **	39 718	52 294	39,0
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	43,9 **	35 737	46 671	38,3
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	77,9	51 649	67 987	39,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	58,9	51 973	71 636	39,8
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	39,7 **	46 952	64 693	38,1
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	78,6	51 018	66 172	38,6
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	74,0	52 957	70 542	39,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	92,6	79 882	101 723	40,0
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	92,9	85 547	108 926	40,0
228	Personnel technique en informatique	84,2	41 063	64 830	39,2
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	79,1 *	45 146	60 409	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	79,1 *	45 146	60 409	37,5
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	x	38 180	52 198	39,3
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	40,9 **	33 826	46 122	35,7
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	63,9 **	39 086	51 392	37,0
621	Personnel de supervision des ventes et services	83,4	42 007	53 143	39,7
6221	Spécialistes des ventes techniques — commerce de gros	43,1 *	58 640	79 149	38,7
624	Chefs, cuisiniers et cuisinières	36,6 *	59 467	75 791	39,5
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	76,1	59 378	77 791	39,6
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	69,2	60 191	78 504	39,3
723	Machinistes et personnel assimilé	56,1 *	44 760	60 862	39,7
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	53,1 *	46 083	58 615	39,6
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	62,9 *	42 198	65 211	39,8

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	15,3 **	44 701	59 120	39,8
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	68,4	36 992	50 228	39,6
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	17,2 **	40 884	57 436	39,6
729	Autre personnel des métiers de la construction	44,3 **	44 610	61 727	39,9
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	69,6 **	44 610	61 727	39,9
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	19,9 *	49 177	62 225	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	16,0 **	43 022	57 447	39,8
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	38,4 **	31 966	51 299	39,8
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	36,2 **	30 452	50 820	40,0
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	x	47 383	56 183	38,6
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	33,0 **	40 462	54 628	39,6
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	29,8 **	39 790	54 087	40,0
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	9,2 **	38 425	52 765	41,2
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	10,3 **	35 672	50 188	38,4
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	55,1	55 513	74 001	39,6
922	Surveillants et surveillantes — fabrication et montage	68,8	55 019	73 133	39,8
Formation secondaire					
141	Commis — travail général de bureau	65,4	31 593	43 824	38,0
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	72,4 *	32 742	46 005	38,4
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	41,0 **	25 997	33 020	35,7
1414	Réceptionnistes et standardistes	55,0 *	28 871	38 722	37,4
142	Commis — bureautique et éditique	49,2 **	31 279	44 599	37,2
143	Commis — finances et assurance	57,3	35 425	47 663	38,0
144	Commis — soutien administratif	50,4 *	36 714	49 175	38,7
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	50,6 *	35 664	47 938	38,4
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	49,2 *	35 620	48 225	38,5
146	Commis — services postaux et de messageries	26,4 **	27 292	36 121	37,0
147	Commis — expédition et distribution	39,8	37 219	50 444	39,4
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	64,0	38 484	51 230	39,8
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	31,8 **	37 603	53 694	39,2
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	58,9 **	39 589	54 271	38,7
741	Conducteurs et conductrices — véhicules automobiles, opérateurs et opératrices — transport en commun	12,5 **	31 667	50 706	39,9
7411	Conducteurs et conductrices de camions	9,1 **	27 671	45 483	39,8
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	15,6 **	35 706	44 349	39,6
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé	10,9 **	44 969	60 507	40,0
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	7,4 **	36 013	48 592	40,3

Tableau B-7

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur de la fabrication, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel assimilé	2,3 **	38 341	53 788	40,0
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	10,0 **	31 608	45 245	39,9
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	x	30 178	44 211	39,8
948	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	98,6	39 731	58 399	39,7
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	44,4 **	37 096	54 850	39,5
951	Opérateurs et opératrices de machines — façonnage et usinage des métaux et travail du bois et personnel assimilé	75,3 *	42 175	53 190	39,6

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles – gestion des ressources humaines et services aux entreprises	99,6	59 652	79 334	35,9
1121	Spécialistes des ressources humaines	99,7	57 954	78 092	35,7
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	99,5	62 067	81 100	36,1
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	x	69 235	88 889	36,5
2112	Chimistes	x	61 041	83 798	35,9
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	97,0	52 370	78 200	35,8
2121	Biologistes et autres scientifiques	95,6	56 094	80 150	36,2
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	46 238	75 639	35,1
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	x	41 983	71 270	35,1
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	99,9	58 774	87 539	35,3
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	x	82 413	100 013	37,0
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	99,5	59 380	82 997	35,5
2151	Architectes	x	62 052	84 889	36,0
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	99,1	58 099	81 152	35,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	99,4	59 410	83 666	36,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	95,7	49 546	80 473	35,1
217	Professionnels et professionnelles en informatique	99,6	52 137	77 341	35,7
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	53 534	84 519	35,2
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	62 156	77 943	37,2
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	x	43 865	69 024	36,2
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	77,0	57 205	105 626	35,6
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	97,3	57 205	105 626	35,6
412	Professeurs et professeures, assistants et assistantes d'enseignement — niveau universitaire et postsecondaire	66,1	71 387	97 640	35,0
4121	Professeurs et professeures d'université	61,3	81 901	111 353	35,0
4122	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	x	34 582	49 636	35,0
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	x	38 229	75 951	35,1
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	37 386	72 614	35,0
415	Professionnels et professionnelles — psychologie, travail social, counseling, religion et probation	x	42 147	74 126	35,3
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	99,6	51 205	77 456	35,7

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
4161	Agents et agentes de programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	x	62 481	87 183	36,2
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	94,4	54 958	75 992	35,4
5111	Bibliothécaires	94,1	55 036	76 463	35,3
5113	Archivistes	98,0	54 692	72 670	36,0
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	99,0	52 246	73 049	36,1
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	46 981	65 825	35,1
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	98,9	53 089	78 449	36,3
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	98,7	51 321	73 154	35,7
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	55 096	72 886	37,0
Formation collégiale					
121	Personnel de supervision — travail de bureau	96,8	52 685	62 890	38,6
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	98,5	51 441	67 310	35,7
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	92,6	56 399	70 431	37,8
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	91,2	51 516	68 023	36,0
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	78,6	56 774	69 664	37,2
122	Personnel administratif et de réglementation	98,9	44 076	56 592	36,0
1221	Agents et agentes d'administration	99,6	41 119	53 042	35,8
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	42 511	72 059	35,0
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	95,1	40 561	56 641	34,8
1225	Agents et agentes aux achats	98,7	58 836	70 882	36,7
123	Personnel d'administration — finances et assurances	91,3	41 226	56 129	35,0
1231	Teneurs et teneuses de livres	93,3	39 649	53 223	35,2
124	Personnel en secrétariat	96,6	35 618	42 329	34,8
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	96,8	35 641	42 242	34,9
1242	Secrétaires juridiques	98,3	33 994	44 593	33,2
1243	Secrétaires médicaux et secrétaires médicales	x	33 534	43 308	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	95,5	41 953	57 076	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	95,4	41 643	56 875	35,1
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	37 814	53 161	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	92,9	41 939	55 137	36,9
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	40 639	53 326	36,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	96,3	47 524	62 536	35,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	87,9	48 087	70 682	35,5
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	92,6	44 517	59 027	34,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	87,0	51 487	63 656	35,8

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	98,3	47 247	59 770	35,8
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	78,9	65 866	77 893	38,5
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	74 324	86 714	36,3
228	Personnel technique en informatique	98,5	38 491	53 436	35,1
321	Technologues, techniciens et techniciennes — sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	37 891	54 122	35,1
3211	Technologistes médicaux et technologistes médicales, assistants et assistantes en anatomopathologie	x	37 663	54 887	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical	x	38 944	54 772	35,0
322	Personnel technique en soins dentaires	x	35 678	51 701	35,1
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	x	36 943	49 670	36,4
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	x	39 236	55 943	36,4
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	96,0	37 924	51 163	35,5
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	96,3	35 571	50 299	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	97,9	43 976	57 498	38,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	98,1	45 212	57 406	36,3
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	94,9	36 658	51 382	35,1
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, loisirs et conditionnement physique	95,0	36 187	50 963	35,1
621	Personnel de supervision des ventes et services	77,3	46 207	58 912	37,6
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	x	34 666	42 825	35,0
626	Policiers et policières, pompiers et pompières	19,6	44 958	68 957	38,9
6262	Pompiers et pompières	21,0	38 869	67 188	41,2
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	65,7	59 642	76 418	38,1
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	97,5	59 413	79 058	37,7
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	89,8	55 526	65 021	39,6
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	4,6	45 265	60 926	38,2
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	6,5	45 689	56 616	39,4
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	7,1	42 009	52 862	39,0
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	11,1	42 060	54 256	39,1
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	11,0	42 527	53 441	39,3
729	Autre personnel des métiers de la construction	9,7	39 240	49 139	39,4
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	11,0	39 240	49 139	39,4
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	14,6	46 270	57 385	39,6

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la Classification nationale des professions, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	13,8 *	45 956	57 268	39,4
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	13,9 *	46 490	56 861	39,9
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	4,3 *	46 046	54 668	39,7
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	4,1	45 741	54 626	39,8
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes	4,0	37 663	50 038	39,2
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	7,5	66 801	84 025	39,1
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	80,7	31 534	38 412	35,5
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	x	30 579	37 005	35,2
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes, exploitants et exploitantes — agriculture, horticulture et aquiculture	47,7	60 563	75 428	38,8
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	94,9	63 221	79 403	37,3
Formation secondaire					
141	Commis — travail général de bureau	x	32 429	38 492	35,0
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	x	32 537	38 752	35,0
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	93,1	32 227	41 817	34,1
1414	Réceptionnistes et standardistes	95,8	30 519	33 646	35,0
142	Commis — bureautique et éditique	88,1	33 356	41 072	35,0
143	Commis — finances et assurance	86,5	38 588	49 763	34,4
144	Commis — soutien administratif	97,7	42 482	47 949	36,7
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	90,6	35 598	45 443	34,7
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	91,6	36 964	46 970	34,7
146	Commis — services postaux et de messageries	1,2	35 041	42 639	37,4
147	Commis — expédition et distribution	70,4	35 192	42 916	35,6
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	71,6	33 442	39 434	35,1
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	88,1	36 852	45 119	34,7
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	78,5	38 163	48 924	36,9
341	Personnel de soutien des services de santé	x	32 636	36 165	36,2
646	Personnel des services de protection	96,2	47 735	61 986	39,2
647	Personnel de soutien familial et de garderie	x	32 233	37 449	35,0
741	Conducteurs et conductrices — véhicules automobiles, opérateurs et opératrices — transport en commun	1,0 *	37 295	47 505	39,1
7411	Conducteurs et conductrices de camions	5,3 **	35 947	49 329	39,9
7413	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	23,5	38 386	45 271	37,8
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses — services de livraison et de messagerie	1,3	38 215	47 288	39,5
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	6,2	38 274	46 571	37,8
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	21,6 **	27 704	38 317	39,9

Tableau B-8

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur public¹, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	32,4	45 677	56 555	39,8
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	76,6	32 678	37 707	35,6
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	77,7	32 359	37 830	35,5

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et le secteur santé et services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois paliers gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles — gestion des ressources humaines et services aux entreprises	98,3	59 571	81 618	34,9
1121	Spécialistes des ressources humaines	99,0	63 311	82 145	34,9
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	96,6	51 366	80 462	34,8
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	95,6	51 062	x	35,2
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	99,6	59 249	85 047	35,2
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	98,9	56 162	81 538	34,9
2151	Architectes	x	50 393	79 446	34,8
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	99,0	56 881	81 080	34,9
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	94,1	64 139	89 083	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	93,9	49 509	73 278	34,6
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	96,6	45 880	60 118	34,7
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	81,3	42 243	55 327	36,0
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	71,5	56 695	97 617	34,9
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	71,5	56 695	97 617	34,9
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	97,6	51 558	77 063	34,8
4161	Agents et agentes de programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	x	57 074	74 417	34,2
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	93,1	53 357	76 485	34,7
5111	Bibliothécaires	93,7	54 155	77 657	34,7
5113	Archivistes	89,7	49 963	70 571	34,6
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	94,1	48 076	72 217	34,8
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	94,4	48 246	73 336	34,8
Formation collégiale					
121	Personnel de supervision — travail de bureau	89,9	53 730	69 676	35,5
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	96,3	45 989	61 742	35,4
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	71,9	54 501	70 556	34,4
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	80,6	53 047	68 885	35,7
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	x	58 009	73 706	35,7
122	Personnel administratif et de réglementation	87,6	45 967	62 141	35,0
1221	Agents et agentes d'administration	88,3	45 386	59 918	35,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	85,0	55 296	71 090	34,9

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	83,9	40 326	55 008	34,8
1225	Agents et agentes aux achats	86,5	46 523	63 178	35,1
123	Personnel d'administration — finances et assurances	89,8	43 735	60 194	34,4
1231	Teneurs et teneuses de livres	83,8	39 828	52 482	34,1
124	Personnel en secrétariat	81,3	35 770	47 598	34,5
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	81,7	35 728	47 393	34,5
1242	Secrétaires juridiques	94,7	36 555	49 103	33,9
221	Personnel technique des sciences physiques	82,8	42 150	56 352	35,8
222	Personnel technique des sciences de la vie	37,5	49 373	62 997	35,8
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	85,6	46 624	62 347	35,4
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	32,1	47 759	66 182	35,5
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	88,8	43 569	58 632	34,6
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	86,2	44 020	58 841	34,7
228	Personnel technique en informatique	92,3	42 032	57 639	34,4
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	68,7	40 028	52 625	34,2
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	81,2	37 801	50 900	34,1
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	89,3	42 681	55 793	35,6
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	92,8	42 021	54 569	34,6
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	83,3	44 386	60 902	35,3
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, loisirs et conditionnement physique	83,3	44 386	60 902	35,3
621	Personnel de supervision des ventes et services	92,9	57 229	72 087	37,0
626	Policiers et policières, pompiers et pompières	21,3	38 720	70 027	39,5
6261	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	21,8	39 115	71 392	38,6
6262	Pompiers et pompières	20,2	37 937	67 312	41,2
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	91,3	61 984	77 409	38,4
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	97,4	62 959	77 961	38,1
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	16,3	47 956	58 819	39,4
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	10,7 *	49 596	59 467	40,0
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	5,6	45 221	55 778	40,0
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	14,0	42 714	54 682	40,0
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	15,8 *	45 088	56 548	40,0
729	Autre personnel des métiers de la construction	16,7	42 651	52 322	40,0
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	17,7	42 651	52 322	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	28,9	46 754	57 560	39,9

Tableau B-9

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration municipale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	35,7 *	47 154	58 371	40,0
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	25,8 *	46 490	56 861	39,9
732	Mécaniciens et mécaniciennes — véhicules automobiles	12,9	45 985	57 409	39,9
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	12,5	45 773	57 244	39,9
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes, exploitants et exploitantes — agriculture, horticulture et aquaculture	97,0	60 765	75 397	38,9
921	Surveillants et surveillantes — industries de transformation	97,2	63 221	79 403	37,3
Formation secondaire					
141	Commis — travail général de bureau	88,4	31 187	43 628	34,7
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	90,8	31 217	43 909	34,8
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	83,7	28 891	39 581	34,4
1414	Réceptionnistes et standardistes	58,1 *	31 273	39 012	33,9
142	Commis — bureautique et éditique	70,7	33 267	45 350	34,5
143	Commis — finances et assurance	76,3	37 494	49 754	34,0
144	Commis — soutien administratif	85,9	35 342	47 124	34,5
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	84,3	31 477	42 780	34,2
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	87,4	36 448	48 427	34,8
146	Commis — services postaux et de messageries	65,5	33 085	43 017	37,4
147	Commis — expédition et distribution	79,3	38 781	51 583	35,9
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	76,5	39 136	50 362	36,4
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	66,6	36 365	47 607	34,9
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	82,4	38 828	52 230	35,9
646	Personnel des services de protection	87,1	41 929	52 958	35,0
741	Conducteurs et conductrices — véhicules automobiles, opérateurs et opératrices — transport en commun	11,2 **	36 994	48 880	39,9
7411	Conducteurs et conductrices de camions	27,0 **	36 325	49 694	40,0
7414	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses — services de livraison et de messagerie	5,7	38 331	47 254	39,6
742	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	18,5 *	43 906	53 393	40,0
7422	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public	22,6 *	44 201	53 050	40,0
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	33,2	45 677	56 555	39,8
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	64,7	34 669	44 784	36,0
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	x	34 195	44 282	35,4

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles – gestion des ressources humaines et services aux entreprises	99,5	52 206	78 703	34,7
1121	Spécialistes des ressources humaines	x	50 874	78 837	34,6
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	99,1	53 453	78 578	34,8
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	52 000	81 193	34,7
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	x	41 628	76 310	34,9
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	x	54 094	81 690	34,3
2151	Architectes	x	54 126	81 559	34,4
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	49 755	75 862	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	99,9	50 813	79 590	34,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	47 638	76 348	34,3
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	x	44 704	61 945	34,7
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	64 962	106 524	34,8
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	64 962	106 524	34,8
412	Professeurs et professeures, assistants et assistantes d'enseignement — niveau universitaire et postsecondaire	60,9	80 880	110 318	35,0
4121	Professeurs et professeures d'université	61,3	81 936	111 358	35,0
4122	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	49,4	43 379	73 380	35,0
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	49 324	74 541	34,5
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	99,7	45 724	76 936	34,8
4161	Agents et agentes de programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	x	47 503	76 264	35,0
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	75,1	48 223	73 616	34,8
5111	Bibliothécaires	72,8	48 300	73 784	34,8
5113	Archivistes	x	48 099	73 053	34,8
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	98,9	45 830	73 454	34,6
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	46 017	67 536	34,6
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	x	48 148	76 170	34,4
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	98,7	45 410	73 586	34,6

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
121	Personnel de supervision — travail de bureau	97,1	48 397	64 280	34,7
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	97,5	51 846	67 451	34,7
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	48 351	66 396	34,5
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	46 538	64 148	34,8
122	Personnel administratif et de réglementation	98,0	41 472	58 495	34,7
1221	Agents et agentes d'administration	98,1	39 841	56 260	34,6
1222	Adjoints et adjointes de direction	99,4	49 910	70 220	34,8
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	x	45 094	58 115	35,0
1225	Agents et agentes aux achats	93,7	44 326	64 828	34,5
123	Personnel d'administration — finances et assurances	x	42 290	56 493	33,9
1231	Teneurs et teneuses de livres	x	42 111	55 795	33,9
124	Personnel en secrétariat	96,1	36 025	45 690	34,4
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	96,1	36 020	45 690	34,4
221	Personnel technique des sciences physiques	89,1	43 544	58 472	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	99,6	42 081	56 485	36,6
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	42 100	56 520	36,6
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	95,4	44 508	57 775	36,3
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	91,2	43 425	56 411	35,8
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	93,1	46 361	60 132	35,9
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	92,4	45 614	59 729	36,0
228	Personnel technique en informatique	95,4	41 329	55 014	35,4
321	Technologues, techniciens et techniciennes — sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	40 418	52 743	34,9
322	Personnel technique en soins dentaires	x	40 507	53 213	36,3
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	x	38 624	57 350	34,7
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	95,0	37 230	49 895	34,7
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	98,7	38 543	51 580	35,1
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	97,6	45 234	64 401	34,7
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	x	49 541	70 045	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, loisirs et conditionnement physique	x	40 742	63 609	35,0
621	Personnel de supervision des ventes et services	94,1	48 611	68 586	36,1
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel assimilé	93,2	51 916	73 619	36,2
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	91,9	54 481	71 773	36,9

Tableau B-10

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur universitaire, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteurs de lignes d'électricité et de télécommunications	48,5	41 365	51 862	38,1
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	43,4	40 674	51 556	38,5
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	54,5	40 790	51 684	38,6
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	x	41 531	52 086	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	68,5	40 046	50 201	38,6
729	Autre personnel des métiers de la construction	55,6	36 984	45 752	38,6
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices	60,0	36 984	45 752	38,6
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	62,9	41 821	53 049	39,0
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	63,2	41 591	52 862	39,1
735	Mécaniciens et mécaniciennes de machines fixes, opérateurs et opératrices de centrales et de réseaux électriques	37,2	41 268	52 586	39,6
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	73,7	36 277	46 292	37,9
Formation secondaire					
141	Commis — travail général de bureau	96,4	34 585	43 340	34,4
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	98,8	34 887	44 109	34,3
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	90,2	31 464	40 536	34,0
1414	Réceptionnistes et standardistes	87,6	33 879	40 318	34,8
142	Commis — bureautique et éditique	97,7	35 136	40 601	35,1
143	Commis — finances et assurance	96,9	34 504	43 809	34,2
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	94,5	33 855	41 556	34,7
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	94,6	34 248	42 908	34,4
146	Commis — services postaux et de messageries	90,8	33 432	38 714	36,8
147	Commis — expédition et distribution	87,4	34 249	41 174	35,7
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	67,4	35 661	42 576	36,0
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	x	34 049	40 128	35,9
341	Personnel de soutien des services de santé	x	33 283	39 397	35,4
6421	Vendeurs et vendeuses, commis-vendeurs et commis-vendeuses — commerce de détail	x	32 455	40 508	35,0
648	Autre personnel des soins personnalisés	98,6	32 768	40 783	36,1
741	Conducteurs et conductrices — véhicules automobiles, opérateurs et opératrices — transport en commun	46,8 *	36 195	42 436	38,3
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé	75,6	33 260	38 697	35,9
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	74,8	32 714	38 347	35,6

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau B-11

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle %	Échelles salariales		Heures régulières hebd. h
			Minimum	Maximum normal	
			\$		
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles – gestion des ressources humaines et services aux entreprises	100,0	74 314	81 470	37,5
1121	Spécialistes des ressources humaines	100,0	72 618	81 040	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	100,0	75 657	81 810	37,5
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	100,0	74 911	90 951	37,5
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	75 278	89 019	37,5
2112	Chimistes	100,0	63 419	83 095	37,5
2114	Météorologistes	100,0	73 482	93 039	37,5
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	81 208	102 673	37,5
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	100,0	70 618	93 317	37,5
2121	Biologistes et autres scientifiques	100,0	70 476	93 483	37,5
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	100,0	72 550	85 927	37,5
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	100,0	88 250	103 377	37,5
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	100,0	79 886	94 733	37,5
2151	Architectes	100,0	82 915	97 292	37,5
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	76 122	91 555	37,5
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100,0	63 828	78 864	37,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	100,0	63 828	78 864	37,5
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	67 408	84 322	37,5
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	100,0	65 201	78 237	37,5
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	64,8	83 042	115 206	37,5
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100,0	83 042	115 206	37,5
412	Professeurs et professeures, assistants et assistantes d'enseignement — niveau universitaire et postsecondaire	100,0	65 416	109 034	37,5
4121	Professeurs et professeures d'université	100,0	65 416	109 034	37,5
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	87,8	41 815	62 027	37,5
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	30 344	49 605	37,5
415	Professionnels et professionnelles — psychologie, travail social, counseling, religion et probation	100,0	63 076	78 077	37,5
416	Agents et agentes — politiques et programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils	100,0	70 940	82 388	37,5
4161	Agents et agentes de programmes, chercheurs, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	100,0	65 962	82 909	37,5
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	100,0	64 289	72 653	37,5
5111	Bibliothécaires	100,0	65 858	75 117	37,5
5113	Archivistes	100,0	62 184	69 347	37,5
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	100,0	65 318	75 684	37,5

Tableau B-11

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration fédérale, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	100,0	70 192	75 803	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	58 533	75 518	37,5
Formation collégiale					
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	54 709	60 056	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	53 286	57 958	37,5
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	63 728	72 197	37,5
124	Personnel en secrétariat	100,0	42 223	45 774	37,5
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	100,0	41 951	45 381	37,5
222	Personnel technique des sciences de la vie	100,0	54 870	63 727	37,5
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	47 410	57 672	37,5
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	60 014	73 011	37,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	95,6	59 711	72 035	37,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	91,1	67 004	77 488	37,5
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	100,0	65 369	76 996	37,5
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	100,0	65 964	77 631	39,3
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	81 290	95 191	37,5
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	94,7	52 906	61 833	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	55 102	62 049	37,5
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	100,0	44 360	51 580	37,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	52 653	60 121	37,5
626	Policiers et policières, pompiers et pompières	99,3	59 439	66 442	37,6
6261	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	100,0	59 524	66 569	37,5
6262	Pompiers et pompières	81,1	56 687	62 357	41,6
Formation secondaire					
141	Commis — travail général de bureau	100,0	39 742	43 072	37,5
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	100,0	39 742	43 072	37,5
144	Commis — soutien administratif	100,0	44 952	48 566	37,5
646	Personnel des services de protection	100,0	54 865	69 271	40,0

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles – gestion des ressources humaines et services aux entreprises	100,0	48 174	72 492	35,0
1121	Spécialistes des ressources humaines	100,0	49 777	72 461	35,0
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	100,0	41 209	72 626	35,0
211	Professionnels et professionnelles — sciences physiques	100,0	52 866	79 132	35,0
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	50 656	77 620	35,0
2112	Chimistes	100,0	62 833	85 955	35,0
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	100,0	42 265	70 395	35,0
2121	Biologistes et autres scientifiques	100,0	40 952	67 075	35,0
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	100,0	44 493	74 451	35,0
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	100,0	40 896	70 333	35,0
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	100,0	41 023	76 883	35,0
214	Autres professionnels et professionnelles — génie	100,0	38 206	72 431	35,0
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	100,0	44 431	73 470	35,0
2151	Architectes	100,0	45 778	73 714	35,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	43 302	73 265	35,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	100,0	48 935	83 721	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100,0	43 941	73 568	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	100,0	37 493	48 324	35,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	100,0	33 622	47 045	35,0
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	41 310	74 236	35,0
315	Professionnels et professionnelles en sciences infirmières	99,8	43 573	68 957	36,2
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	78,9	47 088	102 957	35,0
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100,0	47 088	102 957	35,0
412	Professeurs et professeures, assistants et assistantes d'enseignement — niveau universitaire et postsecondaire	100,0	33 622	47 045	35,0
4122	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	100,0	33 622	47 045	35,0
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	100,0	37 482	76 067	35,0
414	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	37 321	72 612	35,0
415	Professionnels et professionnelles — psychologie, travail social, counseling, religion et probation	100,0	39 653	73 637	35,0
416	Agents et agentes — politiques et programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils	100,0	41 958	73 519	35,0
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	100,0	56 937	78 421	35,0
5111	Bibliothécaires	100,0	56 937	78 421	35,0

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	100,0	39 843	67 812	35,0
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	100,0	40 215	76 230	35,0
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	100,0	40 041	68 249	35,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	37 456	58 206	35,0
Formation collégiale					
121	Personnel de supervision — travail de bureau	100,0	53 873	69 769	35,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	100,0	53 873	69 769	35,0
122	Personnel administratif et de réglementation	98,8	34 995	52 447	35,0
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	33 387	48 967	35,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	100,0	41 296	72 531	35,0
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	51 048	69 399	35,0
123	Personnel d'administration — finances et assurances	100,0	37 856	52 561	35,0
1231	Teneurs et teneuses de livres	100,0	33 923	47 531	35,0
124	Personnel en secrétariat	100,0	34 747	39 006	35,0
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	100,0	34 749	39 001	35,0
1244	Rapporteurs et rapporteuses judiciaires, transcripteurs médicaux et transcriptrices médicales	100,0	33 296	40 416	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	100,0	37 241	48 241	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	100,0	38 322	51 508	37,0
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	36 068	47 840	35,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	36 711	48 139	35,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	95,8	36 013	49 503	36,6
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	100,0	37 380	48 518	35,0
2263	Inspecteurs et inspectrices — santé publique, environnement, hygiène et sécurité au travail	100,0	36 456	48 013	35,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	100,0	67 122	77 950	35,0
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	67 122	77 950	35,0
228	Personnel technique en informatique	100,0	36 386	51 195	35,1
321	Technologues, techniciens et techniciennes — sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	37 784	54 135	35,1
3211	Technologistes médicaux et technologistes médicales, assistants et assistantes en anatomopathologie	100,0	37 665	54 920	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical	100,0	38 393	54 555	35,0
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	31 742	41 742	36,2
322	Personnel technique en soins dentaires	100,0	35 281	51 576	35,0
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	100,0	36 955	48 481	36,2
421	Personnel paraprofessionnel — droit, services sociaux, enseignement et religion, n.c.a.	100,0	38 991	55 874	36,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	31 910	46 885	35,0
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	100,0	34 123	50 151	35,0

Tableau B-12

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, administration québécoise, Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique, personnel de coordination du cinéma, de la radio et des arts de la scène	99,5	30 940	46 230	35,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	98,8	34 965	47 512	35,0
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et loisirs	99,6	33 077	46 822	35,1
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, loisirs et conditionnement physique	100,0	33 037	46 972	35,0
621	Personnel de supervision des ventes et services	100,0	53 187	69 222	35,0
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des achats	100,0	34 666	42 825	35,0
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	100,0	34 666	42 825	35,0
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel	100,0	45 583	60 780	35,0
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	81,9	46 887	52 472	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes — machinerie et équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	12,1	47 961	59 838	40,0
738	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers et scaphandrières, personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	85,8	29 926	35 525	35,0
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	100,0	29 926	35 525	35,0
Formation secondaire					
141	Commis — travail général de bureau	99,7	32 009	37 602	35,0
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	99,7	32 114	37 879	35,0
1414	Réceptionnistes et standardistes	100,0	30 086	32 490	35,0
142	Commis — bureautique et éditique	100,0	32 597	39 282	35,0
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	100,0	33 499	42 389	35,0
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	100,0	33 502	42 397	35,0
147	Commis — expédition et distribution	95,2	31 849	36 118	35,6
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	94,4	31 052	35 300	35,0
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	100,0	36 033	41 877	35,0
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	100,0	36 272	40 081	39,9
341	Personnel de soutien des services de santé	99,7	32 650	36 126	36,3
646	Personnel des services de protection	100,0	41 618	56 118	39,2
647	Personnel de soutien familial et de garderie	100,0	32 233	37 449	35,0
947	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer et personnel	95,7	30 498	33 467	35,0
9471	Opérateurs et opératrices de machines à imprimer	100,0	28 883	32 003	35,0

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation universitaire					
112	Professionnels et professionnelles – gestion des ressources humaines et services aux entreprises	99,1	57 921	84 577	35,7
1121	Spécialistes des ressources humaines	99,0	57 919	84 428	36,1
1122	Professionnels et professionnelles des services aux entreprises de gestion	99,2	57 923	84 713	35,4
2112	Chimistes	x	59 403	86 164	35,0
212	Professionnels et professionnelles — sciences de la vie	x	58 496	85 599	35,0
2121	Biologistes et autres scientifiques	x	60 045	84 739	35,1
213	Professionnels et professionnelles — génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	66 784	92 983	35,5
215	Professionnels et professionnelles — architecture, urbanisme et arpentage	x	62 331	84 302	35,9
2151	Architectes	x	55 223	81 640	35,9
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	67 502	81 641	36,2
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	77,9	49 684	67 640	35,6
217	Professionnels et professionnelles en informatique	99,0	54 998	84 037	35,3
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	53 312	84 432	35,3
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	51 084	73 865	35,5
411	Juges, avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	99,2	55 419	104 586	35,2
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	99,2	55 419	104 586	35,2
413	Enseignants et enseignantes — niveau collégial et écoles de formation professionnelle	99,8	49 740	77 138	35,6
416	Agents et agentes — politiques et programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils	96,0	56 828	89 493	35,4
4161	Agents et agentes de programmes, recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils — sciences naturelles et appliquées	x	60 151	93 710	35,1
511	Professionnels et professionnelles — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	x	47 121	71 548	36,1
5111	Bibliothécaires	x	46 129	68 513	36,4
5113	Archivistes	x	49 083	79 670	35,3
512	Professionnels et professionnelles — rédaction, traduction et relations publiques	97,3	54 815	77 381	36,5
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	47 893	70 405	36,0
5124	Professionnels et professionnelles des relations publiques et des communications	94,6	53 536	82 550	35,6
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	56 666	78 808	35,9

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
Formation collégiale					
121	Personnel de supervision — travail de bureau	98,7	52 845	62 135	39,2
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	x	52 617	68 939	38,3
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	97,7	58 701	71 325	39,4
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	92,5	53 441	69 671	36,7
1215	Superviseurs et superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	85,2	57 243	68 892	38,3
122	Personnel administratif et de réglementation	98,1	46 254	62 731	35,4
1221	Agents et agentes d'administration	98,3	44 775	59 677	35,4
1222	Adjoints et adjointes de direction	94,4	44 051	60 115	36,6
1223	Agents et agentes du personnel, recruteurs et recruteuses	x	39 433	57 001	34,7
1225	Agents et agentes aux achats	98,3	52 161	70 843	35,5
123	Personnel d'administration — finances et assurances	80,3	43 992	57 500	35,7
1231	Teneurs et teneuses de livres	97,7	40 642	54 770	36,1
124	Personnel en secrétariat	99,0	39 540	50 239	34,9
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	98,8	40 397	51 158	35,1
1242	Secrétaires juridiques	x	32 693	42 421	32,9
221	Personnel technique des sciences physiques	x	49 702	73 130	34,8
222	Personnel technique des sciences de la vie	x	44 563	71 973	35,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	97,6	51 323	75 743	35,3
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	x	47 002	61 276	35,2
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	46,1	48 337	61 476	34,5
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses — services de transport	19,4 **	61 012	80 773	39,6
228	Personnel technique en informatique	97,2	47 188	64 713	35,6
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	36 739	52 945	34,9
521	Personnel technique — bibliothèques, archives, musées et galeries d'art	86,3	38 767	51 865	35,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	95,8	52 528	66 471	38,1
621	Personnel de supervision des ventes et services	75,1	43 985	55 340	38,3
721	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses — personnel des métiers et personnel	48,0	59 635	77 665	38,6
7216	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	99,1	57 417	80 295	37,6
722	Surveillants et surveillantes — personnel des transports ferroviaire et routier	95,2	60 281	71 617	39,5
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	2,3	43 919	69 098	36,6
Formation secondaire					
141	Commis — travail général de bureau	91,3	36 409	46 188	34,1
1411	Commis de bureau généraux et commis de bureau générales	90,9	36 790	46 693	34,0
1414	Réceptionnistes et standardistes	91,4	30 203	37 124	36,4

Tableau B-13

Minimums et maximums normaux selon la *Classification nationale des professions*, effectif rémunéré selon une échelle, secteur « entreprises publiques », Québec, 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelles salariales		Heures régulières hebd.
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
142	Commis — bureautique et éditique	59,6	34 602	42 830	35,3
143	Commis — finances et assurance	89,8	40 649	51 915	34,7
144	Commis — soutien administratif	92,6	37 217	47 650	34,6
145	Commis — bibliothèque, correspondance et information	86,4	40 170	50 914	34,6
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	86,2	40 270	50 988	34,6
146	Commis — services postaux et de messageries	0,6	37 023	45 631	37,9
147	Commis — expédition et distribution	52,5	39 160	49 547	35,1
1472	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	64,7	39 640	49 820	34,7
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	89,0	38 370	47 571	34,1
1475	Répartiteurs et répartitrices, opérateurs et opératrices radio	31,1	38 144	44 971	36,7
646	Personnel des services de protection	42,5	55 345	70 755	38,2

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012.*

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
Gestion			
0111	Directeurs financiers/directrices financières	s.o.	
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	s.o.	
0113	Directeurs/directrices des achats	s.o.	
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	205	Analyste des procédés administratifs
012	Directeurs/directrices des services financiers et des services aux entreprises	s.o.	
0131	Directeurs/directrices de la transmission des télécommunications	s.o.	
0132	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries	s.o.	
0211	Directeurs/directrices des services de génie	207	Ingénieur/ingénieure
0212	Directeurs/directrices de services d'architecture et de sciences	s.o.	
0213	Gestionnaires de systèmes informatiques	206	Professionnel/professionnelle en informatique
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	s.o.	
0312	Administrateurs/administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	s.o.	
0313	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	s.o.	
0314	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	s.o.	
041	Directeurs/directrices de la fonction publique	s.o.	
0511	Directeurs/directrices de bibliothèque, d'archives, de musée et de galerie d'art	s.o.	
0512	Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	s.o.	
0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports et de loisirs	s.o.	
0611	Directeurs/directrices des ventes, du marketing et de la publicité	201	Professionnel/professionnelle en communication
0621	Directeurs/directrices – commerce de détail	s.o.	
0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	s.o.	
0632	Directeurs/directrices de services d'hébergement	s.o.	
0641	Officiers/officières de direction des services de police	s.o.	
0642	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie	s.o.	
0651	Directeurs/directrices d'autres services	s.o.	
0711	Directeurs/directrices de la construction	s.o.	
0712	Constructeurs/constructrices et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	s.o.	
0713	Directeurs/directrices des transports	s.o.	
0721	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	s.o.	
0811	Directeurs/directrices de la production primaire (sauf l'agriculture)	s.o.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	s.o.	
0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique	s.o.	
Formation universitaire			
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	204	Professionnel/professionnelle en gestion financière
1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	204	Professionnel/professionnelle en gestion financière
1113	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs	s.o.	
1114	Autres agents financiers/agentes financières	204	Professionnel/professionnelle en gestion financière
1121	Spécialistes des ressources humaines	203	Professionnel/professionnelle en gestion des ressources humaines
1122	Professionnels/professionnelles des services aux entreprises de gestion	205	Analyste des procédés administratifs
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes	209	Professionnel/professionnelle en sciences physiques
2112	Chimistes	209	Professionnel/professionnelle en sciences physiques
2113	Géologues, géochimistes et géophysiciens/géophysiciennes	209	Professionnel/professionnelle en sciences physiques
2114	Météorologistes	s.o.	
2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques	209	Professionnel/professionnelle en sciences physiques
2121	Biologistes et autres scientifiques	209	Professionnel/professionnelle en sciences physiques
		211	Biologiste
2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières	s.o.	
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	s.o.	
213	Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	207	Ingénieur/ingénieure
214	Autres professionnels/professionnelles en génie	207	Ingénieur/ingénieure
2151	Architectes	s.o.	
2152	Architectes paysagistes	s.o.	
2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	s.o.	
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	s.o.	
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	209	Professionnel/professionnelle en sciences physiques
2170 ¹	Professionnels/professionnelles en informatique, excluant 2173 et 2174	206	Professionnel/professionnelle en informatique
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	206	Professionnel/professionnelle en informatique
		207	Ingénieur/ingénieure
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	206	Professionnel/professionnelle en informatique
		308	Technicien/technicienne en informatique
311	Médecins, dentistes et vétérinaires	s.o.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
312	Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	s.o.	
313	Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes	s.o.	
314	Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation	s.o.	
315	Professionnels/professionnelles en sciences infirmières	s.o.	
4111	Juges	s.o.	
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	210	Avocat et avocate/notaire
4121	Professeurs/professeures d'université	s.o.	
4122	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	s.o.	
413	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle	s.o.	
414	Enseignants/enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire et conseillers/conseillères d'orientation	s.o.	
415	Professionnels/professionnelles en psychologie, en travail social, en counseling, en religion et en probation	s.o.	
4160	Agents/agentes de politiques et de programmes, chercheurs et experts-conseils/expertes-conseils, excluant 4161	s.o.	
4161	Agents/agentes de programmes, chercheurs et experts-conseils/expertes-conseils en sciences naturelles et appliquées	310	Technicien/technicienne en hygiène du travail
5111	Bibliothécaires	s.o.	
5112	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices	s.o.	
5113	Archivistes	s.o.	
5121	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines	s.o.	
5122	Réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	s.o.	
5123	Journalistes	s.o.	
5124	Professionnels/professionnelles des relations publiques et des communications	201	Professionnel/professionnelle en communication
5125	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	s.o.	
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	s.o.	
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses	s.o.	
5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	s.o.	
5134	Danseurs/danseuses	s.o.	
5135	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes	s.o.	
5136	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels	s.o.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
Formation collégiale			
1211	Superviseurs/superviseuses de commis de bureau et de soutien administratif	303	Technicien/technicienne en administration
		407	Personnel de soutien en administration
1212	Superviseurs/superviseuses de commis de finance et d'assurance	204	Professionnel/professionnelle en gestion financière
1213	Superviseurs/superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	410	Préposé/préposée aux renseignements
1214	Surveillants/surveillantes de services postaux et de messageries	s.o.	
1215	Superviseurs/superviseuses de commis à la transcription, à la distribution et aux horaires	404	Magasinier/magasinière
		407	Personnel de soutien en administration
1221	Agents/agentes d'administration	303	Technicien/technicienne en administration
		310	Technicien/technicienne en hygiène du travail
1222	Adjointes/adjointes de direction	s.o.	
1223	Agents/agentes du personnel et recruteurs/recruteuses	303	Technicien/technicienne en administration
1224	Agents/agentes de gestion immobilière	s.o.	
1225	Agents/agentes aux achats	303	Technicien/technicienne en administration
		414	Acheteur/acheteuse
1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements	s.o.	
1227	Juges de paix et officiers/officières de justice	s.o.	
1228	Agents/agentes d'immigration, d'assurance-emploi et du revenu	s.o.	
1230	Personnel d'administration des finances et des assurances, excluant 1231	s.o.	
1231	Teneurs/teneuses de livres	303	Technicien/technicienne en administration
1241	Secrétaires (sauf domaines juridique et médical)	409	Personnel de secrétariat
1242	Secrétaires juridiques	s.o.	
1243	Secrétaires médicaux/secrétaires médicales	s.o.	
1244	Rapporteurs/rapporteuses judiciaires et transcrip-teurs médicaux/transcriptrices médicales	s.o.	
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	305	Technicien/technicienne de laboratoire
		307	Technicien/technicienne en génie
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	307	Technicien/technicienne en génie
2213	Techniciens/techniciennes en météorologie	s.o.	
2220	Personnel technique des sciences de la vie, excluant 2221	s.o.	
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	305	Technicien/technicienne de laboratoire
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	307	Technicien/technicienne en génie
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	307	Technicien/technicienne en génie

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	s.o.	
2260	Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation, excluant 2263	s.o.	
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	310	Technicien/technicienne en hygiène du travail
2270	Officiers/officières et contrôleurs/contrôleuses des services de transport, excluant 2271	s.o.	
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	301 311	Pilote – avion d'affaires Pilote d'hélicoptère
228	Personnel technique en informatique	308	Technicien/technicienne en informatique
3210	Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires), excluant 3211, 3212 et 3219	s.o.	
3211	Technologues médicaux/technologues médicales et assistants/assistantes en anatomopathologie	305	Technicien/technicienne de laboratoire
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical	305	Technicien/technicienne de laboratoire
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	s.o.	
322	Personnel technique en soins dentaires	s.o.	
323	Personnel technique en soins de santé (sauf soins dentaires)	s.o.	
4210	Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement et de la religion, n.c.a. excluant 4211	s.o.	
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	306	Technicien/technicienne en droit
5211	Techniciens/techniciennes et assistants/assistantes dans les bibliothèques et les services d'archives	304	Technicien/technicienne en documentation
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	s.o.	
522	Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	s.o.	
523	Annonces/annonceurs et autres artistes de spectacle	s.o.	
524	Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	s.o.	
5250	Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs, excluant 5254	s.o.	
5254	Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports et de loisirs et de conditionnement physique	309	Technicien/technicienne en loisir
621	Personnel de supervision des ventes et des services	s.o.	
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	s.o.	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtiers d'assurance	s.o.	
6232	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	s.o.	
6233	Acheteurs/acheteuses des commerces de gros et de détail	s.o.	
6234	Exploitants/exploitantas de silos à grains	s.o.	
6241	Chefs	505	Cuisinier/cuisinière
6242	Cuisiniers/cuisinières	505	Cuisinier/cuisinière
6251	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières – commerce de gros et de détail	s.o.	
6252	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries	s.o.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
6261	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	s.o.	
6262	Pompiers/pompières	s.o.	
627	Personnel technique des services personnels	s.o.	
7210	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du personnel des métiers et du personnel assimilé, excluant 7216	s.o.	
7216	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	509	Mécanicien/mécanicienne de véhicules motorisés
722	Surveillants/surveillantes du personnel des transports ferroviaire et routier	s.o.	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	519	Machiniste
7232	Outils/ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	s.o.	
7240	Électriciens/électriciennes et monteurs/monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications, excluant 7241 et 7242	s.o.	
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	506	Électricien/électricienne d'entretien
		514	Ouvrier certifié/ouvrière certifiée d'entretien
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	506	Électricien/électricienne d'entretien
725	Plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteurs/monteuses d'installations au gaz	514	Ouvrier certifié/ouvrière certifiée d'entretien
726	Personnel des métiers du formage, du profilage et du montage du métal	s.o.	
727	Charpentiers/charpentières et ébénistes	512	Menuisier/menuisière d'entretien
		514	Ouvrier certifié/ouvrière certifiée d'entretien
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	s.o.	
7290	Autre personnel des métiers de la construction, excluant 7294	s.o.	
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices	515	Peintre d'entretien
7310	Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport, excluant 7311 et 7312	s.o.	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (sauf l'industrie du textile)	510	Mécanicien/mécanicienne d'entretien (millwright)
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	509	Mécanicien/mécanicienne de véhicules motorisés
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	509	Mécanicien/mécanicienne de véhicules motorisés
7322	Débossseurs/débossseuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	s.o.	
7330	Autres mécaniciens/mécaniciennes, excluant 7333	s.o.	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	510	Mécanicien/mécanicienne d'entretien (millwright)
734	Tapissiers-garnisseurs/tapissières-garnisseuses, tailleurs/tailleuses, cordonniers/cordonnières, bijoutiers/bijoutières et personnel assimilé	s.o.	
735	Mécaniciens/mécaniciennes de machines fixes et opérateurs/opératrices de centrales et de réseaux électriques		

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire		
737	Grutiers/grutières, foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses		
7380	Personnel de l'imprimerie, scaphandriers/scaphandrières, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a., excluant 7381		
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	405	Opérateur/opératrice de duplicateur offset
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	s.o.	
822	Surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	s.o.	
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de la production gazière et pétrolière	s.o.	
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage du bois	s.o.	
825	Entrepreneurs/entrepreneuses, surveillants/surveillantes et exploitants/exploitantes en agriculture, en horticulture et en aquiculture	s.o.	
826	Capitaines et officiers/officières de pêche et pêcheurs/pêcheuses	s.o.	
921	Surveillants/surveillantes dans les industries de transformation	s.o.	
922	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage	s.o.	
923	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de fabrication et de transformation	s.o.	
Formation de niveau secondaire			
1411	Commis de bureau généraux/commis de bureau générales	403 407 409	Préposé/préposée à la photocopie Personnel de soutien en administration Personnel de secrétariat
1413	Commis au classement et à la gestion des documents	407	Personnel de soutien en administration
1414	Réceptionnistes et standardistes	412	Téléphoniste-réceptionniste
1420	Commis en bureautique et en éditique, excluant 1424	s.o.	
1424	Téléphonistes	411	Préposé/préposée aux télécommunications
143	Commis des finances et de l'assurance (incluant paie et recouvrement)	303 407	Technicien/technicienne en administration Personnel de soutien en administration
144	Commis de soutien administratif	407	Personnel de soutien en administration
1450	Commis de bibliothèque, de correspondance et à l'information, excluant 1453	407	Personnel de soutien en administration
1453	Commis aux services à la clientèle, commis à l'information et personnel assimilé	410	Préposé/préposée aux renseignements
146	Commis des services postaux et de messageries	407	Personnel de soutien en administration
1470	Commis à l'expédition et à la distribution, excluant 1472, 1474 et 1475	s.o.	
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	404	Magasinier/magasinière

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
1474	Commis aux achats et à l'inventaire	407	Personnel de soutien en administration
		414	Acheteur/acheteuse
1475	Répartiteurs/répartitrices et opérateurs radio/opératrices radio	411	Préposé/préposée aux télécommunications
341	Personnel de soutien des services de santé	s.o.	
6411	Représentants/représentantes des ventes non techniques – commerce de gros	s.o.	
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses – commerce de détail	s.o.	
643	Personnel de l'hébergement et des voyages	s.o.	
644	Guides et personnel préposé au jeu dans les casinos	s.o.	
645	Personnel des services des aliments et boissons	s.o.	
646	Personnel des services de protection	s.o.	
647	Personnel de soutien familial et de garderie	s.o.	
648	Autre personnel des soins personnalisés	s.o.	
7411	Conducteurs/conductrices de camions	504	Conducteur/conductrice de véhicules lourds
7412	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	s.o.	
7413	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	503	Conducteur/conductrice de véhicules légers
7414	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	503	Conducteur/conductrice de véhicules légers
7421	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	523	Conducteur/conductrice d'équipements lourds
7422	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public	523	Conducteur/conductrice d'équipements lourds
743	Autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel assimilé	s.o.	
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	s.o.	
745	Débardeurs/débardeuses et manutentionnaires	s.o.	
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	s.o.	
842	Personnel de l'exploitation forestière	s.o.	
843	Personnel en agriculture et en horticulture	s.o.	
844	Personnel de la pêche, de la chasse et du trappage	s.o.	
941	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement des métaux et des minerais et personnel assimilé	s.o.	
942	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	s.o.	
943	Opérateurs/opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation du bois et personnel assimilé	s.o.	
944	Opérateurs/opératrices de machines dans la fabrication de produits textiles et personnel assimilé	s.o.	
945	Opérateurs/opératrices de machines dans la confection d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	s.o.	

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
946	Opérateurs/opératrices de machines dans la transformation des aliments, des boissons et du tabac et personnel assimilé	s.o.	
9470	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer et personnel assimilé, excluant 9471		
9471	Opérateurs/opératrices de machines à imprimer	403	Préposé/préposée à la photocopie
948	Monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	s.o.	
949	Autre personnel de montage et personnel assimilé	s.o.	
951	Opérateurs/opératrices de machines dans le façonnage et l'usinage des métaux et le travail du bois et personnel assimilé	s.o.	
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	s.o.	
Formation en cours d'emploi			
6611	Caissiers/caissières	s.o.	
662	Autre personnel de la vente et personnel assimilé	s.o.	
6641	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel assimilé dans les services alimentaires	517	Préposé/préposée à la cuisine et à la cafétéria
		520	Opérateur/opératrice de machine à laver la vaisselle
6651	Gardiens/gardiennes de sécurité et personnel assimilé	507	Gardien/gardienne
6661	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	522	Préposé/préposée à l'entretien ménager – travaux légers
6662	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées	s.o.	
6663	Concierges et concierges d'immeubles	502	Concierge
		518	Préposé/préposée à l'entretien ménager – travaux lourds
		521	Ouvrier/ouvrière d'entretien – maintenance
667	Autre personnel des services de voyage, d'hébergement, de loisirs et de parcs d'attractions	s.o.	
6680	Personnel élémentaire des services personnels, excluant 6681	s.o.	
6681	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec	501	Préposé/préposée à la buanderie
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	508	Journalier/journalière ou préposé/préposée aux terrains
		513	Ouvrier/ouvrière de voirie
		514	Ouvrier certifié/ouvrière certifiée d'entretien
		521	Ouvrier/ouvrière d'entretien – maintenance
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	514	Ouvrier certifié/ouvrière certifiée d'entretien
		521	Ouvrier/ouvrière d'entretien – maintenance
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	504	Conducteur/conductrice de véhicules lourds
		513	Ouvrier/ouvrière de voirie
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	s.o.	

Emplois codés selon la CNP 2006 et emplois repères correspondants, ERG 2012

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant	
8610	Personnel élémentaire de la production primaire, excluant 8612	s.o.	
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	508	Journalier/journalière ou préposé/préposée aux terrains

1. Un code CNP à 4 chiffres finissant par 0 représente un regroupement d'emplois dérivant d'un groupe intermédiaire (3 chiffres), à l'exception des emplois à 4 chiffres faisant partie du même groupe intermédiaire et présentés séparément.

Pour des raisons autres que l'application des règles de qualité statistique ou de confidentialité, certaines professions (groupes intermédiaires de la CNP) ou certains résultats ne sont pas présentés dans les tableaux. Cette annexe passe en revue les différents motifs à l'appui de ces décisions.

1. Retrait de certains codes CNP

Les codes ci-dessous font l'objet d'une exclusion puisque la rémunération de ces emplois est basée, soit exclusivement, soit en partie, sur des commissions, tout en étant parfois constituée de montants très élevés (les commissions ne sont pas recueillies dans l'enquête pour le moment) :

- 6411 – *Représentants/représentantes des ventes non techniques – commerce de gros* ainsi que le code 641;
- 111 – *Professionnels/professionnelles – finance, vérification et comptabilité* ainsi que les codes à quatre chiffres qui en dérivent;
- 0111 – *Directeurs/directrices financiers* ainsi que le code 011.

Dans le secteur de la santé, trois groupes intermédiaires ont été retirés parce que les résultats relatifs aux salaires et aux échelles salariales ne reflétaient pas la réalité de la profession. Ces groupes professionnels, ou certains emplois qui en font partie, sont rémunérés selon un mode particulier (comme la rémunération à l'acte, non couverte par l'enquête) ou n'ont pas été couverts par l'enquête parce que les titulaires ne sont généralement pas des salariés¹. Voici donc les groupes qui ont été exclus des tableaux sur les salaires et de ceux sur les échelles salariales :

- 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires*;
- 312 – *Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé*;
- 313 – *Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes*.

Pour appuyer notre propos, prenons par exemple le code 311– *Médecins, dentistes et vétérinaires*. Il n'a pas été possible de recueillir le salaire de la majorité des médecins, dentistes et vétérinaires, leur mode de rémunération étant souvent à l'acte et peu d'entre eux étant des salariés. Par contre, les salaires des médecins résidents ont été colligés et contribuent en très grande partie au résultat salarial moyen obtenu. Ces salaires font baisser fortement la moyenne salariale du groupe intermédiaire 311 et, en conséquence, celle-ci ne reflète pas la réalité. Des cas similaires ont été relevés pour les codes 312 et 313.

2. Retrait de certains résultats

Le code CNP 7411 – *Conducteurs/conductrices de camions* comporte une particularité quant au mode de rémunération. Pour plusieurs emplois de ce groupe, la rémunération n'est pas basée sur les heures de travail, mais plutôt sur d'autres éléments, notamment la distance parcourue. Pour cette raison, les résultats de ce groupe sont présentés sur une base annuelle seulement.

1. Ce sont des travailleurs autonomes ou des professionnels à leur compte.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'Institut collige de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises ciblées dans l'échantillon, en codant ces emplois selon la *Classification nationale des professions* (CNP).

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2012* offre des données sur les salaires, les heures régulières de travail, les échelles salariales et la rémunération globale, selon les professions des groupes intermédiaires et de base de la CNP. Les résultats sont affichés selon 13 ventilations. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.